

# La gestion des milieux de haute valeur écologique : une diversification pour les exploitations agricoles (Acronyme : ECOGEST)



## **RAPPORT FINAL**

-  
*Juin 2010*

### **Centre wallon de Recherches agronomiques**

#### **Promoteurs :**

Dr. Ir. N. Bartiaux-Thill, Inspecteur général scientifique (Département Productions et filières<sup>1</sup>)

Dr. Ir. D. Stilmant, Inspecteur général scientifique (Coordinateur des recherches sur les systèmes agraires dans l'Unité « Systèmes agraires, Territoire et Technologies de l'information<sup>2</sup> »)

Ir. P. Rondia, Attaché scientifique (Unité Nutrition animale et durabilité<sup>1</sup>)

#### **Chercheurs affectés au projet :**

Ir. A. Turlot, Attachée scientifique (Unité Mode d'élevage, bien-être et qualité<sup>1</sup>)

Ir. V. Remience, Attachée scientifique (Unité Mode d'élevage, bien-être et qualité<sup>1</sup>)

Ir. P. Picron, Attachée scientifique (Unité Nutrition animale et durabilité<sup>1</sup>)

<sup>1</sup>Département Productions et filières

Rue de Liroux, 8 B-5030 Gembloux

<sup>2</sup>Département Agriculture et milieu naturel

Rue du Bordia 4 B-5030 Gembloux

Projet du Service Public de Wallonie,  
Direction générale opérationnelle  
de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de  
l'Environnement .  
Direction du Développement rural.



# **Table des matières**

## **Lexique**

## **Avant-propos**

## **I. Introduction**

1

## **II. Objectif**

2

## **III. Généralités**

3

### 3.1. Méthodes utilisées pour la gestion des milieux ouverts

3

### 3.2. Recensement

4

## **IV. Gestion par pâturage**

6

### 4.1. Taux de participation au projet

6

### 4.2. Caractéristiques des exploitants et des exploitations

8

### 4.3. Choix des animaux

10

### 4.4. Détermination des OTE

12

### 4.5. Typologie

13

### 4.6. Analyse du temps de travail

14

#### 4.6.1. Méthodologie

14

#### 4.6.2. Remarques concernant la notion de moyenne

15

#### 4.6.3. Résultats

15

### 4.7. Analyse économique

18

#### 4.7.1. Méthodologie et Terminologie

18

#### 4.7.2. Résultats

23

##### 4.7.2.1. Aides reçues lors de la mise en place de l'activité

23

##### 4.7.2.2. Les produits

24

##### 4.7.2.3. Les charges

26

##### 4.7.2.4. La marge brute

28

##### 4.7.2.5. Le revenu de l'exploitant et de sa famille

29

##### 4.7.2.6. Comparaison avec les données de la DAEA

30

##### 4.7.2.7. Synthèse

33

##### 4.7.2.8. Améliorations envisageables

35

### 4.8. Analyse de la durabilité

36

#### 4.8.1. Méthodologie

36

#### 4.8.2. Les différents indicateurs

37

##### 4.8.2.1. La dimension agroécologique

37

4.8.2.2.	La dimension socio-territoriale	38
4.8.2.3.	La dimension économique	39
4.8.3.	Analyse de quelques cas extrêmes	39
4.8.4.	Critiques de la méthode	41
4.9.	Emprunte écologique : kilomètres parcourus	42
4.10.	Logiciel de simulation	42
<b>V.</b>	<b>Gestion par fauche tardive</b>	43
5.1.	Caractéristiques des exploitants et des exploitations	43
5.2.	Typologie	45
5.3.	Les fourrages issus de la fauche tardive	45
5.3.1.	Valeur fourragère des prairies à haute valeur biologique : revue bibliographique	45
5.3.2.	Composition et valeur alimentaire des foins issus des exploitations de l'échantillon	47
5.4.	Analyse économique	49
5.4.1.	Méthodologie	49
5.4.2.	Résultats	50
<b>VI.</b>	<b>Comparaison économique des modes de gestion</b>	52
<b>VII.</b>	<b>Adéquation entre les aides MAE et la perte de revenu</b>	54
<b>VIII.</b>	<b>Analyse SWOT</b>	56
8.1.	Définition	56
8.2.	Analyse	56
<b>IX.</b>	<b>AgriNature</b>	61
<b>X.</b>	<b>Conclusions et recommandations</b>	62
	<b>Publications</b>	64
	<b>Références bibliographiques</b>	65
	<b>Index des tableaux</b>	68
	<b>Index des figures</b>	69
	<b>Annexes</b>	70

## Lexique

- **Activité de gestion :**

Lorsque l'on parle de gestion, il s'agit de l'activité d'entretien des milieux naturels, que ce soit à l'aide du pâturage ou de la fauche tardive.

- **Amortissement :**

L'amortissement d'un bien est une opération qui consiste à échelonner, sur une durée qui varie selon le bien, les charges qui résultent de la dépréciation progressive de ce bien, afin d'être en mesure de renouveler ce bien lorsqu'il sera devenu inapte à remplir sa fonction.

- **Charges de structure :**

Ce sont les charges liées à la disponibilité et à la mise en œuvre de l'appareil de production (terres, bâtiments, équipements, main d'œuvre permanente<sup>1</sup>,...). Ces charges, liées essentiellement à la structure de l'entreprise, ont pour caractéristique essentielle d'être « stables » d'une année à l'autre, car pratiquement insensibles aux fluctuations qui peuvent intervenir à l'intérieur du système de production [RIOLET, 1977].

- **Charges opérationnelles :**

Elles sont définies comme les charges liées à l'emploi des facteurs de production opérationnels. Elles ont pour caractéristiques essentielles d'apparaître, de disparaître ou de varier en même temps que l'activité [RIOLET, 1977].

- **Clé de répartition :**

Outil économique permettant de répartir les charges (bâtiments, machines,...) affectées à différentes spéculations. La ventilation se fait grâce à cette clé de répartition, il s'agit par exemple du nombre d'hectares utilisé par une machine, du nombre d'UGB utilisant le bâtiment, etc.

- **Coefficient de variation :**

Mesure de la dispersion des observations autour de la moyenne. Il s'obtient en divisant l'écart-type par la moyenne et s'exprime en pourcent. Plus grand est le coefficient de variation, plus grande est la dispersion.

- **Coût d'opportunité :**

Le coût d'opportunité désigne le coût d'une chose estimé en termes d'opportunités non-réalisées (et les avantages qui auraient pu être retirés de ces opportunités), ou encore la mesure des avantages auxquels on renonce en affectant les ressources disponibles à un usage donné.

- **DAEA :** Direction de l'analyse économique agricole

Direction faisant partie de la Direction générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (D'GARNE)

---

<sup>1</sup> Le salaire de la main d'œuvre **permanente** est considéré comme une charge fixe. En effet, le salaire ne s'adapte pas dès que le nombre d'hectare ou d'UGB augmente ou diminue d'une unité.

- **DGARNE** : Direction générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement  
Organisme de la Région wallonne qui a pour missions de gérer les patrimoines naturel et rural de Wallonie. Il a également pour mission la mise en œuvre de la politique agricole ou encore la création d'axes de développement dans les secteurs agricole et environnemental.
- **HVB** : Haute valeur biologique  
Prairies primables en MAE 8.
- **MAE** : Méthodes agroenvironnementales  
Les MAE sont des aides compensatoires que peut recevoir un agriculteur qui réalise un effort en faveur de l'environnement. Il s'agit par exemple de l'entretien de haies, de la création de mares ou encore de la gestion de milieux naturels. Lorsqu'un agriculteur s'engage dans cette voie, il le fait de façon volontaire et pour une durée de 5 ans.
- **Marge brute (MB)**  
La marge brute d'une activité peut se définir comme la différence entre le produit d'une activité (sans tenir compte des primes perçues) et les charges opérationnelles qu'elle consomme.
- **MAT** : Mouvement et accroissement du troupeau  
Le mouvement et l'accroissement du troupeau est une méthode qui permet de prendre en compte la valeur du troupeau. Pour ce faire, on prend le cheptel au 1er janvier, les achats, les ventes et l'autoconsommation durant l'année ainsi que les pertes et le cheptel au 31 décembre. Le MAT se calcule selon la formule suivante :  
  

$$\text{MAT} = (\text{cheptel au 31 décembre} + \text{ventes} + \text{autoconsommation}) - (\text{cheptel au 1er janvier} + \text{achats} + \text{pertes [mortalité]})$$
- **Moyenne** :  
Dans ce travail, il s'agit d'une moyenne non pondéré. Cela signifie que chaque exploitation intervient avec le même poids quel que soit le nombre d'hectares que l'agriculteur gère ou quelle que soit la taille de son cheptel.  
  
*Chaque paramètre est calculé à partir des données de chaque agriculteur. Par exemple, le temps de travail annuel moyen est calculé à partir du temps annuel de chaque agriculteur. De même, le temps de travail moyen par hectare est déterminé en faisant la moyenne du temps de travail par hectare de chaque exploitant.*
- **Revenu du travail de l'exploitant et de sa famille** :  
Le revenu du travail se détermine en soustrayant des produits totaux, l'ensemble des charges (opérationnelles et de structure).
- **UGB** : Unité Gros Bétail  
L'unité gros bétail est une notion permettant de comparer les espèces entre elles en les ramenant dans une même unité. Par exemple, un bovin adulte représente 1 UGB alors qu'un mouton adulte équivaut à 0,15 UGB.
- **VA** : Valeur actualisée  
Lorsque l'on parle d'actualisation, il s'agit de ramener sur une même base, des flux financiers non directement comparables qui se produisent à des dates différentes. Dans le cas présent, il s'agit de tenir compte du fait que le paiement des aides s'effectue parfois avec deux ans de retard.

## ***Avant propos***

En préambule à la lecture de ce rapport, nous attirons l'attention du lecteur sur la diversité des cas rencontrés et de la taille de l'échantillon restreint qui rendent la généralisation des données difficile. Cela s'en ressent sur la force statistique des moyennes calculées. Cependant, nous avons fait le choix d'utiliser cette notion de moyenne pour le respect de la confidentialité des données.

## I. Introduction

L'espace rural renferme des habitats diversifiés, refuges privilégiés mais fragiles d'une flore et d'une faune bien souvent remarquables. Ces habitats, véritables réservoirs de biodiversité, sont fréquemment des terres travaillées jadis par l'homme puis délaissées au profit d'autres supportant mieux l'intensification agricole ; ces dernières étant généralement situées en plaine ou fond de vallée. Ces milieux abandonnés subissent alors un embroussaillage progressif qui évolue vers la formation d'un couvert boisé. Cependant, avec la mise en application du réseau NATURA 2000, l'Union européenne s'est dotée d'une politique environnementale qui œuvre pour la conservation des habitats d'espèces de faune et de flore menacées.

La préservation de ces richesses en termes de biodiversité nécessite le maintien, voire la réhabilitation de ces milieux. Dans ce contexte, les agriculteurs, qui gèrent près de 50% du territoire wallon, peuvent jouer un rôle majeur dans la préservation de ce patrimoine naturel.

Ainsi, l'implication d'agriculteurs dans la gestion de milieux biologiquement intéressants ne cesse de prendre de l'ampleur, que ce soit en adhérant sur leurs propres terres aux méthodes agroenvironnementales (MAE) ou encore en participant activement à la gestion de milieux ouverts intégrés dans les réseaux de réserves naturelles (programmes LIFE-Nature).

Cependant, ces milieux particuliers demandent à l'agriculteur de repenser ses pratiques, d'acquérir une technicité autre, d'orienter par exemple son choix vers des races animales plus rustiques et, *in fine*, de changer profondément la perception qu'il a de son propre métier d'agriculteur. En effet, la protection de la flore et de la faune sauvage est l'objectif à atteindre, bien avant la production de fourrages, de viande ou de lait.

C'est donc au développement d'une réelle diversification agricole, avec la mise en place d'un troupeau en combinaison éventuelle avec d'autres pratiques spécialement définies à cette fin (fauche, débroussaillage), que conduit la mise en œuvre de cette fonction de « *gestionnaire de l'espace rural reconnu pour la valeur patrimoniale de sa biodiversité* ».

Cette étude s'intéresse tout particulièrement à la viabilité des exploitations impliquées dans la gestion de prairies naturelles ou de haute valeur biologique selon les trois axes du développement durable que sont l'économie, l'environnement et le social.

Ce travail est le fruit d'une collaboration étroite avec les agriculteurs ayant accepté de participer au projet. Il a aussi bénéficié de l'aide de nombreuses personnes ressources parmi lesquelles on peut citer :

Messieurs A. Cordonnier (DNF), T. Gaillard (GAL Cuesta), E. Leprince (Natagora), A. Leroi (GIREA UCL), J-L. Mairesse (Natagora), J-M. Marsin (DGARNE), C. Mulders (DGARNE), B. Van Doren (DNF), T. Walot (GIREA UCL) ;

Mesdames M. Etienne (Natagora), A. Guillaumin (Institut de l'Élevage) et P. Pellegrini (Université de Lille).

Que toutes et tous en soient ici remerciés.

## II. Objectif

Le projet a pour objectif d'étudier la viabilité des exploitations inscrivant une part significative de leurs activités dans l'entretien de sites naturels d'intérêt biologique au moyen du pâturage extensif ou de la fauche tardive. Cette viabilité est abordée selon les trois axes du développement durable que sont l'économie, l'environnement et le social.

Pour mener à bien ce projet, l'étude s'est déroulée en deux phases :

- 1 *Phase d'identification et de caractérisation des exploitations* développant une part significative de leur activité dans la gestion de sites naturels protégés. Cette caractérisation, réalisée sur base d'enquêtes, permet d'appréhender les motivations ayant conduit les exploitants à s'orienter vers cette diversification ainsi que les freins qui pourraient limiter son développement.
- 2 *Phase d'approche de la viabilité* de l'activité de gestion des milieux naturels :
  - Sur le plan économique : Réalisation d'une analyse comparative des performances (Produits, charges, marges brutes, revenu de l'exploitant et de sa famille, part des productions « agricoles » et part des différentes aides publiques). La comparaison porte sur les exploitations qui ont un profil de gestion comparable.
  - Sur le plan social : Etude des charges de main-d'œuvre (aspect pénibilité et durée du travail, appel à de la main-d'œuvre extérieure, etc.).
  - Sur le plan environnemental : Evaluation de « l'empreinte écologique » de ces exploitations.

Un bilan global du système (Economique + Social + Environnemental) est réalisé par le biais d'une analyse SWOT afin de mettre en avant les conditions à rencontrer pour pérenniser cette activité.

Un logiciel de simulation (tableur Excel) a été conçu pour fournir des résultats économiques qui peuvent être attendus par le gestionnaire de milieux naturels qui entretient ses parcelles à l'aide du pâturage.

Enfin, un livret « AGRINATURE » est réalisé dans le cadre de ce projet et présente de façon illustrée les principaux sites gérés en région wallonne et les principales activités de gestion menées par les agriculteurs (portraits), avec les atouts et les limites de ces expériences.



## III. Généralités

### 3.1. Méthodes utilisées pour la gestion des milieux ouverts

La protection des sites de grand intérêt biologique nécessite bien souvent une intervention mesurée et réfléchie. La fauche et le pâturage représentent les techniques les plus largement rencontrées dans l'entretien de zones ouvertes présentant un intérêt biologique particulier.



La fauche a été le premier outil de gestion utilisé en Wallonie. Son action est ponctuelle dans le temps mais totale et uniforme. Elle est réalisée tardivement pour permettre à la majeure partie de la flore sauvage d'accomplir son cycle de vie. En outre, l'absence d'apport de fertilisants, associée à la récolte du foin (exportant les éléments nutritifs), permet un appauvrissement progressif du sol ; cet appauvrissement étant favorable à l'apparition d'une flore plus diversifiée. La fauche, par sa brutalité, peut toutefois être préjudiciable envers la communauté d'insectes. Elle ne peut être réalisée que sur des sites accessibles (pente faible ou nulle) et supportant le passage d'une machine agricole (humidité et charge caillouteuse faibles).

Le pâturage extensif est un mode de gestion alternatif qui prend de plus en plus d'ampleur pour le maintien des zones ouvertes, en particulier sur celles qui sont d'accès difficile. A l'inverse de la fauche, le pâturage extensif génère un milieu hétérogène, où zones broutées côtoient zones de refus et zones de piétinement, favorisant de la sorte l'installation d'une faune et d'une flore variées. En outre, les déjections animales attirent des insectes coprophages dont sont friands certains oiseaux. Enfin, les animaux jouent également un rôle important dans la dissémination des graines de certaines plantes qui se fixent à leur toison.

Sur bon nombre de sites en gestion, fauche et pâturage sont complémentaires. La mécanisation est utilisée pour la fauche tardive et les animaux pâturent les regains ou les zones non accessibles aux machines.

Quelque soit le mode de gestion retenu, un suivi précis des interventions et de leurs incidences sur la vie sauvage est essentiel pour s'assurer de la bonne réalisation des objectifs préalablement établis. Si tel n'est pas le cas, la technique de gestion devra être repensée et adaptée en conséquence. Pour le pâturage, ce suivi tient compte en particulier du choix de l'espèce et de la race animale, du chargement à l'hectare, des périodes de pâturage, du temps de séjour des animaux sur la parcelle et des modalités pratiques (présence d'un abri, gestion du parasitisme). Pour la fauche, il s'agit du nombre, de la période et de la fréquence des interventions.

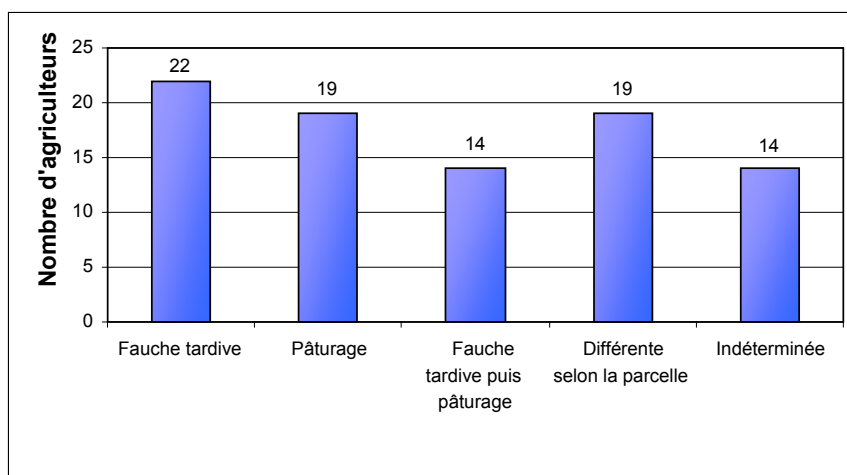
### 3.2. Recensement

Une liste des agriculteurs pratiquant la gestion de milieux à haute valeur écologique a été établie grâce à l'appui de différentes personnes (tableau 1). Les exploitations ont été retenues sur base des critères suivant : gestion de plus de 15 ha de zones reprises en MAE 2 (Prairies naturelles), 3b (Bande de prairie extensive) ou 8 (Prairies de Haute Valeur Biologique) et pour lesquelles ces surfaces représentent au moins 30 % de la SAU en prairies permanentes. Afin de compléter cette liste, les exploitants ayant une surface en prairies permanentes supérieure à 15 ha avec plus de 75 % en zones d'intérêt biologique ont également été repris.

**Tableau 1 : Personnes ayant contribué à la création du listing des agriculteurs recherchés**

NOM	ORGANISME
Alain <b>Cordonnier</b>	DNF – Direction de la Nature
Marie <b>Etienne</b>	Natagora
Thomas <b>Gaillard</b>	GAL Cuesta
Jean-Luc <b>Mairesse</b>	Natagora
Christian <b>Mulders</b>	DGA - Direction de l'espace rural
Eric <b>Leprince</b>	RNOB
Alain <b>Le Roi</b>	GIREA – UCL – Unité d'écologie
Bernard <b>Van Doren</b>	DNF - Virton

Un peu plus de quatre-vingt agriculteurs ont pu être référencés. Ces derniers ont été contactés par téléphone au sujet de leur mode de gestion (pâturage, fauche ou combinaison des deux méthodes). La figure 1 présente la répartition des agriculteurs selon le type de gestion. Vingt-deux agriculteurs gèrent la totalité de leurs parcelles en utilisant la fauche tardive, 19 exploitants ont recours au pâturage et 14 combinent les deux méthodes sur l'ensemble de leurs parcelles. Certains éleveurs, au nombre de 19, ont une gestion différente selon la parcelle. Quant aux autres, ils n'ont pas répondu à l'enquête téléphonique.



**Figure 1 : Types de gestion**

La première partie du projet se focalise sur les agriculteurs ayant principalement recours au pâturage comme outil de gestion. Au total, cela concerne vingt-huit exploitations mais seuls seize ont accepté de participer à l'étude économique. La gestion de milieux naturels par le pâturage entraîne des modifications plus profondes de la structure et du fonctionnement de l'exploitation que dans le cas de la fauche tardive.

La seconde partie se concentre sur les agriculteurs pratiquant la gestion de milieux d'intérêt biologique à l'aide de la fauche tardive, qu'elle soit suivie ou non d'un pâturage des regains. Seules les exploitations ayant plus de 15 ha en MAE 8 ont été retenues.

## ***IV. Gestion par pâturage***

### **4.1. Taux de participation au projet**

Vingt-huit exploitants sont référencés. Ils se situent principalement dans trois régions (figure 2), les Cantons de l'est, la région de Marche-en-Famenne et le sud de la Wallonie. Les exploitations sont généralement situées dans des régions à forte concentration en zones Natura 2000 (annexe 1).

Vingt-cinq agriculteurs ont été rencontrés durant les mois de juin à septembre 2008. Au cours de ce premier contact, un questionnaire caractérisant leur exploitation leur a été soumis. La synthèse des résultats sont exposés dans la suite du rapport.

Parmi ces agriculteurs, seize ont accepté de participer au projet, ce qui équivaut à une participation de 64 %. Les raisons évoquées pour le refus des autres personnes sont les suivantes :

- Manque de temps pour participer à l'étude. Ces agriculteurs étant persuadés de l'intérêt environnemental et économique de cette activité au sein de leur exploitation, ils ne désirent pas consacrer du temps au projet. De plus, certains ne désirent pas communiquer leurs données économiques (4 agriculteurs).
- Manque d'intérêt pour le projet. Les agriculteurs ayant refusé pour cette raison géraient déjà les surfaces avant qu'elles ne passent en MAE 8. Ce passage a entraîné des contraintes (diminution de la charge à l'hectare, absence de fertilisation,...). Cependant, ils considèrent que les aides permettent de compenser les difficultés rencontrées. De plus, contrairement aux autres agriculteurs, ils n'ont pas dû aménager leur temps de travail ou faire des investissements pour la gestion de ces parcelles. De ce fait, ils ne désiraient pas consacrer du temps au projet. (3 agriculteurs).
- Pour des raisons personnelles, une personne a décidé de se retirer du projet.

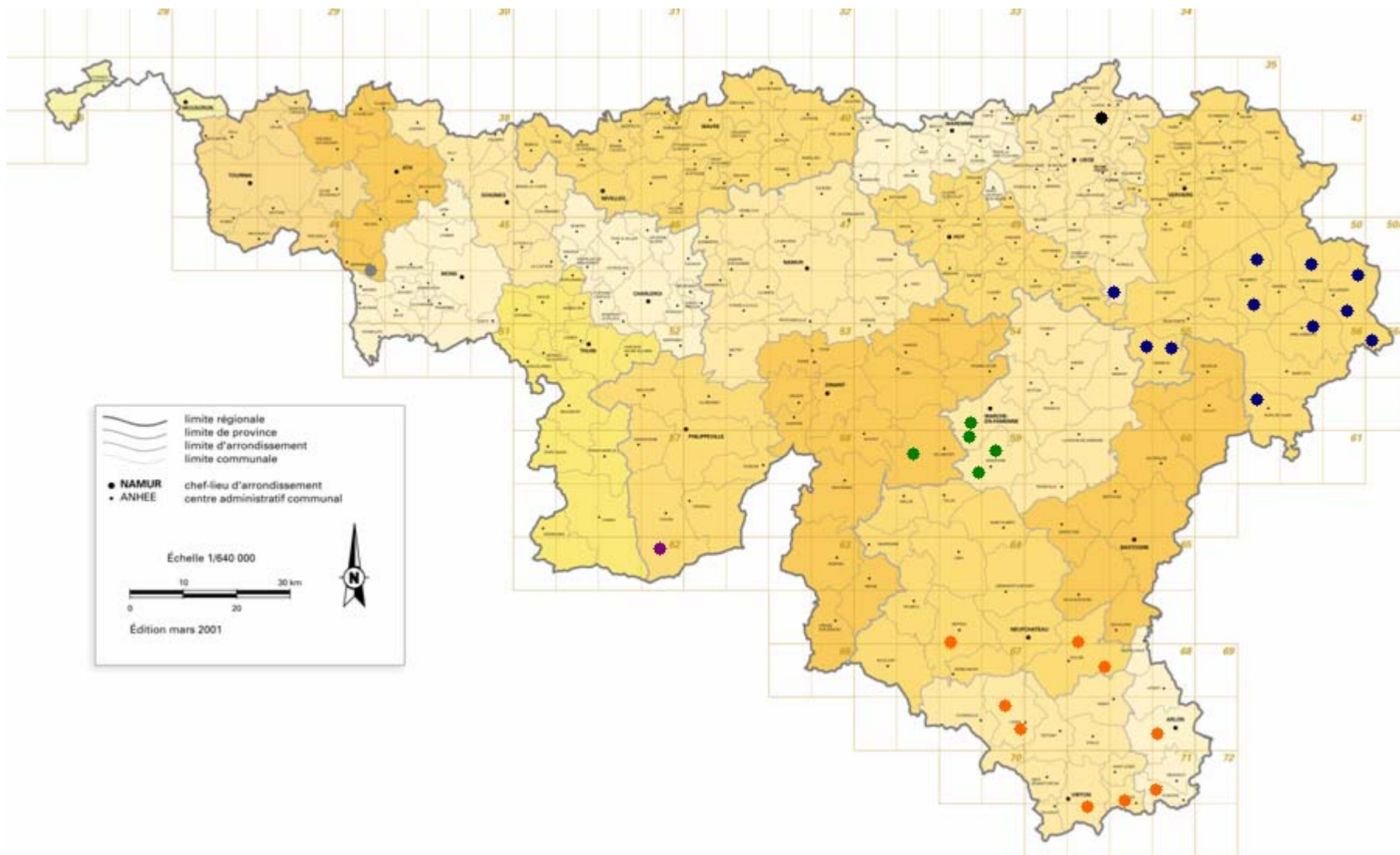


Figure 2 : Répartition géographique des agriculteurs gérant principalement à l'aide du pâturage

## 4.2. Caractéristiques des exploitants et des exploitations

### Profil des exploitants

Un peu plus d'un tiers des agriculteurs s'occupant de la gestion de milieux de haute valeur biologique (HVB) à l'aide du pâturage n'est pas issu du monde agricole. De plus, 40 % des agriculteurs le sont à titre secondaire (annexe 2).

La gestion de ces milieux rencontre des difficultés diverses (annexe 2) que ce soit au niveau de l'accessibilité des parcelles, des clôtures, du déplacement des troupeaux ou encore des soins à apporter aux animaux. Avec le temps, la plupart des agriculteurs arrivent à s'organiser mais cette activité demeure gourmande en temps de travail. La première motivation de ces « gestionnaires » reste leur passion pour la nature et leur intérêt pour sa sauvegarde. En effet, la moitié d'entre eux ont commencé l'activité de gestion des milieux de haute valeur écologique avant l'apparition, en 2004, de la prime MAE 8 relative à la protection des zones de haute valeur biologique (annexe 2).

### Caractéristiques des exploitations

Le tableau 2 présente les caractéristiques générales de 25 exploitations contactées dans le cadre du projet.

Quelque soit la région agricole, la surface agricole utile (SAU) des exploitations est généralement supérieure aux moyennes régionales. Cette observation s'explique par les caractéristiques mêmes de l'échantillonnage. Comme le présente la figure 3, une part importante de la SAU vient des milieux naturels. Selon l'exploitation, ces surfaces peuvent varier de 17 à 340 ha.

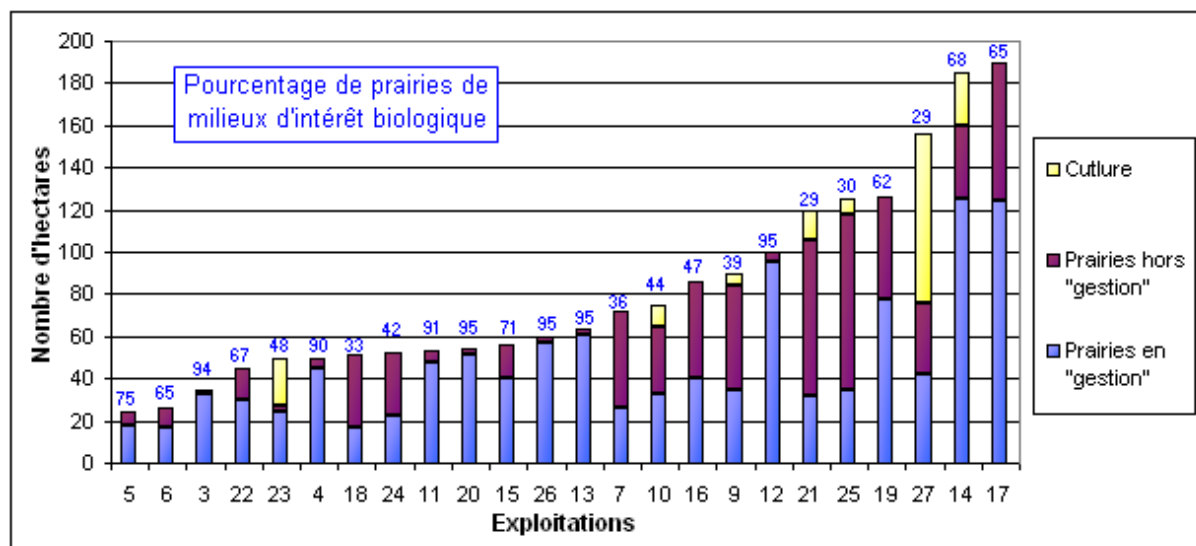


Figure 3 : Répartition de la SAU des exploitations

#### Remarque :

Un agriculteur n'a pas été repris dans les chiffres présentés ci-dessus pour ne pas biaiser les moyennes. Il gère 600 ha repartis comme suit : 270 ha en haute valeur biologique, 70 ha de prairies naturelles, 100 ha servant de pâture d'entre-saison et le reste se partage entre des zones boisées, voire fraîchement défrichées, et des terres fortement humides qui ne peuvent être reprises dans les catégories précédentes.

**Tableau 2 : Caractéristiques des exploitations**

Référence	% d'Expl. à temps plein (1 U TA et plus)	% d'Expl. à temps partiel (< 1 UTA)	SAU (ha)/expl	Nombre d'ha de Culture de céréale/expl	Superficie couverte d'herbe (ha/expl)		% d'exp. bio	Nbre de vaches laitières/expl	Nbr d'ovins/expl.		Nombre de bovins viandeux/expl.		Nbre d'équins/expl.		Caprins
					"classique"	"gestion"			"classique"	"gestion"	"classique"	"gestion"	"classique"	"gestion"	
10	x	/	75	10	32	33	x	29	/	/	3	35	/	/	/
11	/	x	53	/	5	48	/	/	/	/	/	/	/	32	/
12	/	x	100	/	5	95	x	/	/	/	/	35	/	/	/
<b>Moyenne pour le projet</b>	<b>33</b>	<b>67</b>	<b>76</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>59</b>	<b>67</b>	<b>29</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>3</b>	<b>35</b>	<b>/</b>	<b>32</b>	<b>/</b>
<b>Région herbagère</b>	<b>70</b>	<b>30</b>	<b>33</b>	<b>10</b>	<b>30</b>		<b>3,5</b>	<b>57</b>	<b>41</b>				<b>5</b>		<b>17</b>
3	/	x	35	/	2	33	x	/	/	/	/	34	/	/	/
4	x	/	50	/	5	45	x	/	/	/	/	31	/	8	/
5	x	/	48	/	20	18	/	/	/	/	30	6	/	/	/
6	/	x	26	/	9	17	x	18	/	/	/	9	/	/	/
7	/	x	72	/	46	26	x	/	17	/	35	18	/	/	/
8	x	/	600	/	260	340	/	/	/	710	/	/	/	/	/
9	x	/	90	6	49	35	/	50	/	/	40	9	/	/	/
<b>Moyenne pour le projet</b>	<b>57</b>	<b>43</b>	<b>132</b>	<b>6</b>	<b>56</b>	<b>73</b>	<b>57</b>	<b>34</b>	<b>17</b>	<b>710</b>	<b>38</b>	<b>18</b>	<b>/</b>	<b>8</b>	<b>/</b>
<b>Haute Ardenne</b>	<b>68</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>30</b>		<b>4,3</b>	<b>46</b>	<b>14</b>				<b>6</b>		<b>71</b>
13	/	x	64	/	3	61	x	/	/	260	/	/	/	/	/
15	x	/	51	/	16	35	x	/	/	70	/	16	/	5	/
16	x	/	86	/	46	40	x	20	100	195	/	/	/	/	10
17	x	/	209	/	85	124	x	/	300	300	/	/	/	/	50
<b>Moyenne pour le projet</b>	<b>75</b>	<b>25</b>	<b>103</b>	<b>/</b>	<b>38</b>	<b>65</b>	<b>100</b>	<b>20</b>	<b>200</b>	<b>206</b>	<b>/</b>	<b>16</b>	<b>/</b>	<b>5</b>	<b>30</b>
<b>Famenne</b>	<b>71</b>	<b>29</b>	<b>55</b>	<b>15</b>	<b>38</b>		<b>5,2</b>	<b>43</b>	<b>54</b>				<b>7</b>		<b>30</b>
14	x	/	185	25	35	125	x	/	300	315	/	/	8	/	/
18	x	/	51	/	17	34	x	/	/	/	150	12	/	/	/
19	x	/	126	/	48	78	x	20	100	/	50	30	20	13	/
20	/	x	55	/	3	52	x	/	/	46	/	6	/	/	2
<b>Moyenne pour le projet</b>	<b>75</b>	<b>25</b>	<b>104</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>72</b>	<b>100</b>	<b>20</b>	<b>200</b>	<b>181</b>	<b>100</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>2</b>
<b>Ardenne</b>	<b>74</b>	<b>26</b>	<b>45</b>	<b>8</b>	<b>35</b>		<b>3,2</b>	<b>36</b>	<b>43</b>				<b>5</b>		<b>12</b>
21	x	/	132	14	95	23	/	/	/	/	400	20	/	/	/
22	x	/	80	/	50	30	x	/	/	/	35	11	/	/	/
23	/	x	50	23	3	24	x	/	/	32	120	13	/	/	/
24	/	x	52	/	30	22	x	/	/	40	40	/	/	/	/
25	x	/	123	7	93	23	x	/	/	57	300	/	/	2	10
26	/	x	60	/	3	57	x	/	/	31	/	34	/	2	/
<b>Moyenne pour le projet</b>	<b>25</b>	<b>75</b>	<b>83</b>	<b>15</b>	<b>46</b>	<b>30</b>	<b>83</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>40</b>	<b>179</b>	<b>20</b>	<b>/</b>	<b>2</b>	<b>10</b>
<b>Région jurassique</b>	<b>77</b>	<b>23</b>	<b>54</b>	<b>11</b>	<b>41</b>		<b>13,2</b>	<b>45</b>	<b>84</b>				<b>5</b>		<b>5</b>

Près de 80 % des agriculteurs possèdent une certification bio ou sont en cours de conversion. Ce constat n'est pas étonnant compte tenu des objectifs et exigences liés à la gestion des parcelles en HVB qui rencontrent, au minimum, ceux du cahier des charges bio.

Pour ces exploitations, les activités pratiquées en dehors de la gestion de milieux naturels sont assez diversifiées (annexe 2) et sont souvent tournées vers le grand public (fermes pédagogiques, vente à la ferme, gîtes, etc.). Certains exploitants ont parfois jusqu'à trois, voire quatre activités distinctes au sein de la ferme. La gestion de milieux de haute valeur biologique est l'occasion, pour d'autres, de se diversifier et/ou d'agrandir leur exploitation.

### **4.3. Choix des animaux**



*Les moutons (ici des Mergelland) et les chèvres (en avant plan) sont utilisés préférentiellement sur milieux secs.*

Les animaux choisis doivent résister aux conditions de vie parfois rudes rencontrées sur les sites naturels. Ils doivent pouvoir se satisfaire de fourrages de qualité hétérogène et en abondance variable afin de limiter au maximum l'apport de foin et ainsi assurer une efficacité optimale du travail du troupeau. Ils doivent aussi être résistants aux maladies et parasites pour limiter l'usage de traitements vétérinaires. Pour ces raisons, les races rustiques sont largement plébiscitées afin d'accomplir cette mission.

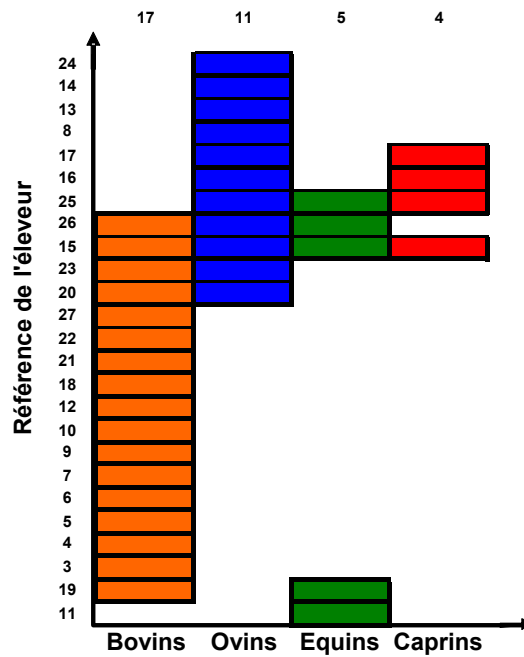
Les ovins et les bovins sont les espèces les plus utilisées, suivis par les équins et les caprins. Le mouton et la chèvre sont réputés pour être résistants à la soif mais sensibles aux maladies. Ils seront dès lors utilisés préférentiellement pour le pâturage de pelouses sèches. Le bovin et le cheval sont, quant à eux, utilisés en terrain plat et ont des besoins en eau plus élevés. Par contre, ils résistent mieux aux maladies et pourront donc paître sur des prés plus humides.

En moyenne, un tiers des éleveurs utilisent deux espèces animales pour la gestion des parcelles de haute valeur biologique (figure 4). On constate que 68 % des agriculteurs ont recours aux bovins et 44% utilisent des ovins. Certains éleveurs ont recours à des chevaux (20 %) ou des chèvres (16%) généralement utilisés en association avec une autre espèce.



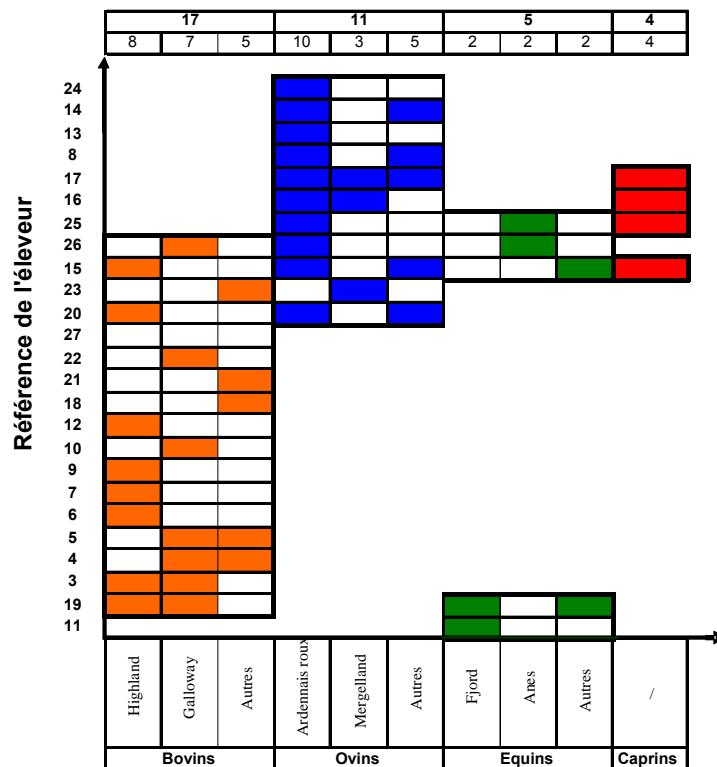
*Bovins Highland dans une réserve naturelle*





**Figure 4 : Espèces animales utilisées dans la gestion des milieux naturels.**  
*Les nombres au-dessus des « histogrammes » reprennent le nombre d'éleveurs ayant recours à ces espèces.*

Les races rustiques principalement utilisées sont les moutons Ardennais roux et les bovins Highlands (figure 5). Les agriculteurs rencontrent des difficultés pour valoriser les carcasses de ces animaux du fait qu'elles ne correspondent pas aux standards de commercialisation habituels. Ainsi, les agriculteurs doivent bien souvent s'occuper eux-mêmes de l'écoulement et de la vente des produits animaux (filiale bio, vente aux particuliers, vente pour l'élevage, vente pour la Fête de l'Aïd el-Kebir, etc.). La mise en place de filières spécifiques pour valoriser ces produits est une démarche qui devrait dès lors être développée à l'avenir. L'année 2007 fut particulièrement difficile pour les éleveurs suite aux pertes liées à la maladie de la langue bleue. Par conséquent, la plupart des animaux ont été conservés au sein de l'exploitation pour le renouvellement du cheptel. De plus, les agriculteurs débutant l'activité de gestion conservent également les animaux pour constituer leur cheptel.



**Figure 5 : Races utilisées dans la gestion des milieux naturels**  
*Les nombres au dessus des « histogrammes » reprennent le nombre d'éleveurs ayant recours à ces races.*

#### 4.4. Détermination des OTE

La détermination de l'orientation technico-économique (OTE) prend en considération uniquement les activités hors gestion des milieux naturels. Ce choix a été opéré compte tenu de la difficulté de comparer des animaux rustiques avec des animaux plus conventionnels, et cela pour diverses raisons :

- La finalité première des animaux « de gestion » est l'entretien des milieux naturels et non la production de viande ou de lait. La structure des charges et des produits liée à cette activité n'est dès lors pas comparable à celle plus conventionnelle des animaux de « production ».
- Les animaux « de gestion » présentent un état corporel qui les rend difficilement valorisables à la fin de la saison de pâturage ce qui n'est pas le cas pour les animaux « de production ».

Par conséquent, les OTE sont déterminées sans tenir compte de l'activité de « gestion » (tableau 3).

**Tableau 3 : Orientation technico-économique**

Référence	OTE	Type d'exploitation	Orientation
6	4210	Bovine spécialisée	Elevage
10	4110	Bovine spécialisée	Laitière spécialisée
16	4310	Bovine spécialisée	Lait avec élevage et viande combinés
17	7220	Polyélevage	Granivores et herbivores autres que bovins laitiers
19	4210	Bovine spécialisée	Elevage
23	4210	Bovine spécialisée	Elevage
24	4210	Bovine spécialisée	Elevage
25	4220	Bovine spécialisée	Engraissement

La moitié des agriculteurs exercent d'autres activités agricoles en dehors de la gestion des milieux naturels. Cela nous permet de déterminer quelle est leur OTE. La plupart font partie de l'OTE « exploitations bovines spécialisées » (tableau 3). Cependant, l'orientation peut différer. En effet, les exploitations 6, 19, 23 et 24 font partie de l'OTE 4210 (*orientation élevage*) ; la 25 appartient à l'OTE 4220 (*orientation engraissement*) ; la 10 est reprise dans l'OTE 4110 (orientation lait spécialisé) et, pour finir, la 16 relève de l'OTE 4310 (*orientation lait avec élevage et viande combiné*). Le dernier agriculteur pratique l'élevage de moutons et de lapins, son exploitation est donc reprise dans l'OTE 7220 (*exploitations de polyélevage – granivores et herbivores autres que bovins laitiers*). Le réseau comptable de la Direction de l'Analyse Economique Agricole (DAEA) possède peu d'informations sur les OTE 4220 et 7220 car il s'agit d'orientations de production peu rencontrées en Wallonie. Ensemble, ces deux OTE représentent moins de 2% du potentiel de production wallon.

#### **4.5. Typologie**

La classification des exploitations sur base de l'OTE n'est pas des plus pertinentes pour les raisons évoquées ci-avant. La typologie doit être avant tout fonctionnelle en s'appuyant sur des critères spécifiques à l'activité de gestion (fréquence des mouvements du troupeau, distance entre les parcelles, etc.). Les conditions de gestion, dans leur globalité, influencent directement la charge de travail et donc aussi les coûts inhérents à cette pratique.

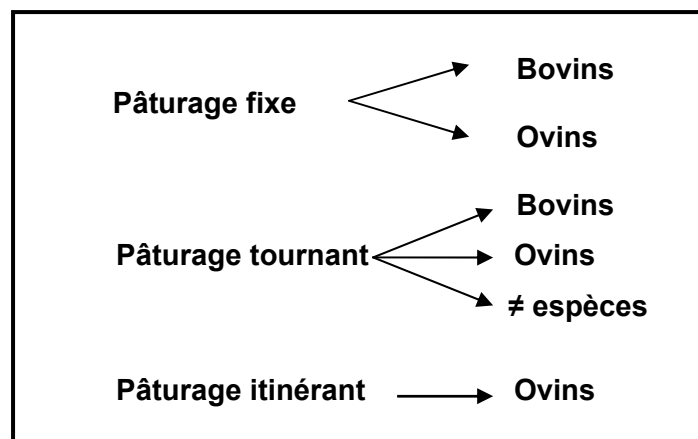
La typologie retenue scinde les exploitations en trois grandes catégories :

- **Le pâturage fixe** consiste à laisser les animaux sur une même parcelle clôturée toute l'année (ou uniquement à partir d'une date déterminée par les gestionnaires de sites) avec un chargement instantané faible. En règle générale, les différentes parcelles sont proches les unes des autres ou forment un seul bloc.
- **Le pâturage tournant** concerne les agriculteurs ayant un nombre de parcelles plus important que dans le groupe précédent et étant relativement éloignées les unes des autres. Dans ce type de pâturage, les animaux changent au moins une fois de parcelle durant la saison de pâturage. Le chargement instantané est relativement faible.
- **Le pâturage itinérant** consiste à bouger régulièrement les animaux de petites parcelles en petites parcelles au moyen de clôtures mobiles. Le chargement instantané est plus important. Ce mode de gestion concerne principalement le pâturage par des ovins.

Comme nous l'avons vu, la gestion de milieux naturels peut se faire à l'aide de différentes espèces (bovins, ovins, équins, voire une combinaison de ces derniers). Pour tenir compte de cette diversité, les groupes sont subdivisés en fonction de l'espèce animale utilisée. Les chevaux sont repris dans le sous-groupe des bovins en raison de leurs similitudes dans leur mode de conduite et du fait qu'un seul agriculteur suivi pratique la gestion à l'aide de chevaux.

Deux agriculteurs sont repris dans la gestion « Pâturage tournant à l'aide d'ovins ». Ces personnes pratiquent cette activité depuis un an et le mouvement des animaux a, pour le moment, été assez réduit. Par contre, à l'avenir, ces éleveurs devraient rejoindre le groupe « Pâturage itinérant ».

Les différents types de gestion sont donc les suivants :



#### 4.6. Analyse du temps de travail

##### 4.6.1. Méthodologie

Le travail de gestion est subdivisé en sept activités : surveillance, alimentation, transport, traitements/soins, matériels/bâtiments, travail mécanique et autres. Celles-ci ne sont pas nécessairement présentes dans chaque exploitation. Le détail de chacune de ces activités est repris ci-après :

- La **surveillance** comprend les déplacements effectués pour le suivi régulier du troupeau.
- L'**alimentation** reprend le temps consacré pour nourrir et abreuver les bêtes.
- Les **traitements/soins** reprennent l'administration de médicaments, de vermifuges, la tonte des moutons, le bouclage des animaux, la pesée des agneaux, etc.
- Le **déplacement du troupeau** représente le temps nécessaire pour rassembler les animaux et les conduire sur une nouvelle parcelle. Dans le cas de la gestion par pâturage itinérant, le déplacement reprend également le temps nécessaire à la pose des clôtures mobiles.
- Les **bâtiments/matériels** reprennent la préparation du bâtiment avant l'hiver ou le nettoyage après l'hiver, les travaux de réparation, la construction d'un nouvel abri, etc. Cela comprend également le temps consacré à la mise en état des clôtures (vérification, réparations éventuelles).

- Le **travail mécanique** rassemble l'entretien des parcelles (débroussaillage, entretien des haies, création de mares, etc.) et les activités liées à la fauche tardive.
- Le poste « **autres** » reprend principalement le travail administratif (comptabilité, déclarations PAC, accueil de visiteurs, conférences) ainsi que toutes les activités non reprises précédemment (temps consacré à la formation de l'agriculteur, aux vêlages/agnelages ou encore à la récupération d'un troupeau qui s'est sauvé).

Pour chaque poste, l'agriculteur indique la fréquence de réalisation, la durée et le nombre de personnes employées.

*Exemple : Un agriculteur déplace son troupeau trois fois par an. Il a besoin de l'aide de deux autres personnes et cela leur prend en moyenne 3 h.*

*Fréquence : 3 fois/an*

*Durée : 3h, 2h45 et 3h30*

*Nombre de personnes : 3*

*Sur l'année, nous avons considéré le temps global, toutes personnes confondues soit :  $3h*3+ 2h45*3+ 3h30* 3 = 27h 45$*

#### **4.6.2. Remarques concernant la notion de moyenne**

Les moyennes utilisées dans ce travail sont des moyennes non pondérées. Cela signifie que chaque exploitation intervient avec le même poids quel que soit le nombre d'hectares que l'agriculteur gère ou quelle que soit la taille de son cheptel.

Chaque paramètre est calculé à partir des données de chaque agriculteur. Par exemple, le temps de travail annuel moyen est calculé à partir du temps annuel de chaque agriculteur. De même, le temps de travail moyen par hectare est déterminé en faisant la moyenne du temps de travail par hectare de chaque exploitant.

Cette remarque reste valable pour toutes les notions discutées dans ce rapport.

#### **4.6.3. Résultats**

Avant même de débiter l'activité de gestion de milieux naturels, les agriculteurs doivent consentir à certains aménagements dans l'organisation de leur travail. En effet, cette diversification demande du temps qui est pris sur celui consacré à une autre activité ou à la famille. Certains agriculteurs ont décidé de réduire leur charge de travail en tant que salarié pour pouvoir davantage se consacrer à cette nouvelle diversification.

En général, la gestion de milieux en HVB requiert l'aide ponctuelle de la famille ou d'amis. Cela est surtout vrai lorsqu'il faut manipuler les animaux.

Le temps de travail (tableau 4) est donné par type de pâturage et par type de tâche. Il s'agit du temps réellement consacré à la gestion des parcelles de hautes valeurs biologiques et aux animaux.

**Tableau 4: Temps de travail observé selon le type de pâturage**

	Pâturage fixe			Pâturage tournant				Pâturage itinérant	Moyenne générale	
	Bovins	Ovins	Moyenne	Bovins	Ovins	≠ espèces	Moyenne			
Nombre de cas	2	1	3	5	2	3	10	3	16	
Surface pâturée en ha	112	35	147	201	66	170	437	277	861	
Nombre d'UGB	39	13	51	115	19	95	229	139	420	
<b>Surface moyenne pâturée en ha</b>	<b>56</b>	<b>35</b>	<b>49</b>	<b>40</b>	<b>33</b>	<b>57</b>	<b>44</b>	<b>92</b>	<b>54</b>	
<b>Nombre moyen d'UGB</b>	<b>19,4</b>	<b>12,7</b>	<b>17,1</b>	<b>23,1</b>	<b>9,5</b>	<b>31,5</b>	<b>22,9</b>	<b>46,4</b>	<b>26,2</b>	
Chargement (UGB/ha)	0,3	0,4	0,3	0,6	0,3	0,6	0,5	0,5	0,5	
<b>Unité de travail (UT<sup>a</sup>)</b>	<b>0,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>1,5</b>	<b>0,7</b>	
<b>Temps de travail moyen en heure par an et par type de gestion</b>	Surveillance	275	150	233	305	58	329	255	574	315
	Alimentation	96	98	97	120	89	83	105	376	158
	Déplacement du cheptel	93	42	76	147	142	201	158	473	204
	Traitements/soins	66	38	57	84	9	83	67	253	102
	Matériel/bâtiment	120	0	80	90	21	123	82	232	111
	Travail mécanique	81	0	54	181	30	177	146	63	111
	Autres (administratif,...)	153	98	135	119	123	227	144	276	168
<b>TOTAL</b>	<b>885</b>	<b>427</b>	<b>732</b>	<b>1045</b>	<b>454</b>	<b>1223</b>	<b>984</b>	<b>2247</b>	<b>1269</b>	
<b>Temps de travail moyen par UGB (h/UGB/an)</b>	<b>Moyenne</b>	<b>73</b>	<b>33</b>	<b>60</b>	<b>57</b>	<b>49</b>	<b>34</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>54</b>
<b>Temps de travail moyen par ha (h/ha/an)</b>	<b>Moyenne</b>	<b>26</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>25</b>

**a : Une unité de travail annuel correspond à 1800 h selon l'Office de Statistiques de la Communauté Européenne (EUROSTAT)**

A la lecture du tableau 4, on constate que plus la gestion se complexifie, plus le temps consacré à l'hectare devient important. En effet, le pâturage fixe demande 21h/ha, le pâturage tournant nécessite 24h/ha et pour finir, le pâturage itinérant exige 32 h/ha. Des variations du temps de travail existent également selon l'espèce animale utilisée. A l'exception du pâturage itinérant, la gestion par des ovins exige deux fois moins d'heures de travail à l'hectare comparativement à la gestion par des bovins. Le temps consacré au déplacement du troupeau est plus important lorsqu'on passe du pâturage fixe (1,5 h/ha) au pâturage tournant (3,6 h/ha) puis au pâturage itinérant (5,1 h/ha). Le recours à des ovins entraîne une nécessité de les nourrir durant la période hivernale. De ce fait, le temps pour leur alimentation est plus important (+/-8 h/UGB pour les ovins vs +/-5 h/UGB pour les bovins).

Pour le pâturage itinérant, plus de 2200 heures de travail (soit 1,4 unités de travail) sont nécessaires pour gérer en moyenne 103 ha. Par conséquent, deux des trois agriculteurs appartenant à ce groupe font appel à de l'aide extérieure (engagement de personnel). La majeure partie du temps (figure 7) est consacrée à la surveillance et au déplacement du troupeau. Le transport est logiquement un poste important, au vu de la conduite itinérante des animaux et de la nécessité de l'utilisation de clôtures mobiles.

Les agriculteurs pratiquant le pâturage tournant gèrent en moyenne 40 ha et y consacrent +/- 1000 heures par an (soit 0,5 unité de travail). En moyenne, et pour l'ensemble des trois catégories de pâturage tournant, c'est le poste « surveillance » qui est le plus gourmand en temps. La figure 7 indique un temps de travail pour le pâturage tournant avec ovins deux fois moindre comparativement aux autres espèces de ce même groupe. Cette observation est davantage la conséquence de l'existence de particularités dans l'itinéraire de gestion plutôt que du choix de l'espèce animale proprement dite. Ainsi, cette gestion du temps particulièrement efficiente résulte de la gestion de surfaces contigües qui permet aux utilisateurs d'ovins de rationaliser le temps de travail (surveillance alternée, aide pour la mise en place des clôtures,...). Cependant, ce temps risque d'augmenter dans un avenir plus ou moins proche lorsque le cheptel aura atteint sa taille requise pour une gestion optimale des surfaces.

Les agriculteurs ayant recours au pâturage tournant avec bovins ou différents espèces accordent beaucoup de temps à l'entretien de leurs parcelles (figure 6).

La charge de travail pour les agriculteurs pratiquant le pâturage fixe est de +/- 2 h/jour sur la totalité de l'année. Chaque activité, exception faite de la surveillance (5 h/ha), demande entre 1 et 2 h de travail par hectare.

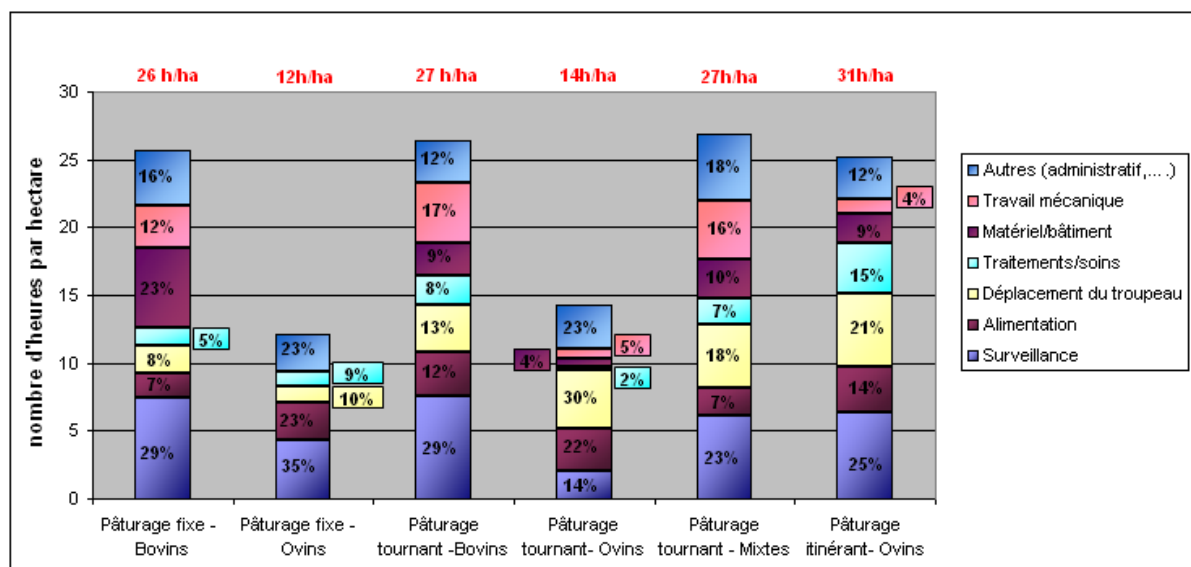


Figure 6 : Répartition du temps de travail par activité et par type de pâturage (heure/an)

Le temps consacré aux « autres tâches » n'est pas négligeable et peut représenter de 12 à 23% du temps dévolu à la gestion des milieux en HVB. Ces tâches englobent les visites à la ferme et les formalités administratives. Certains agriculteurs font état de difficultés dans l'octroi des aides, les obligeant à entamer des démarches souvent longues et fastidieuses. D'autres, dont l'activité de gestion est la seule activité agricole, ont déclaré rencontrer des difficultés pour compléter correctement la déclaration agricole. Il faut toutefois aborder ce poste « autre » de manière prudente car il a pu être interprété de manière différente selon l'agriculteur. De plus, ce poste a été le plus difficile à chiffrer par les agriculteurs.

Etant donné la diversité des cas rencontrés, il est difficile de mettre en évidence un facteur explicatif du temps consacré à la gestion de milieux naturels. Cependant, certains éléments tels que la surface, les déplacements du troupeau, la pratique du pâturage tournant et la distance kilométrique parcourue sur l'année semblent être des facteurs déterminants.

## 4.7. Analyse économique

L'objectif de cette partie est de mettre en évidence les coûts engendrés par cette activité par rapport aux rentrées d'argent et *in fine* voir si elle est rentable pour l'agriculteur.

### 4.7.1. Méthodologie et Terminologie

Trois notions différentes sont utilisées par la Direction de l'Analyse Economique Agricole (DAEA) de la DGARNE pour étudier la rentabilité des exploitations. Il s'agit de la marge brute, du revenu du travail et du revenu de l'exploitant et de sa famille. Ces différents concepts sont détaillés ci-dessous. Dans le cadre de ce travail, les notions de marge brute et de revenu de l'exploitant et de la famille sont retenues.

#### Les produits

Le produit d'une activité est la valeur marchande de la production totale de biens et services qu'engendre une activité du système de production au cours d'une année [IGER, 1998]. A cela s'ajoute les variations d'inventaires (stock et cheptel) entre le début et la fin de la campagne.

En ce qui concerne le cheptel, la DAEA utilise la notion de mouvement et d'accroissement du troupeau qui couvre à la fois l'activité de production et la variation d'inventaire. On établit la valeur prise par le troupeau sur l'année. Pour ce faire, on prend le cheptel au 1<sup>er</sup> janvier, les achats, les ventes et l'autoconsommation durant l'année ainsi que les pertes et le cheptel au 31 décembre. Le mouvement et l'accroissement du troupeau (MAT) se calcule selon la formule suivante :

$$\text{MAT} = (\text{cheptel au 31 décembre} + \text{ventes} + \text{autoconsommation}) - (\text{cheptel au 1}^{\text{er}} \text{ janvier} + \text{achats} + \text{pertes [mortalité]})$$

Les différents produits rencontrés sont :

- La vente d'animaux reproducteurs ou de boucherie ;
  - Les animaux autoconsommés ;
  - La variation d'inventaire (positive ou négative) ;
  - La vente de laine pour les ovins ;
  - La vente éventuelle de fourrages ;
  - Les subventions<sup>2</sup> ;
  - Les primes (DPU, MAE, Bio).
- } MAT

Le montant de valorisation des animaux est la valeur moyenne à laquelle les agriculteurs estiment pouvoir vendre leurs animaux. Les montants considérés varient uniquement selon l'espèce et l'âge des animaux (tableau 5).

---

<sup>2</sup> Les subventions sont des budgets complémentaires octroyés à certains agriculteurs qui ont des gestions particulièrement difficiles. Ces budgets servent entre autre à engager du personnel et à financer l'achat d'une partie du matériel.



**Tableau 5 : Valeur d'inventaire des animaux**

Catégorie	Valorisation (€/animal)
<b>BOVINS</b>	
Bovins (< 6 mois)	600
Bovins (6 mois < 2 ans)	950
Vaches (> 2 ans)	1000
Taureaux (> 2 ans)	1150
<b>OVINS</b>	
Agneaux-agnelles	100
Béliers	150
Brebis	150
<b>EQUINS</b>	
Poulains	600
Adultes	1250
Anes	400
<b>Caprins</b>	
Chèvres	50

### Les charges

Elles sont l'expression monétaire des biens et/ou des services consommés au cours d'une période donnée pour mener à bien une activité du système de production.

On peut distinguer deux catégories : les charges opérationnelles et les charges de structure.

Les premières peuvent être définies comme les charges liées à l'emploi des facteurs de production opérationnels. Elles ont pour caractéristiques essentielles d'apparaître, de disparaître ou de varier en même temps que l'activité [RIOLET, 1977]. Ces charges sont proportionnelles, soit à la dimension de l'activité (ha, UGB, ...), soit aux quantités produites [RIOLET, 1989]. Il s'agit par exemple des frais d'alimentation, des frais vétérinaires, etc.

Pour les secondes, il est fait référence aux charges liées à la disponibilité et à la mise en œuvre de l'appareil de production (terres, bâtiments, équipements, main d'œuvre permanente<sup>3</sup>,...). Ces charges, liées essentiellement à la structure de l'entreprise, ont pour caractéristique essentielle d'être « stables » d'une année à l'autre, car pratiquement insensibles aux fluctuations qui peuvent intervenir à l'intérieur du système de production. Les charges de structure reprennent, par exemple, les frais d'entretien et d'amortissement d'une machine, les fermages, les frais liés au bâtiment, etc. [RIOLET, 1977]

Durant la période hivernale, les animaux doivent en général quitter les surfaces de haute valeur biologique pour se rendre sur des parcelles d'hivernage (en location ou en propriété). Un fermage a été imputé aux parcelles quel que soit le mode de possession (locataire ou propriétaire). Dans la première situation, il s'agit du fermage réellement payé. Pour le deuxième cas, cette option a été prise en partant de l'hypothèse que « l'activité de gestion » loue les hectares à une autre activité de l'exploitation.

Lorsque l'agriculteur est propriétaire des parcelles, un coût d'opportunité a été imputé. Cette notion désigne le coût d'une chose estimé en termes d'opportunités non-réalisées (et les avantages qui auraient pu être retirés de ces opportunités), ou encore la mesure des avantages auxquels on renonce en affectant les ressources disponibles à un usage donné.

Le matériel et les bâtiments peuvent être utilisés de façon spécifique (pour une seule spéculation) ou de manière polyvalente (pour plusieurs ateliers à la fois). Pour le matériel ou

---

<sup>3</sup> Le salaire de la main d'œuvre permanente est considéré comme une charge fixe. En effet, le salaire ne s'adapte pas dès que le nombre d'hectare ou d'UGB augmente ou diminue d'une unité.

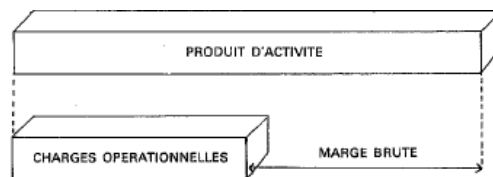
les bâtiments polyvalents, il faut déterminer la quote-part des coûts relatifs à la spéculation étudiée. Pour calculer celle-ci, la connaissance des éléments suivants est nécessaire :

- Le coût annuel du matériel ou du bâtiment. Celui-ci comptabilise l'amortissement, l'intérêt, les frais de réparation et d'entretien, le carburant, les assurances, etc.
- La répartition de l'utilisation, pour chaque atelier, du matériel et des bâtiments. L'utilisation d'une clé de répartition est indispensable. Dans le cadre de ce travail, ces coûts sont répartis soit en fonction du nombre d'animaux utilisant le matériel et/ou le bâtiment soit selon le temps d'utilisation du matériel.

L'amortissement d'un bien est une opération qui consiste à échelonner, sur une durée qui varie selon le bien, les charges qui résultent de la dépréciation progressive de ce bien, afin d'être en mesure de renouveler ce bien lorsqu'il sera devenu inapte à remplir sa fonction. L'amortissement considéré dans ce travail est linéaire c'est-à-dire que chaque année, le taux de l'amortissement est fixe. Le coût imputé chaque année dépend de la durée de l'amortissement. Celle-ci est de 3 ans pour le petit matériel, de 5 ans pour le matériel roulant et de 20 ans pour les bâtiments.

### **La marge brute**

La marge brute d'une activité peut se définir comme la différence entre le produit d'une activité (hors primes) et les charges opérationnelles qu'elle consomme (figure 7). Les primes, que ce soit les DPU ou les MAE, ne sont pas reprises dans les produits. En effet, la DAEA ne les intègre pas dans le calcul de la marge brute car elles ne sont en rien liées à l'habileté du fermier dans son rôle de producteur. En outre, une grande partie des primes sont maintenant versées dans le paiement unique qui n'est plus lié à l'acte de production proprement dit.



**Figure 7 : Représentation de la marge brute  
(Source : Riolet, 1977)**

En règle générale, pour pouvoir comparer les exploitations entre elles, la marge brute est souvent exprimée par unité de surface (ha) ou par animal (UGB).

### **Le revenu du travail de l'exploitant et de la famille**

Le **revenu de l'exploitant et de la famille** = produits totaux – charges opérationnelles et de structure.

## Tableau récapitulatif

Le tableau 6 reprend les principaux postes figurant dans les calculs économiques.

**Tableau 6 : Produits, charges opérationnelles et charges de structure**

PRODUITS	CHARGES DE STRUCTURE
Mouvement et accroissement du troupeau	<b>Matériels et bâtiments</b>
Autres produits	Matériels
Subventions	<i>Amortissement</i>
Primes	<i>Réparations et entretiens</i>
	<i>Assurances et taxes</i>
	<i>Carburant</i>
<b>CHARGES OPERATIONNELLES</b>	Bâtiments
<b>Fourrages et aliments</b>	<i>Amortissement</i>
Foin	<i>Réparations et entretiens</i>
Paille	<i>Assurances</i>
Préfané	
Concentré	<b>Employés</b>
Minéraux	Coût salarial
<b>Produits VT et sanitaires</b>	<b>Autres</b>
Vermifuges	Frais liés aux dôtures
Vaccins	Fermage
Autres	Achat DPU
<b>Autres</b>	Divers
Frais d'élevage (ARSIA, AFSCA, Ecocert,...)	
Frais de récolte	
Tonte	

## Les primes :

Les agriculteurs pratiquant l'activité de gestion peuvent solliciter différentes primes : les méthodes agroenvironnementales (MAE) et, pour certains, les primes « bio » et les DPU. Le montant de base des MAE applicable aux surfaces de hautes valeurs biologiques (MAE 1, MAE 2, MAE 3, MAE 6, MAE 7, MAE 8 et MAE 10) est repris dans le tableau 7.

**Tableau 7 : Montant des MAE**

	Méthode	Montant
<b>1</b>	a. haies et bandes boisées	50-60 €/200 m
	b. arbres isolés	25-30 €/10 éléments
	c. mares	50-60 €/mare
<b>2</b>	prairies naturelles	200-240 €/ha
<b>3</b>	b. bande de prairie	900-1080 €/ha
<b>6</b>	a. bovins	120€/bovin
	b. équins	200€/équidé
	c. ovins	30€/ovin
<b>7</b>	faibles charges en bétail	100€/ha
<b>8</b>	prairies de haute valeur biologique	450€/ha
<b>10</b>	plan d'action	20X – 5Y + 0,05Z *

\* X= ha de 0 à 40 ; Y = ha de 40 à 200 ; Z=montant total annuel des MAE 1 à 9 (Plafond =3000 €/an)

## **La valeur actualisée**

Les primes sont parfois versées avec un retard de deux ans. De ce fait, les dépenses des agriculteurs sont effectuées sur fond propre jusqu'à ce qu'ils reçoivent le paiement. Pour tenir compte de ce cas de figure, la notion de valeur actualisée (VA) est utilisée. Elle consiste à ramener sur une même base des flux financiers qui ne sont pas directement comparables car ils se produisent à des moments différents. Dans le cas présent, cela consiste à voir combien valent, aujourd'hui, les aides qui auraient du être versées il y a deux ans.

$$VA = P (1/(1+r)^n)$$

Avec P= les montants des aides

r = le taux d'intérêt (2%)

n = le nombre d'année (2 ans)

Le taux d'intérêt utilisé est de 2,0%. Il s'agit du taux moyen pratiqué par les grandes banques (BPN Paribas-Fortis, ING et Dexia) pour des placements à terme de deux ans en 2008.

## **Les subventions**

Les subventions sont des budgets complémentaires aux primes. Elles sont accordées par la Wallonie à certains agriculteurs qui ont des gestions particulièrement contraignantes. Ces budgets servent à payer le personnel, à financer l'achat de certaines machines, à construire une bergerie, etc. Une partie des frais directement liés aux bétails, comme l'alimentation, peut également être couvert par la subvention.

Seuls deux des éleveurs du groupe « pâturage itinérant » bénéficient de cette avantage car ils gèrent des pelouses calcaires, milieux particulièrement exigeant.

Pour pouvoir tenir compte de cette subvention tout en gardant une possibilité de comparaison avec les autres groupes, tous les frais, payés ou non par la subvention, ont été imputés au niveau des charges. Cependant, en contre partie, le montant de la subvention a été affecté au niveau des produits, dans le poste « autres ».

## **Remarques**

Tous les frais non directement liés à la gestion des milieux naturels, tels que le drainage des parcelles d'hivernage, la plantation d'arbres fruitiers, la création de mares,... n'ont pas été pris en compte dans ce travail. De plus, toutes les dépenses exceptionnelles, comme celles engendrées par la fièvre catarrhale ovine, n'ont pas été considérées.

## 4.7.2. Résultats

Le tableau 8 présente le bilan économique global selon le mode de gestion. Chaque poste budgétaire fera l'objet d'une discussion détaillée par la suite.

En ce qui concerne les moyennes, toutes les exploitations interviennent avec le même poids, c'est-à-dire sans tenir compte du nombre d'hectares en gestion ou du nombre d'unités gros bétail (UGB). Tous les montants présentés dans ce rapport s'entendent hors TVA.

**Tableau 8 : Etude économique en fonction du mode de gestion**

Caractéristiques	Pâturage fixe			Pâturage tournant				Pâturage itinérant	Moyenne générale	
	Bovins	Ovins	Moyenne	Bovins	Ovins	# espèces	Moyenne			
Nombre de cas	2	1	3	5	2	3	10	3	16	
Surface totale pâturée en ha	112	35	147	201	66	170	437	277	861	
Nombre total d'UGB	39	13	51	115	19	95	229	139	420	
Surface moyenne pâturée en ha	56	35	49	40	33	57	44	92	54	
Nombre moyen d'UGB	19,4	12,7	17,1	23,1	9,5	31,5	22,9	46,4	26,2	
Chargement (UGB/ha)	0,3	0,4	0,3	0,6	0,3	0,6	0,5	0,5	0,5	
UT <sup>a</sup> moyen	0,5	0,2	0,4	0,6	0,3	0,6	0,5	0,9	0,6	
Montant moyen par type de gestion (€/an)	<b>PRODUITS</b>									
	MAT <sup>b</sup>	4525	2775	3942	5853	2913	5894	5277	10071	5925
	Primes	39925	10454	30101	24600	15812	22323	22159	46867	28281
	Autres	0	0	0	0	0	167	50	30635	5775
	<b>ENSEMBLE DES PRODUITS</b>	<b>44450</b>	<b>13229</b>	<b>34043</b>	<b>30453</b>	<b>18725</b>	<b>28383</b>	<b>27486</b>	<b>87573</b>	<b>39982</b>
	<b>CHARGES OPERATIONNELLES</b>									
	Alimentation	501	2123	1041	1538	931	2226	1623	12023	3464
	Frais vétérinaires	400	280	360	597	47	361	416	1121	538
	Frais d'élevage	619	286	508	570	489	763	612	900	646
	<b>TOTAL</b>	<b>1519</b>	<b>2689</b>	<b>1909</b>	<b>2706</b>	<b>1467</b>	<b>3350</b>	<b>2651</b>	<b>14044</b>	<b>4648</b>
	<b>CHARGES DE STRUCTURE</b>									
	Mécanisation	3122	2207	2817	4643	5929	4478	4851	16046	
	Bâtiment	0	0	0	151	321	1461	578	4937	1287
	Clôtures	132	0	88	325	480	103	289	941	374
	Fermage	113	0	75	643	100	1000	642	833	571
	Autres	2435	305	1725	1228	240	242	735	16287	4313
	<b>TOTAL</b>	<b>5801</b>	<b>2512</b>	<b>4705</b>	<b>6990</b>	<b>7069</b>	<b>7285</b>	<b>7095</b>	<b>39045</b>	<b>12637</b>
<b>ENSEMBLE DES CHARGES</b>	<b>7320</b>	<b>5201</b>	<b>6614</b>	<b>9696</b>	<b>8536</b>	<b>10134</b>	<b>9595</b>	<b>53088</b>	<b>17191</b>	
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>3006</b>	<b>86</b>	<b>2032</b>	<b>3147</b>	<b>1446</b>	<b>2710</b>	<b>2676</b>	<b>-3640</b>	<b>1371</b>	
<b>REVENU DE LA FAMILLE</b>	<b>37129</b>	<b>8028</b>	<b>27429</b>	<b>20757</b>	<b>10189</b>	<b>17747</b>	<b>17740</b>	<b>34484</b>	<b>22697</b>	
Montant moyen par UGB (€/UGB/an)	ENSEMBLE DES PRODUITS	3080	1040	2400	1425	2147	876	1405	1148	1543
	ENSEMBLE DES CHARGES	621	409	550	421	910	339	495	1128	624
	<b>MARGE BRUTE</b>	<b>104</b>	<b>7</b>	<b>71</b>	<b>128</b>	<b>225</b>	<b>104</b>	<b>140</b>	<b>-75</b>	<b>87</b>
<b>REVENU DE LA FAMILLE</b>	<b>2460</b>	<b>631</b>	<b>1850</b>	<b>1003</b>	<b>628</b>	<b>524</b>	<b>906</b>	<b>758</b>	<b>1055</b>	
Montant moyen par ha (€/ha/an)	ENSEMBLE DES PRODUITS	1043	378	821	774	157	553	673	1011	765
	ENSEMBLE DES CHARGES	209	149	189	242	258	202	233	552	285
	<b>MARGE BRUTE</b>	<b>36</b>	<b>2</b>	<b>25</b>	<b>74</b>	<b>62</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>-34</b>	<b>42</b>
<b>REVENU DE LA FAMILLE</b>	<b>833</b>	<b>229</b>	<b>632</b>	<b>532</b>	<b>346</b>	<b>345</b>	<b>438</b>	<b>459</b>	<b>479</b>	

a : Une unité de travail annuel correspond à 1800h selon l'Office de Statistiques de la Communauté Européenne (EUROSTAT).

b : Mouvement et accroissement du troupeau

### 4.7.2.1. Aides reçues lors de la mise en place de l'activité

A l'exception d'un exploitant, tous ont reçu des surfaces clôturées (au moins en partie). Cependant, les situations rencontrées restent variées. Certains agriculteurs ont reçu des animaux pour commencer leur activité alors que d'autres ont dû les acheter. Dans le premier cas, il s'agit principalement de cheptels achetés grâce aux projets européens ou d'un prêt. Dans cette dernière situation, cela signifie que les agriculteurs doivent rendre, sur une période déterminée, l'équivalent du bétail reçu. Ces différents éléments sont intégrés dans l'analyse économique grâce à la notion de mouvement et d'accroissement du troupeau.

Au niveau des projets européens, les éleveurs ont parfois reçu du matériel, un abri ou encore une bergerie. Dans les gestions les plus difficiles, les agriculteurs sont aidés grâce à des subventions complémentaires aux primes qu'ils peuvent demander. Les agriculteurs bénéficiant de telles aides se retrouvent dans le groupe « Pâturage itinérant ».

#### 4.7.2.2. Les produits

Les primes sont la source de rentrée principale pour les exploitations (tableau 9 et figure 8). Pour la gestion par pâturage fixe ou tournant, cela représente respectivement 90 % et 79 % du produit total. Ce pourcentage est inférieur (54 %) dans le cas du pâturage itinérant suite à l'octroi de subventions complémentaires. L'ensemble des aides (primes + subventions) couvre 89 % des produits issus du pâturage itinérant.

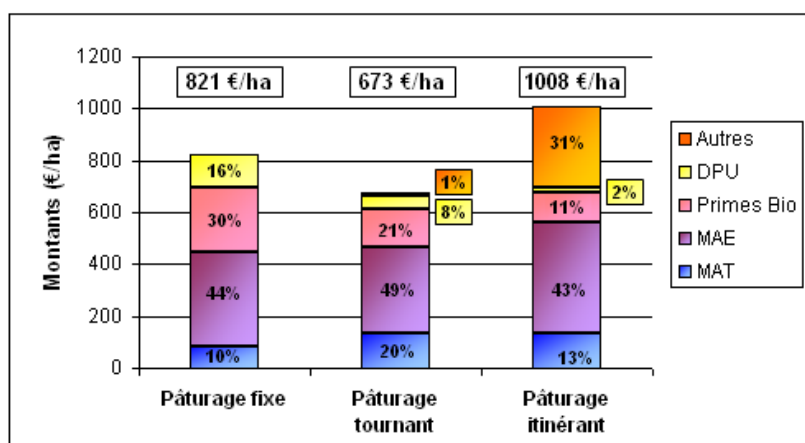
**Tableau 9: Les produits en fonction du mode de gestion**

Caractéristiques		Pâturage fixe			Pâturage tournant				Pâturage itinérant	Moyenne générale
		Bovins	Ovins	Moyenne	Bovins	Ovins	≠ espèces	Moyenne		
Nombre de cas		2	1	3	5	2	3	10	3	16
Surface pâturée en ha		112	35	147	201	66	170	437	277	861
Nombre d'UGB		39	13	51	115	19	95	229	139	420
<b>Surface moyenne pâturée en ha</b>		<b>56</b>	<b>35</b>	<b>49</b>	<b>40</b>	<b>33</b>	<b>57</b>	<b>44</b>	<b>92</b>	<b>54</b>
<b>Nombre moyen d'UGB</b>		<b>19,4</b>	<b>12,7</b>	<b>17,1</b>	<b>23,1</b>	<b>9,5</b>	<b>31,5</b>	<b>22,9</b>	<b>46,4</b>	<b>26,2</b>
Chargement (UGB/ha)		0,3	0,4	0,3	0,6	0,3	0,6	0,5	0,5	0,5
UT <sup>a</sup> moyen		0,5	0,2	0,4	0,6	0,3	0,6	0,5	0,9	0,6
<b>Produits moyens par type de gestion (€/an)</b>	<b>MAT<sup>b</sup></b>	<b>4525</b>	<b>2775</b>	<b>3942</b>	<b>5853</b>	<b>2913</b>	<b>5894</b>	<b>5277</b>	<b>9440</b>	<b>5807</b>
	Primes :	39925	10454	30101	24600	15812	22323	22159	46867	28281
	MAE	19732	6105	15190	17521	9620	10859	13942	37008	18501
	Bio	16393	1463	11416	4475	6192	7632	5765	8297	7300
	DPU	3800	2886	3495	2434	0	3253	2193	1563	2319
	Autres <sup>c</sup>	0	0	0	170	0	579	259	0	162
	<b>ENSEMBLE DES PRODUITS</b>	<b>39925</b>	<b>13229</b>	<b>34043</b>	<b>30453</b>	<b>18725</b>	<b>28383</b>	<b>27486</b>	<b>86942</b>	<b>39864</b>
<b>Produits moyens par UGB (€/UGB)</b>	<b>MAT</b>	<b>258</b>	<b>218</b>	<b>244</b>	<b>233</b>	<b>432</b>	<b>202</b>	<b>263</b>	<b>211</b>	<b>250</b>
	Primes :	2823	822	2156	1192	1715	670	1140	1007	1306
	MAE	1350	480	1060	927	1053	311	767	791	827
	Bio	1023	115	721	153	662	246	283	181	346
	DPU	449	227	375	107	0	96	83	35	128
	Autres	0	0	0	5	0	17	7	0	5
	<b>ENSEMBLE DES PRODUITS</b>	<b>3080</b>	<b>1040</b>	<b>2400</b>	<b>1425</b>	<b>2147</b>	<b>876</b>	<b>1405</b>	<b>1875</b>	<b>1680</b>
<b>Produits moyens par hectare (€/ha)</b>	<b>MAT</b>	<b>87</b>	<b>79</b>	<b>85</b>	<b>140</b>	<b>119</b>	<b>135</b>	<b>134</b>	<b>131</b>	<b>124</b>
	Primes :	955	299	736	633	486	413	538	562	580
	MAE	457	174	363	445	298	169	333	432	357
	Bio	347	42	245	122	188	149	143	113	157
	DPU	151	82	128	63	0	81	56	16	62
	Autres	0	0	0	3	0	14	6	0	4
	<b>ENSEMBLE DES PRODUITS</b>	<b>1043</b>	<b>378</b>	<b>821</b>	<b>774</b>	<b>604</b>	<b>553</b>	<b>673</b>	<b>1008</b>	<b>764</b>

a : Une unité de travail annuel correspond à 1800h selon l'Office de Statistiques de la Communauté Européenne (EUROSTAT).

b : Mouvement et accroissement du troupeau

c : Le poste « autres » comprend les subventions et la vente de laine



Rem : Le poste « autres » comprend les subventions dans le cas du pâturage itinérant  
Figure 8 : Répartition des produits (€/ha)

Un retard dans le paiement des aides est régulièrement constaté par les agriculteurs (parfois deux ans après). Les dépenses doivent dès lors être couvertes sur fond propre. Pour tenir compte de cette situation, le montant des aides peut être actualisé. En procédant de la sorte, il apparaît que les exploitants peuvent perdre 4 % de leurs aides, soit une perte moyenne de +/- 1100 € (tableau 10).

**Tableau 10 : Montant des aides actualisé**

	Pâturage fixe			Pâturage tournant				Pâturage itinérant	Moyenne générale
	Bovins	Ovins	Moyenne	Bovins	Ovins	≠ espèces	Moyenne		
Montant non actualisé (€)	39925	10454	30101	24600	15812	22323	22159	46867	28281
Montant actualisé* (€)	38374	10048	28932	23645	15198	21456	21299	45047	27183
Différence (€)	1550	406	1169	955	614	867	860	1820	1098

\*  $VA = P \cdot 1 / (1+r)^n$  avec P, le montant des aides ; r, le taux d'intérêt (2 %) et n, la durée (2 ans).

Le mouvement et l'accroissement de la valeur du troupeau (MAT) représente l'autre source de revenu. Pour l'ensemble des agriculteurs, ce poste est positif. Toutefois, des variations assez importantes peuvent apparaître au niveau des montants quelque soit le mode de gestion. La moitié des éleveurs ont subi une diminution de la valeur de leur cheptel (mort ou vente d'animaux). Les agriculteurs enregistrant les meilleurs résultats (un quart des éleveurs suivis) combinent une augmentation de valeur du cheptel et de la valeur des ventes. Bien que limitée, la vente pour l'élevage permet une meilleure valorisation des animaux, surtout si ces derniers sont dociles et inscrits au livre généalogique de la race. Les différences de prix assez importantes observées entre éleveurs ont vraisemblablement pour origine l'absence d'un référentiel.

La vente de la laine de mouton constitue une source de revenu négligeable.

Les montants de l'ensemble des MAE à l'hectare sont rarement maximisés (de 333 €/ha à 432 €/ha selon le mode de gestion). A titre de comparaison, la prime MAE 8 vaut à elle seule 450€/ha. Cette observation s'explique par la présence de parties non primables (buissons, parcelles récemment déboisées, etc.). De plus, par peur de sanctions financières, les exploitants préfèrent prendre une marge de sécurité en ne demandant pas la MAE 8 pour l'entièreté de la superficie éligible.

Une méconnaissance des primes qui peuvent être demandées a aussi été constatée auprès d'agriculteurs. Certains ignorent que la MAE 7 peut être activée en complément de la MAE 8. D'autres n'ont pas déclaré des éléments du paysage tels que des arbres isolés ou des haies. Au niveau des mares et des bandes de prairies extensives, les exploitants ne désirent pas toujours les déclarer car cela entraîne une obligation de les clôturer. Enfin, la mesure relative au plan d'action n'est pas toujours bien connue.

A l'exception d'un agriculteur, tous sont producteurs bio et peuvent donc solliciter la prime bio. Le montant est dégressif en fonction du nombre d'hectares (275 € pour les 32<sup>iers</sup> hectares à 75 €/ha à partir du 64<sup>ième</sup> ha). Etant donné que les surfaces en haute valeur biologique sont venues s'ajouter à celles de l'exploitation, elles bénéficient d'un montant par hectare plus faible (en moyenne, 151€/ha). En cas de conversion, la prime peut être majorée.

Certains agriculteurs activent des DPU sur les superficies de haute valeur biologique. Parmi ces derniers, certains viennent d'en racheter.

### 4.7.2.3. Les charges

Le tableau 11 met en évidence les charges opérationnelles et de structure relatives à la gestion de milieux naturels. Pour chaque type de gestion, les charges sont également indiquées par UGB et par hectare.

Pour une analyse logique des données, l'étude des charges opérationnelles se fera par UGB tandis que celle concernant les charges de structure sera réalisée par hectare. Cependant, le tableau 11 reprend toutes les informations dont le lecteur pourrait avoir besoin.

**Tableau 11: Les charges en fonction du mode de gestion**

Caractéristiques	Pâturage fixe			Pâturage tournant				Pâturage itinérant	Moyenne générale	
	Bovins	Ovins	Moyenne	Bovins	Ovins	# espèces	Moyenne			
Nombre de cas	2	1	3	5	2	3	10	3	16	
Surface pâturée en ha	112	35	147	201	66	170	437	277	861	
Nombre d'UGB	39	13	51	115	19	95	229	139	420	
Surface moyenne pâturée en ha	56	35	49	40	33	57	44	92	54	
Nombre moyen d'UGB	19,4	12,7	17,1	23,1	9,5	31,5	22,9	46,4	26,2	
Chargement (UGB/ha)	0,3	0,4	0,3	0,6	0,3	0,6	0,5	0,5	0,5	
UT <sup>a</sup> moyen	0,5	0,2	0,4	0,6	0,3	0,6	0,5	0,9	0,6	
Charges moyennes par type de gestion (€/an)	<b>CHARGES OPERATIONNELLES</b>									
	Alimentation	501	2123	1041	1538	931	2226	1623	12023	3464
	Frais vétérinaires	400	280	360	597	47	361	416	1121	538
	Frais d'élevage	619	286	508	570	489	763	612	900	646
	<b>TOTAL</b>	<b>1519</b>	<b>2689</b>	<b>1909</b>	<b>2706</b>	<b>1467</b>	<b>3350</b>	<b>2651</b>	<b>14044</b>	<b>4648</b>
	<b>CHARGES DE STRUCTURE</b>									
	Mécanisation	3122	2207	2817	4643	5929	4478	4851	16046	6569
	Bâtiment	0	0	0	151	321	1461	578	4937	1287
	Clôtures	132	0	88	325	480	103	289	941	374
	Fermage	113	0	75	643	100	1000	642	833	571
Autres	2435	305	1725	1228	240	242	735	16287	3836	
<b>TOTAL</b>	<b>5801</b>	<b>2512</b>	<b>4705</b>	<b>6990</b>	<b>7069</b>	<b>7285</b>	<b>7095</b>	<b>36395</b>	<b>12140</b>	
<b>ENSEMBLE DES CHARGES</b>	<b>7320</b>	<b>5201</b>	<b>6614</b>	<b>9696</b>	<b>8536</b>	<b>2710</b>	<b>9595</b>	<b>47844</b>	<b>16208</b>	
Charges moyennes par UGB (€/UGB/an)	<b>CHARGES OPERATIONNELLES</b>									
	Alimentation	77	167	107	52	149	65	75	261	116
	Frais vétérinaires	24	22	23	33	5	13	21	24	22
	Frais d'élevage	53	22	43	20	53	24	28	19	29
	<b>TOTAL</b>	<b>154</b>	<b>211</b>	<b>173</b>	<b>105</b>	<b>207</b>	<b>103</b>	<b>125</b>	<b>304</b>	<b>167</b>
	<b>CHARGES DE STRUCTURE</b>									
	Mécanisation	256	173	228	200	550	156	257	341	267
	Bâtiment	0	0	0	8	44	44	26	107	36
	Clôtures	23	0	15	14	64	3	21	20	20
	Fermage	20	0	13	28	17	39	29	17	24
Autres	168	24	120	68	28	8	42	339	112	
<b>TOTAL</b>	<b>467</b>	<b>197</b>	<b>377</b>	<b>317</b>	<b>703</b>	<b>250</b>	<b>374</b>	<b>825</b>	<b>459</b>	
<b>ENSEMBLE DES CHARGES</b>	<b>621</b>	<b>409</b>	<b>550</b>	<b>421</b>	<b>910</b>	<b>339</b>	<b>495</b>	<b>1057</b>	<b>610</b>	
Charges moyennes par ha (€/ha/an)	<b>CHARGES OPERATIONNELLES</b>									
	Alimentation	26	61	37	36	41	46	40	149	60
	Frais vétérinaires	8	8	8	15	1	8	10	12	10
	Frais d'élevage	18	8	15	15	15	15	15	10	14
	<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>77</b>	<b>60</b>	<b>66</b>	<b>57</b>	<b>70</b>	<b>65</b>	<b>171</b>	<b>84</b>
	<b>CHARGES DE STRUCTURE</b>									
	Mécanisation	86	63	79	118	159	87	117	168	119
	Bâtiment	0	0	0	4	12	23	11	50	16
	Clôtures	8	0	5	8	18	3	8	9	8
	Fermage	7	0	4	16	5	22	16	8	12
Autres	57	9	41	30	8	5	18	146	46	
<b>TOTAL</b>	<b>158</b>	<b>72</b>	<b>129</b>	<b>176</b>	<b>201</b>	<b>138</b>	<b>170</b>	<b>381</b>	<b>202</b>	
<b>ENSEMBLE DES CHARGES</b>	<b>209</b>	<b>149</b>	<b>189</b>	<b>242</b>	<b>258</b>	<b>202</b>	<b>233</b>	<b>498</b>	<b>275</b>	

a : Une unité de travail annuel correspond à 1800h selon l'Office de Statistiques de la Communauté Européenne (EUROSTAT).

#### • Les charges opérationnelles

Les charges opérationnelles peuvent être regroupées en trois catégories : l'alimentation, les frais vétérinaires et les frais d'élevage. Le poste « frais d'élevage » reprend toutes les dépenses « administratives » telles que les coûts relatifs à l'ARSIA, à l'AFSCA, la certification bio, etc.

La figure 9 révèle que, tous modes de gestion confondus, l'alimentation représente la charge opérationnelle la plus importante. Pour le pâturage itinérant à l'aide d'ovins, cette charge représente 86 % du total des charges opérationnelles. Les moutons engendrent plus de frais alimentaires que les bovins ou les chevaux car ces derniers se contentent de fourrages durant la saison hivernale. Le concentré a souvent un rôle de « friandise » pour attirer plus



facilement le bétail lorsque cela s'avère nécessaire. Malgré une dépense alimentaire plus importante pour le groupe « pâturage itinérant », les montants dépensés restent dans l'absolu inférieurs à ceux concédés pour du bétail plus « conventionnel ». A titre d'exemple, les frais alimentaires pour des ovins « conventionnels » sont approximativement de 295 €/UGB [Delmotte & al, 2009] alors qu'ils sont au maximum de 261 €/UGB pour les exploitations pratiquant la gestion de milieux naturels (tableau 11).

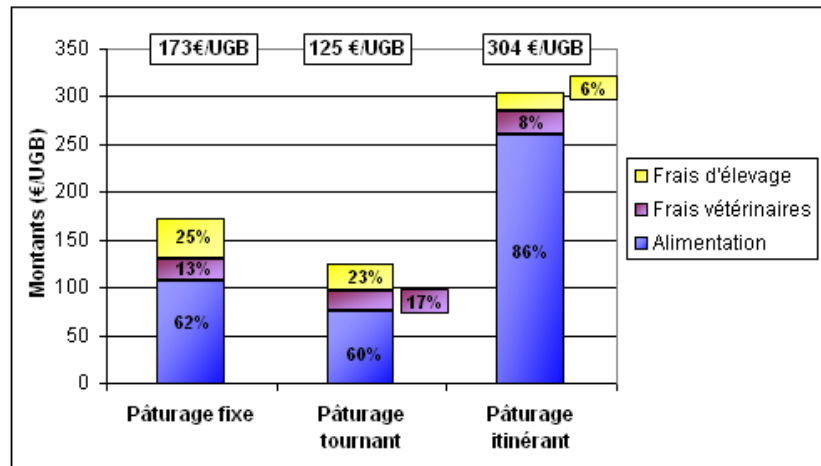


Figure 9 : Répartition des charges opérationnelles (€/UGB)

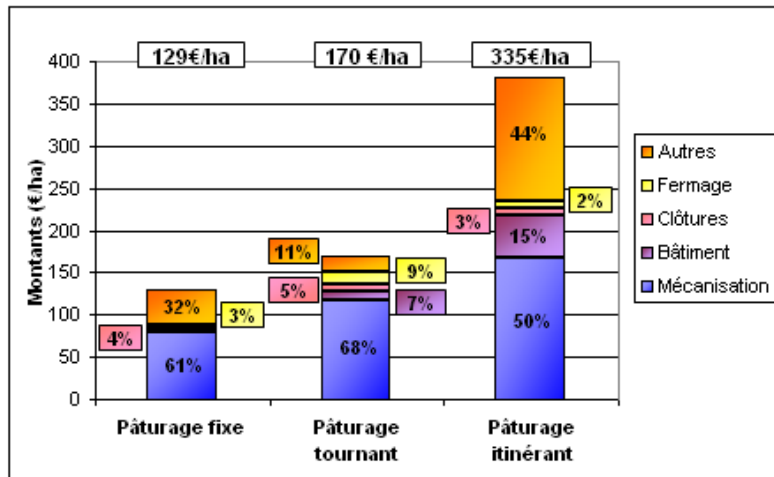
Selon le mode de gestion, les frais d'élevage peuvent représenter de 6 % à 25 % des charges opérationnelles (figure 9). Logiquement, ces frais (+/- 29 €/UGB) doivent être équivalents à ceux d'une exploitation « conventionnelle ». Seuls les frais relatifs à la certification biologique sont légèrement inférieurs car le contrôle des surfaces de haute valeur biologique (2,38 €/ha) coûte moins cher que celui des prairies « classiques » (7,09 €/ha).

En règle générale, étant donné l'utilisation de races rustiques, les frais vétérinaires sont faibles (moins de 25 €/UGB). En effet, pour les bovins laitiers et pour les viandeux, ces dépenses sont respectivement de 80 €/vache et de 150 €/vache [Bouquiaux & al, 2009]. Pour les moutons, ces frais sont de 6,3 €/ovins soit 42 €/UGB [Delmotte & al, 2009].

- **Les charges de structure**

Les charges de structure reprennent les frais liés aux matériels, au(x) bâtiment(s), aux clôtures, aux fermages, etc.

La mécanisation est un poste important (entre 50 et 68 %) au niveau des charges de structure (figure 10). Les frais de personnel repris dans le poste « autres » (146 €/ha) du pâturage itinérant sont également élevés. Pour rappel, ces dépenses ne sont pas à charge de l'éleveur mais elles sont couvertes par une subvention de la Wallonie.



Rem : Le poste « autres » reprend le frais liés au personnel  
 Figure 10 : Répartition des charges de structure

La mécanisation entraîne une dépense de +/- 120 €/ha (tableau 11). Les principaux frais inhérents à la gestion des milieux naturels sont les véhicules (genre pick-up), les bétailières et les tracteurs. Les amortissements et les frais d'entretiens représentent plus de 60 % de ce poste. Une particularité des activités de gestion concerne la distance parcourue pour surveiller le bétail dont les dépenses en carburant atteignent entre 10 % et 30 % du poste matériel.

L'utilisation de races rustiques permet à certains agriculteurs de ne pas devoir investir dans des bâtiments pour abriter les animaux en hiver, raison pour laquelle ce poste est relativement peu élevé (figure 10). Il existe des différences selon le mode de gestion (de 0 à 50 €/ha). Les éleveurs ayant opté pour une gestion avec des ovins doivent prévoir un abri, voire la construction d'une bergerie. Pour les éleveurs utilisant des bovins ou des équins, il n'est pas nécessaire de disposer d'un bâtiment. Cependant, certains ont préféré leur construire un abri.

La majorité des agriculteurs ramène le bétail sur des parcelles d'hivernage proches de l'exploitation quand les animaux doivent quitter les parcelles de haute valeur biologique. Selon le mode de gestion, la dépense en fermage varie de 4 à 16 €/ha. Ce montant est très faible car, en règle générale, les parcelles de haute valeur biologique sont cédées à titre précaire et gratuite. Par conséquent, seule une petite proportion des surfaces sont soumises au fermage.

Le poste « autres » reprend tout ce qui ne rentre pas dans les catégories précitées. Il s'agit par exemple de l'achat de DPU, des frais administratifs (téléphone, logiciel de gestion,...), des « cadeaux » pour remercier de l'aide reçue, etc.

#### 4.7.2.4. La marge brute

Pour rappel, les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul de la marge brute.

Les rentrées générées par l'activité de gestion sont très faibles, elles couvrent tout juste les charges opérationnelles. La marge brute est de maximum 75 €/ha (tableau 12). Pour la gestion par pâturage itinérant, les produits (hors primes) ne permettent pas de couvrir les frais (marge brute de - 34 €/ha).

**Tableau 12 : Marge brute selon le mode de gestion**

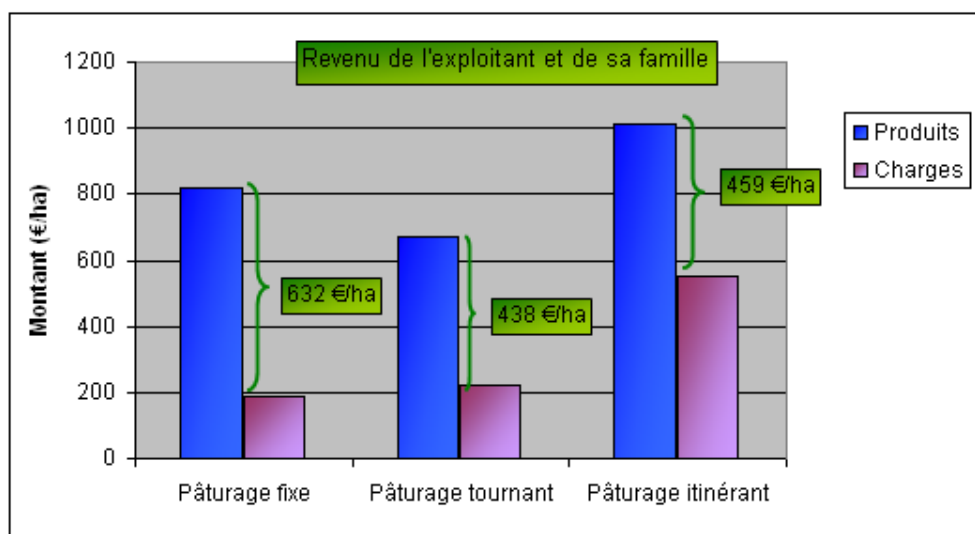
Caractéristiques		Pâturage fixe			Pâturage tournant				Pâturage itinérant	Moyenne générale
		Bovins	Ovins	Moyenne	Bovins	Ovins	# espèces	Moyenne		
Nombre de cas		2	1	3	5	2	3	10	3	16
Surface pâturée en ha		112	35	147	201	66	170	437	277	861
Nombre d'UGB		39	13	51	115	19	95	229	139	420
Surface moyenne pâturée en ha		56	35	49	40	33	57	44	92	54
Nombre moyen d'UGB		19,4	12,7	17,1	23,1	9,5	31,5	22,9	46,4	26,2
Chargement (UGB/ha)		0,3	0,4	0,3	0,6	0,3	0,6	0,5	0,5	0,5
UT <sup>a</sup> moyen		0,5	0,2	0,4	0,6	0,3	0,6	0,5	0,9	0,6
Montant moyen par cas (€/an)	<b>PRODUITS</b>									
	MAT <sup>b</sup>	4525	2775	3942	5853	2913	5894	5277	10071	5925
	Autres	0	0	0	0	0	167	50	3343	658
	<b>TOTAL</b>	<b>4525</b>	<b>2775</b>	<b>3942</b>	<b>5853</b>	<b>2913</b>	<b>6060</b>	<b>5327</b>	<b>13414</b>	<b>6584</b>
	<b>CHARGES OPERATIONNELLES</b>									
	Alimentation	501	2123	1041	1538	931	2226	1623	12023	3464
	Frais vétérinaires	400	280	360	597	47	361	416	1121	538
	Frais d'élevage	619	286	508	570	489	763	612	900	646
	<b>TOTAL</b>	<b>1519</b>	<b>2689</b>	<b>1909</b>	<b>2706</b>	<b>1467</b>	<b>3350</b>	<b>2651</b>	<b>14044</b>	<b>4648</b>
	<b>MARGE BRUTE</b>	<b>3006</b>	<b>86</b>	<b>2032</b>	<b>3147</b>	<b>1446</b>	<b>2710</b>	<b>2676</b>	<b>-3640</b>	<b>1371</b>
Montant moyen par UGB (€/UGB/an)	PRODUITS	258	218	244	233	432	207	265	175	244
	CHARGES OPERATIONNELLES	154	211	173	105	207	103	125	304	167
	<b>MARGE BRUTE</b>	<b>104</b>	<b>7</b>	<b>71</b>	<b>128</b>	<b>225</b>	<b>104</b>	<b>140</b>	<b>-75</b>	<b>87</b>
Montant moyen par ha (€/ha/an)	PRODUITS	87	0	85	140	119	139	136	149	129
	CHARGES OPERATIONNELLES	52	77	60	66	57	70	65	171	84
	<b>MARGE BRUTE</b>	<b>36</b>	<b>2</b>	<b>25</b>	<b>74</b>	<b>62</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>-34</b>	<b>42</b>

a : Une unité de travail annuel correspond à 1800h selon l'Office de Statistiques de la Communauté Européenne (EUROSTAT).

b : Mouvement et accroissement du troupeau

#### 4.7.2.5. Le revenu de l'exploitant et de sa famille

Le pâturage tournant est le groupe qui dégage le moins de revenu (438 €/ha) pour l'agriculteur et sa famille (figure 11).



**Figure 11 : Comparaison du revenu de l'exploitant et de sa famille selon le mode de gestion**

Le pâturage fixe, avec 632 €/ha, permet de dégager le revenu le plus important. En général, sauf pour les agriculteurs pratiquant le pâturage itinérant, les exploitants ayant recours aux ovins ont un revenu moindre (tableau 13, page suivante). Des frais plus importants peuvent être à l'origine de ce constat (bâtiment, alimentation).

**Tableau 13 : Revenu de l'exploitant et de sa famille selon le mode de gestion**

Caractéristiques		Pâturage fixe			Pâturage tournant			Pâturage itinérant	Moyenne générale	
		Bovins	Ovins	Moyenne	Bovins	Ovins	≠ espèces			Moyenne
Nombre de cas		2	1	3	5	2	3	10	3	16
Surface pâturée en ha		112	35	147	201	66	170	437	277	861
Nombre d'UGB		39	13	51	115	19	95	229	139	420
<b>Surface moyenne pâturée en ha</b>		<b>56</b>	<b>35</b>	<b>49</b>	<b>40</b>	<b>33</b>	<b>57</b>	<b>44</b>	<b>92</b>	<b>54</b>
<b>Nombre moyen d'UGB</b>		<b>19,4</b>	<b>12,7</b>	<b>17,1</b>	<b>23,1</b>	<b>9,5</b>	<b>31,5</b>	<b>22,9</b>	<b>46,4</b>	<b>26,2</b>
Chargement (UGB/ha)		0,3	0,4	0,3	0,6	0,3	0,6	0,5	0,5	0,5
UT <sup>a</sup> moyen		0,5	0,2	0,4	0,6	0,3	0,6	0,5	0,9	0,6
Montant moyen par cas (€/an)	<b>PRODUITS</b>	<b>44450</b>	<b>13229</b>	<b>34043</b>	<b>30453</b>	<b>18725</b>	<b>28383</b>	<b>27486</b>	<b>87573</b>	<b>39982</b>
	<b>CHARGES</b>									
	Charges opérationnelles	1519	2689	1909	2706	1467	3350	2651	14044	4648
	Charges de structure	5801	2512	4705	6990	7069	7285	7095	39045	12637
	<b>TOTAL</b>	<b>7320</b>	<b>5201</b>	<b>6614</b>	<b>9696</b>	<b>8536</b>	<b>10134</b>	<b>9595</b>	<b>53088</b>	<b>17191</b>
	<b>REVENU DE LA FAMILLE</b>	<b>37129</b>	<b>8028</b>	<b>27429</b>	<b>20757</b>	<b>10189</b>	<b>17747</b>	<b>17740</b>	<b>34484</b>	<b>22697</b>
Montant moyen par UGB (€/UGB/an)	PRODUITS	3080	1040	2400	1425	2147	876	1405	1148	1543
	CHARGES	621	409	550	421	910	339	495	1128	624
	<b>REVENU DE LA FAMILLE</b>	<b>2460</b>	<b>631</b>	<b>1850</b>	<b>1003</b>	<b>628</b>	<b>524</b>	<b>906</b>	<b>758</b>	<b>1055</b>
Montant moyen par ha (€/ha/an)	PRODUITS	1043	378	821	774	157	553	673	1011	765
	CHARGES	209	149	189	242	258	202	233	552	285
	<b>REVENU DE LA FAMILLE</b>	<b>833</b>	<b>229</b>	<b>632</b>	<b>532</b>	<b>346</b>	<b>345</b>	<b>438</b>	<b>459</b>	<b>479</b>

a : Une unité de travail annuel correspond à 1800h selon l'Office de Statistiques de la Communauté Européenne (EUROSTAT).

#### 4.7.2.6. Comparaison avec les données de la DAEA

La DAEA a déterminé le revenu de l'exploitant et de sa famille par unité de travail familial (REF/UTF) pour chaque région agricole (tableau 14). La marge brute des herbivores et des cultures fourragères par hectare de superficie fourragère (MBhecf/ha) a également été calculée. Seules les exploitations appartenant aux mêmes OTE que les exploitations suivies dans le cadre de ce projet ont été retenues pour la détermination du REF/UTF et de la MBhecf/ha.

Par contre, les exploitations appartenant au groupe « Polyélevage granivores et herbivores autres que bovins laitiers » ne sont pas reprises car la DAEA ne dispose d'aucune donnée concernant cette OTE. Pour déterminer ces deux paramètres, la DAEA a repris les données des exercices comptables de 2003 à 2007.

Pour rappel, les exploitations participant au projet font partie des OTE :

- Bovin spécialisé élevage,
- Bovin spécialisé engraissement,
- Bovin spécialisé lait,
- Bovin spécialisé lait avec élevage et viande combinés et
- Polyélevage granivores et herbivores autres que bovins laitiers.

**Tableau 14 : Comparaison entre les données issues de la DAEA et celles issues d'ECOGEST**

	Région herbagère	Haute Ardenne	Famenne	Ardenne	Région jurassique	Région wallonne
Nombre de cas (échantillon ECOGEST)	4	3	4	2	3	15*
UTF (échantillon ECOGEST)	0,7	0,5	0,9	0,3	0,2	0,6
MBhecf/ha (€/ha)						
échantillon ECOGEST	67	84	16	21	42	47
échantillon DAEA	1620	1660	850	810	580	1055
REF/UTF (€)						
échantillon ECOGEST	45407	44338	36307	40818	41128	38113
échantillon DAEA	26600	29990	27580	27870	26970	28920

\*Au niveau de la Wallonie, une exploitation a été écartée suite au test de Grupps [DAGNELIE, 1998] qu'il mentionne comme valeur aberrante.

Le tableau 14 indique une marge brute issue de l'activité de gestion très faible par rapport à celle obtenue avec des ateliers plus conventionnels. Le manque de débouché des animaux de gestion et l'absence d'autre produit valorisable engendrent des produits qui permettent à peine de couvrir les charges opérationnelles.

Par contre, le revenu de l'exploitant et de sa famille (REF) pour les personnes pratiquant l'entretien de milieux naturels est largement supérieur (1,3 fois plus en moyenne pour la Wallonie) à celui que l'on peut obtenir avec une spéculation plus conventionnelle. On constate donc que les primes permettent, en moyenne, d'assurer un bon revenu à un agriculteur qui serait **occupé à temps plein** pour cette activité.

Cette observation est à tempérer par le fait que :

- **Peu d'exploitants consacrent un temps plein à cette activité.** Il faut donc relativiser le revenu obtenu en fonction du nombre d'UTF occupé réellement à cette tâche (tableau 14). Par exemple, les agriculteurs de la Région jurassique ne gagnent pas 41128 € mais plutôt 8225 € (41128 €/UTF \* 0,2 UTF) pour leur travail.
- Etant donné **la variabilité des cas rencontrés**, ces moyennes cachent des situations bien différentes.

Pour avoir une représentation plus réaliste, la figure 13 tient compte de trois situations :

- Les bâtons bleus (100 % « gestion HVB ») représentent le revenu dégagé par une personne consacrant son temps plein à l'entretien des milieux naturels. Comme précisé ci-avant, c'est rarement le cas.
- Les bâtons mauves (100 % « conventionnel ») mettent en évidence le revenu dégagé par un agriculteur pratiquant uniquement une activité agricole classique. Il s'agit des données fournies par la DAEA.
- Les bâtons verts (Mixte) essaient de donner une représentation plus réaliste en considérant le revenu réellement dégagé par le temps que consacre l'exploitant à l'activité d'entretien de milieux naturels auquel est ajouté le revenu d'une activité conventionnelle pour le reste de son temps. Au final, on aurait un « REF/UTF mixtes ».

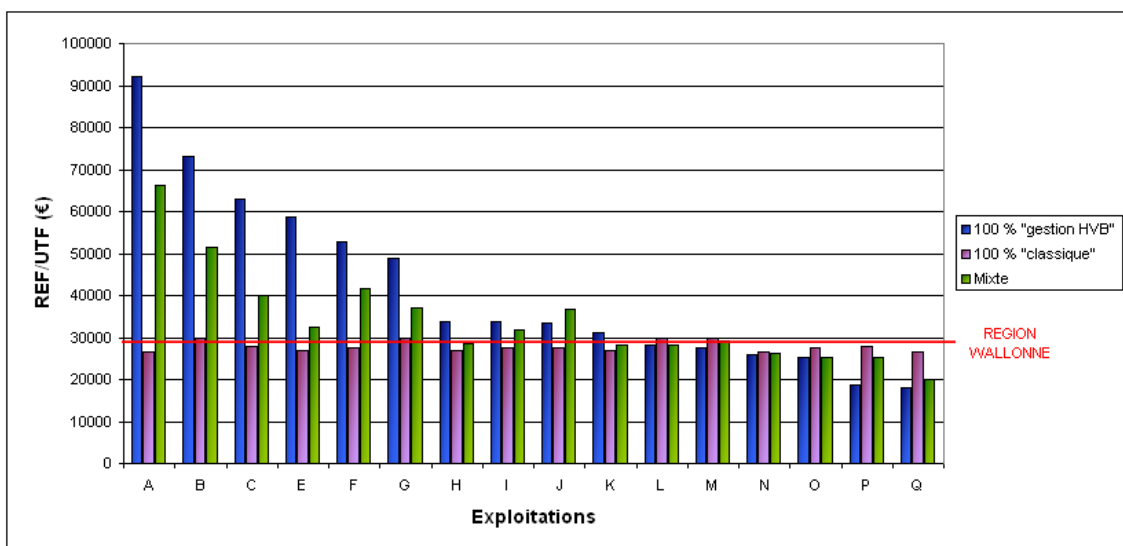


Figure 12 : REF/UTF

La figure 12 illustre la grande variabilité du REF/UTF des agriculteurs rencontrés.

L'agriculteur « A » a un «REF/UTF mixte » largement supérieur aux autres. Il s'agit de la donnée « aberrante » du tableau 14. Cet éleveur n'a pas encore atteint sa phase de croisière. Par conséquent, le cheptel n'est pas encore suffisant pour gérer l'ensemble des parcelles. Il en résulte des charges limitées par rapport aux produits.

Pour les autres exploitants, on constate que :

- 8 ont un « REF/UTF mixtes » compris entre 20.000 € et 30.000 € ;
- 4 ont un « REF/UTF mixtes » compris entre 30.000 € et 40.000 € ;
- et les 3 derniers ont un « REF/UTF mixtes » supérieur à 40.000 €.

De plus, 7 agriculteurs du premier groupe (soit 43% de l'échantillon global) ont un « REF/UTF mixtes » inférieur au REF/UTF d'une activité conventionnelle en Wallonie, soit 28 920 €.

#### 4.7.2.7. Synthèse

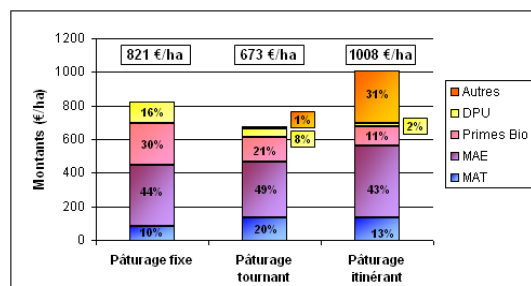
##### • Résumé des principaux éléments économiques

Cette partie reprend tous les paramètres étudiés en mettant en évidence les éléments les plus importants. Les graphiques sont, généralement, les mêmes que ceux présentés précédemment.

#### Les produits

Les agriculteurs pratiquant la gestion par pâturage fixe rentabilisent le mieux les primes reçues par hectare (736 €/ha).

Par contre, grâce aux subventions, ce sont les exploitants avec le pâturage itinérant qui ont les produits par hectare les plus importants (1008€/ha).



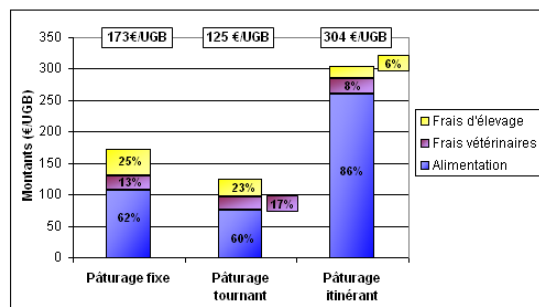
Rem : Le poste « Autres » comprend les subventions dans le cas du pâturage itinérant  
Graphique 1 : Répartition des produits (€/ha)

#### Les charges

##### Les charges opérationnelles :

Ce sont celles qui varient en fonction de l'importance de l'activité. En général, pour l'activité de gestion ces frais ne sont pas très élevés (de 173 €/UGB à 304 €/UGB).

L'alimentation est la charge la plus importante, surtout pour le pâturage itinérant (261€/UGB).



Graphique 2 : Répartition des charges opérationnelles (€/UGB)

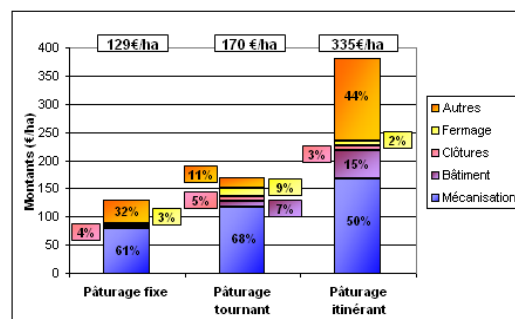
##### Les charges de structure :

Elles sont liées à la structure de l'exploitation et ne varient pas en fonction de l'activité.

Les frais de mécanisation représentent la dépense la plus importante (79 €/ha à 168 €/ha). Il s'agit principalement des frais liés aux déplacements pour se rendre sur les parcelles.

Le pâturage itinérant est caractérisé par une gestion plus complexe. De ce fait, deux agriculteurs sur trois ont recours à du personnel pour les aider. A l'heure actuelle, ces dépenses sont prises en charges par une subvention de la Wallonie.

Grâce aux races rustiques, surtout les bovins, certains éleveurs peuvent se passer de bâtiment pour les abriter l'hiver.



Rem : Le poste « Autres » reprend les frais liés au personnel

Graphique 3 : Répartition des charges de structure (€/ha)

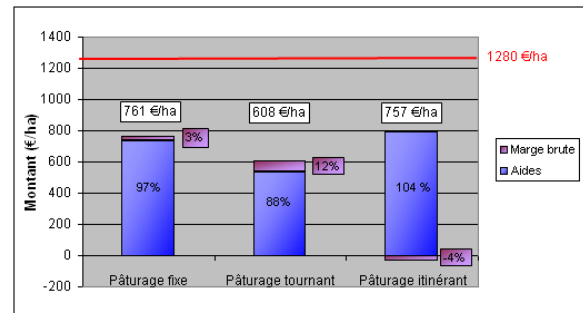
## La marge brute

Il s'agit de la différence entre les produits (hors primes) et les charges opérationnelles.

Les rentrées générées par l'activité sont très faibles, elles permettent tout juste de couvrir les charges opérationnelles dans la gestion par pâturage fixe et tournant. Par contre, pour le pâturage itinérant, elles ne sont pas suffisantes. La marge brute est de 75 €/ha au maximum.

Dans le PDR, on estime que des prairies et pâturages permanents combinés avec des animaux dégagent une marge brute standard de 1280 €/ha. L'activité de gestion

est loin d'égaliser ce montant et cela malgré l'ajout des primes.

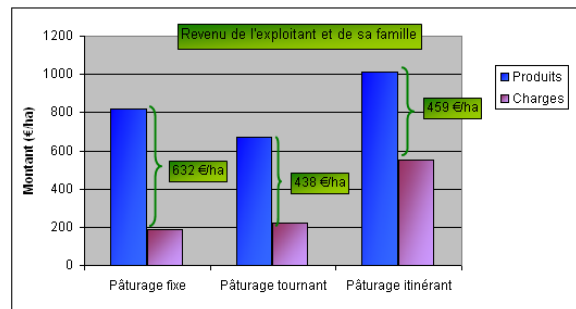


Graphique 4 : Marge brute additionnée du montant des primes perçues (€/ha)

## Le revenu de l'exploitant et de sa famille

Ce revenu peut se déterminer en soustrayant de l'ensemble des produits, la totalité des charges.

Le revenu dégagé par hectare est relativement important (de 438 €/ha à 632 €/ha) au regard du temps consacré à cette activité. C'est la gestion par pâturage fixe qui rapporte le plus.



Graphique 5 : Revenu de l'exploitant et de sa famille selon le mode de gestion (€/ha)

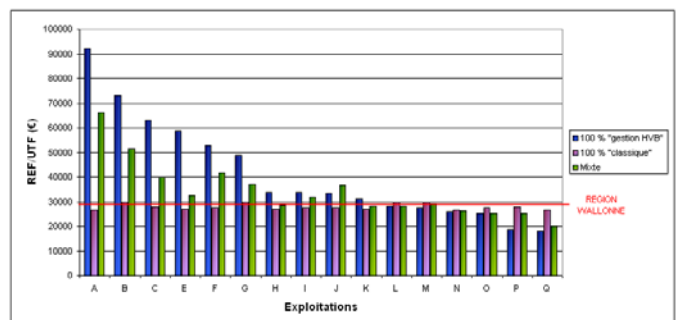
## Comparaison avec des activités plus conventionnelles

Comme dit précédemment, la marge brute issue de cette activité est très faible. Elle est pratiquement 20 fois moins importante que pour une activité plus conventionnelle.

Par contre, le revenu de l'exploitant et de sa famille est élevé (en moyenne, 1,3 fois plus que pour une activité conventionnelle). Il faut cependant tempérer ces montants car peu d'agriculteurs sont occupés à temps plein. Pour les autres, il faut relativiser le revenu en fonction du temps consacré à l'activité (0,7 UTF en moyenne).

De plus, les cas sont très variables (graphique 6) et sur un échantillon aussi faibles, les moyennes cachent des situations extrêmes (RET/UTF de 20.000 € à 66.000 €). Il y a même 7 agriculteurs qui

ont un RTF/UTF inférieur à une activité conventionnelle (28 920 € pour la Wallonie).



Rem : les activités conventionnelles sont représentées par les données de la DAEA

Graphique 6 : Revenu de l'exploitant et de sa famille pour un équivalent temps plein par région agricole (€)



#### **4.7.2.8. Améliorations envisageables**

Ce point a pour but de mettre en évidence différents éléments qui pourraient être améliorés au niveau de l'aspect économique de la gestion de milieux à haute valeur biologique par le pâturage.

##### **Les produits**

Ce travail a mis en évidence que les agriculteurs ne valorisent pas toujours de manière optimale les primes mises à leur disposition. Cela peut résulter d'un manque d'information (ce point est normalement résolu grâce au passage des conseillers) ou à un principe de précaution au niveau des surfaces déclarées. Ce dernier point devrait être amélioré grâce au changement intervenu au niveau de la réglementation concernant les zones éligibles.

Certains agriculteurs ne bénéficieront plus à terme de la prime supplémentaire pour l'aide à la conversion en agriculture biologique. Il faut donc faire attention à cette diminution de rentrée et essayer de trouver d'autres moyens pour compenser cette perte.

Un problème de débouché risque de se poser dans un avenir plus ou moins proche. Pour l'instant, la majorité des agriculteurs sont en phase de constitution de leur cheptel. Une fois cette étape atteinte, l'écoulement d'animaux dans les circuits de vente traditionnels sera difficile. La création d'une filière spécifique et/ou la promotion de ces produits grâce à l'appui de l'APAQ-W pourraient être des solutions à envisager.

##### **Les charges**

Que ce soit les charges opérationnelles ou de structure, l'activité d'entretien de milieux naturels ne demande pas d'investissements importants. Il est donc difficile d'améliorer ce poste.

Les charges opérationnelles peuvent être scindées en trois postes : alimentation, frais vétérinaires et frais d'élevage. Il est difficile de diminuer les frais liés à ces charges. En effet, les frais d'alimentation ou vétérinaires sont relativement faibles par rapport aux productions « conventionnelles ». Seule la gestion à l'aide d'ovins entraîne plus de frais, mais ceux-ci restent inférieurs aux montants nécessaires pour des races plus « conventionnelles ». Les frais d'élevage sont difficilement réductibles car ils dépendent principalement du nombre d'animaux.

Les charges de structure sont principalement influencées par les dépenses consacrées au matériel. Cependant, les machines nécessaires pour cette diversification sont fortement réduites (pick-up, tracteur, bétailière, ..) par rapport à d'autres spéculations plus conventionnelles. Les agriculteurs ont souvent besoin de parcelles d'hivernage pour leurs animaux. Ceux qui possèdent d'autres spéculations animales ont généralement des parcelles disponibles sur l'exploitation pour passer la période hivernale. Cependant, l'utilisation de ces dernières durant l'hiver entraîne une dégradation du couvert végétal due au piétinement. Pour les autres agriculteurs, ils doivent louer des parcelles, voire en acheter. Dans certaines régions, cela peut représenter un coût important. Il serait judicieux de mettre à disposition de tous les agriculteurs, des « parcs » pour contenir les animaux une fois hors des milieux de haute valeur biologique.

## **4.8. Analyse de la durabilité**

### **4.8.1. Méthodologie**

La durabilité des exploitations est estimée selon la méthode IDEA (Système d'Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles) adaptée à la particularité de l'activité de gestion. Cette dernière prend en compte trois échelles de durabilité (agro-écologique, socio-territoriale et économique) pour refléter les différences entre les modes de conduite des agriculteurs pratiquant une même activité (annexe 5). Ainsi, un agriculteur pourra se situer par rapport à la moyenne du groupe et repérer les points qui peuvent être améliorés au sein de son exploitation.

Les trois échelles de durabilité sont définies par un certain nombre de composantes, elles-mêmes déclinées en différents indicateurs quantifiables. Chacune des échelles a le même poids. Cela part du principe qu'une exploitation n'est pas durable si une des trois échelles de durabilité n'est pas satisfaite.

La dimension agro-écologique est définie par 3 composantes elles-mêmes déclinées en 18 indicateurs : Diversité (4 indicateurs), Organisation de l'espace (7 indicateurs) et Pratiques agricoles (7 indicateurs). La dimension sociale est également déterminée par 3 composantes et 18 indicateurs : Qualité des produits et des territoires (5 indicateurs), Emploi et services (6 indicateurs) et Ethique et développement humain (7 indicateurs). Par contre, la dimension économique est expliquée par 4 composantes et 6 indicateurs : Viabilité (2 indicateurs), Indépendance (2 indicateurs), Transmissibilité et Efficience.

L'utilisation de la méthode IDEA est appropriée pour comparer un même système. Dans le cadre du projet, l'activité de gestion des milieux naturels constitue l'activité commune à tous les agriculteurs.

Le fait de se « restreindre » à une seule diversification nécessite d'adapter la méthode IDEA car l'application de certains paramètres n'est plus opportune. C'est par exemple le cas pour la diversité des cultures annuelles et temporaires, pour la taille des parcelles de même culture ou encore l'assolement. En se focalisant sur l'activité de gestion des milieux naturels, l'agriculteur ne possède aucune terre cultivable et donc ces indicateurs n'ont pas lieu d'être. D'autres critères n'ont pas été retenus tels que :

- La gestion des matières organiques et des effluents organiques liquides : les questions relatives à la gestion du lisier, des déchets verts, etc.
- La valorisation du patrimoine bâti a été occultée car certaines personnes participant au projet ne disposent pas d'exploitation à proprement parlé.
- La question relative aux services et à la pluriactivité n'a pas été considérée car elle est relative aux activités de l'exploitation hors gestion.
- La contribution à l'emploi car elle se rapporte aux emplois saisonniers.
- L'accueil, hygiène et sécurité : les questions concernent l'accueil de la main d'œuvre saisonnière, les locaux de stockage des pesticides,...
- La question concernant le taux de spécialisation économique n'a pas été retenue car les autres activités de l'exploitation ne sont pas considérées. Pour pouvoir répondre à cette question, il faudrait connaître le chiffre d'affaire de toutes les spéculations pratiquées au sein des fermes.

L'indicateur relatif à la sensibilité face aux aides a été modifié. En effet, dans la méthode IDEA, ce critère prend en compte les aides PAC liées à la production (premier pilier), alors que les aides liées à des contrats comme les MAE (deuxième pilier) sont exclues car elles sont considérées comme des rémunérations de services non marchands rendus au territoire et non comme des subventions. Cependant, dans notre cas particulier, ces aides (MAE) sont la principale source de rentrées de l'activité. Raison pour laquelle, les MAE sont prises en compte dans l'indicateur.

Au total, 31 indicateurs sur 42 ont été retenus pour les trois échelles. Malgré l'absence de certains indicateurs, l'impact et l'importance de chaque paramètre a été conservé.

## **4.8.2. Les différents indicateurs**

### **4.8.2.1. La dimension agroécologique**

L'aspect environnemental est logiquement fort bien coté dans le cas de la gestion des milieux d'intérêt biologique. Ce sont les dimensions sociales ou économiques, à parts égales, qui réduisent la durabilité de cette activité. L'annexe 5 reprend la synthèse des résultats de l'analyse IDEA appliquée à chaque exploitation.

Cette partie a pour but de mettre en évidence les éléments pouvant varier entre les agriculteurs au niveau de chaque composante. Les trois premières concernent la dimension agroécologique, les trois suivantes agissent sur la dimension socio-territoriale et pour finir, les dernières composantes s'intéressent à la dimension économique.

#### **➤ La diversité**

Il est préférable d'avoir un certain niveau de diversité des productions de façon à pouvoir bénéficier d'éventuelles synergies. Notre étude se limitant à un seul « atelier », il sera nécessaire de renforcer sa diversité de l'intérieur par l'utilisation d'espèces, voire des races différentes. L'objectif est d'obtenir une bonne complémentarité entre les particularités alimentaires des espèces tout en essayant de limiter les risques sanitaires.

Au total, un peu plus de la moitié des agriculteurs pratiquant la gestion de milieux de haute valeur biologique n'utilisent qu'une seule espèce animale et parmi ceux-ci, 80 % n'ont recours qu'à une seule race. Toutefois, il faut faire attention aux exigences liées à chaque espèce et aux infrastructures dont dispose l'agriculteur (bâtiment pour les ovins, adaptation éventuelle des clôtures,...). Ce point pourrait être amélioré pour autant qu'il n'entraîne pas des surcoûts qui pénaliseraient l'agriculteur sur le plan économique.

La méthode IDEA met également l'accent sur l'utilisation de races locales menacées ou originaires de la région. Les agriculteurs ayant des ovins ont fait le choix d'utiliser le Roux d'Ardenne ou le Mergelland. Parmi les autres espèces, aucune race ne rentre dans cette catégorie.

#### **➤ L'organisation de l'espace**

Depuis toujours, l'agriculture a une finalité productiviste. Son rôle dans la sauvegarde de la biodiversité est plus récent. Cela se traduit par des actions concrètes comme l'entretien de prairies humides, pelouses sèches, mares, haies, etc. dans le respect d'un certain nombre de contraintes (charge à l'hectare, respect d'un cahier des charges, etc.).

Au vu de leurs spécificités, cette composante ne pose aucun problème pour les agriculteurs suivis. Certains « perdent des points » à cause d'une trop faible charge à l'hectare (< 0,5 UGB/ha) mais cela va se résoudre avec l'accroissement du cheptel.

### ➤ **Les pratiques agricoles**

Cette partie prend en compte le niveau de fertilisation, l'intensité des traitements vétérinaires et la consommation en énergies fossiles.

Aucun apport n'est autorisé sur ces surfaces, seuls les animaux contribuent à la fertilisation. De ce fait, tous les agriculteurs suivis ont une cote maximale pour cet indicateur. Il en va de même pour la dépendance énergétique. En effet, contrairement à une exploitation conventionnelle, la seule source énergétique utilisée par l'activité de gestion est le carburant et uniquement pour se rendre sur les parcelles ou pour la fauche.

Au niveau des traitements vétérinaires, quelques différences peuvent apparaître entre les espèces. Par exemple, les éleveurs utilisant des ovins ont dû intervenir plusieurs fois pour la fièvre catarrhale ovine. Cependant, en règle générale, très peu de traitements sont nécessaires pour ces animaux rustiques.

#### **4.8.2.2. La dimension socio-territoriale**

##### ➤ **La qualité des produits et du territoire**

Trois indicateurs sont retenus :

1. L'implication de l'agriculteur dans une démarche de qualité comme par exemple la participation à un mode de gestion biologique ou non.
2. Le partage de l'espace rural (présence de dispositifs au niveau des parcelles facilitant l'accès des randonneurs, l'entretien des chemins).
3. La pratique de la vente directe, l'investissement dans la vie locale.

La plupart des agriculteurs étant en « bio », les différences au niveau de la qualité des produits et du territoire sont principalement dues aux autres facteurs. Certains se sont fortement investis dans la vie associative de la région, d'autres disposent de parcelles se prêtant au passage de « touristes » et accordent de l'importance à leur accès. L'intégration de l'agriculteur au niveau social dépend fortement de sa personnalité. Les agriculteurs se constituant un troupeau ne pratiquent pas encore la vente directe. A terme, la plupart des éleveurs auront recours à ce mode de commercialisation.

##### ➤ **L'emploi et les services**

Dans cette composante, les filières courtes sont valorisées car elles favorisent une économie locale et les relations sociales. Le travail collectif et l'entraide sont également mis en avant. La pérennité de l'activité du point de vue de l'agriculteur est un élément important.

Actuellement, seuls 40 % des agriculteurs valorisent leurs animaux via des filières courtes. Presque 80 % d'entre eux ont recours à la mise en commun d'équipement et pratiquent l'entraide. Tous souhaiteraient pouvoir encore pratiquer cette activité dans 10 ans. Cependant, en fonction des décisions politiques qui seront prises dans ce domaine, 60 % des agriculteurs espèrent (et non assurent) qu'ils feront toujours de la gestion de milieux d'intérêt biologique dans 10 ans.

### ➤ **L'éthique et le développement humain**

La dernière composante pour la dimension sociale s'intéresse au bien-être animal, à la formation de l'agriculteur, à l'intensité de travail et à sa qualité de vie.

La plus grande différence entre les agriculteurs se situe au niveau des formations suivies. Certains s'informent (conférences, visite d'autres exploitations) alors que d'autres pas (manque de temps ou d'intérêt). Il y a également l'accueil de groupes qui peut améliorer la durabilité de cette composante.

En règle générale, les agriculteurs sont très satisfaits de leur qualité de vie. Seuls ceux qui débutent cette activité soulignent la présence de certaines contraintes (lourdeurs administratives, temps de travail important) qui réduisent le temps consacré à la famille.

#### **4.8.2.3. La dimension économique**

##### ➤ **La viabilité**

La viabilité économique à court et moyen terme des exploitations est naturellement une condition élémentaire de la durabilité. La bonne viabilité économique de la plupart des exploitations est la conséquence du peu d'investissement engagé et du faible taux d'emprunt comparativement aux rentrées globales d'argent.

##### ➤ **L'indépendance**

Ce paramètre est limitant chez la plupart des agriculteurs compte tenu de la dépendance aux primes. Seul le fait d'avoir très peu d'emprunts améliore ce critère.

##### ➤ **La transmissibilité**

La transmissibilité est relativement bonne du fait du faible niveau d'investissement requis. Seul un agriculteur est moins performant sur cette composante suite à des investissements plus conséquents dus à l'achat récent de matériels et aux coûts liés à sa bergerie.

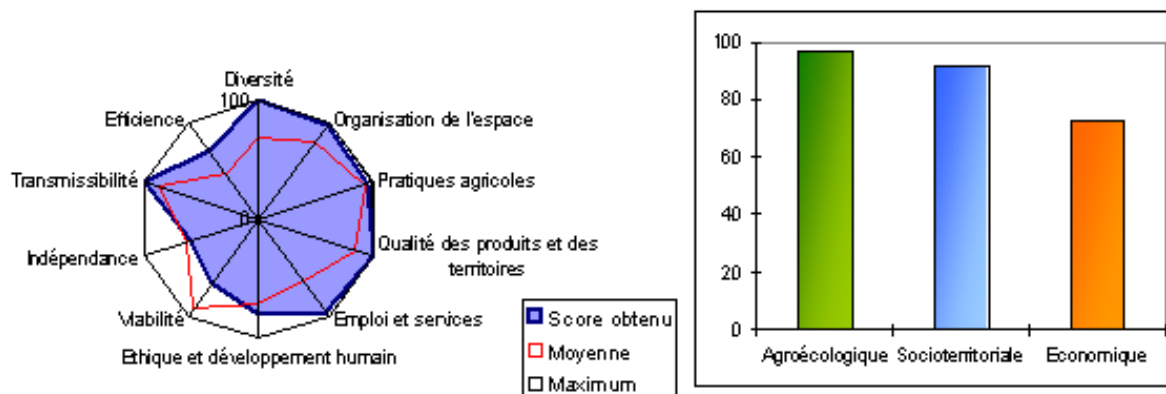
##### ➤ **L'efficience**

Ce poste analyse les rentrées hors primes et vérifie si elles sont suffisantes pour couvrir les frais liés aux intrants (alimentation, carburant, produits vétérinaires, etc.). Cette efficience n'est acquise que par un peu plus de 40 % des agriculteurs suite à des difficultés rencontrées dans la valorisation des produits.

#### **4.8.3. Analyse de quelques cas extrêmes**

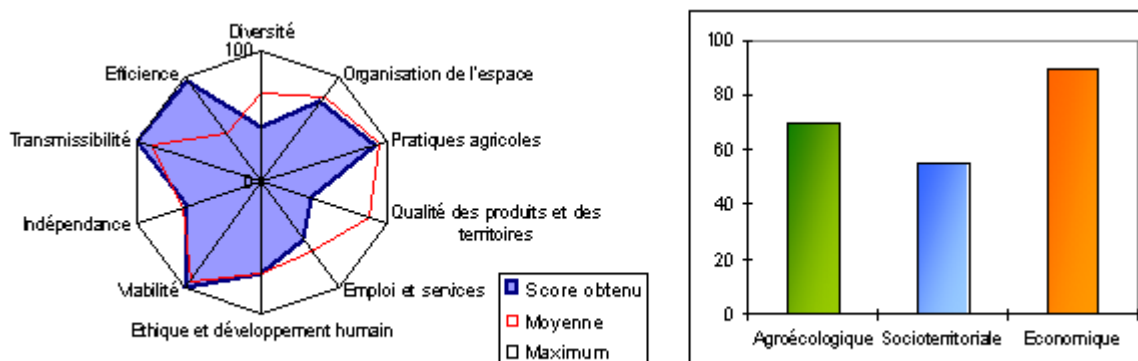
Les quelques exemples présentés ci-après (graphiques « radars ») illustrent la variabilité des cas rencontrés entre des exploitations pratiquant la même activité. Une comparaison à la moyenne du groupe permet de situer chaque exploitation, non pas par rapport à un objectif de durabilité absolue, mais par rapport à ce qu'il est possible de faire dans un milieu donné [Vilain, 2008].

La figure 13 présente des graphiques synthétisant la durabilité de l'exploitation 15. On constate qu'elle a une durabilité supérieure ou égale à la moyenne pour toutes les composantes, excepté la viabilité. L'agriculteur utilise plusieurs espèces, voire races, fait de la vente directe et s'implique dans des associations au niveau régional.



**Figure 13 : Durabilité de l'exploitation 15**

La comparaison de l'exploitation 15 (figure 13) avec la 12 (figure 14) montre une différence dans l'appréciation de leur durabilité. Les points faibles de la 12 sont liés à l'absence de diversité animale mais aussi au nombre inférieur de zones de régulation écologique (mares, haies, etc.). Cet exploitant présente également un bilan social mitigé reflétant son manque d'investissement dans la vie sociale, que ce soit par sa participation dans des associations, par une valorisation *via* une filière courte ou encore par l'aménagement de passage facilitant l'accès à ses parcelles. Cependant, il se situe dans une zone qui n'est pas d'accès aisé pour les « touristes ». De plus, il a récemment commencé l'activité de gestion et est donc dans une phase d'accroissement du troupeau. On constate que le facteur limitant la durabilité de cette exploitation est la dimension socio-territoriale.



**Figure 14 : Durabilité de l'exploitation 12**

La figure 15 présente la durabilité de l'exploitation 24. Contrairement aux deux exemples précédents, la durabilité est limitée aussi bien par l'aspect économique que par l'aspect social. Les composantes « Qualité des produits et des territoires », « Emploi et services », « Indépendance » et « Efficacité » sont en dessous de la moyenne du groupe. Ces constatations peuvent être expliquées par la très faible implication sociale de l'agriculteur (associations, vente directe,...), par son manque de projection dans l'avenir et par la quasi absence de rentrées d'argent en dehors des primes.

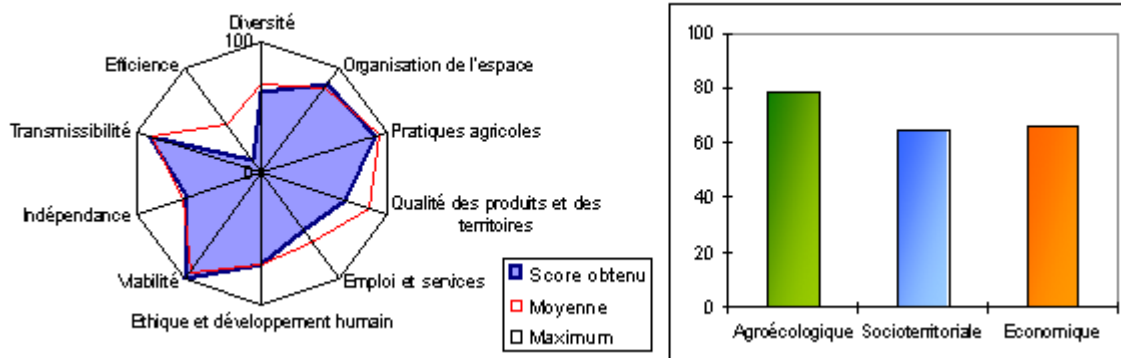


Figure 15 : Durabilité de l'exploitation 24

L'exploitation 16 est extrêmement viable au niveau environnemental et social mais se révèle fragile au niveau de sa dimension économique (figure 16). La dépendance de cette exploitation envers les aides est très forte (primes et subvention complémentaire). Par conséquent, la durabilité de cette activité est encore plus sensible aux choix politiques par rapport aux autres exploitations. Les aides reçues grâce à la convention ont permis la construction d'une bergerie et l'achat de matériel. Ainsi, le capital à reprendre est important et ne facilite donc pas sa transmissibilité. Au niveau de l'efficacité, les rentrées d'argent en dehors des aides ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des frais variables. Tous ces éléments entraînent une durabilité globale faible alors que les dimensions socio-territoriale et agro-écologique sont très bonnes.

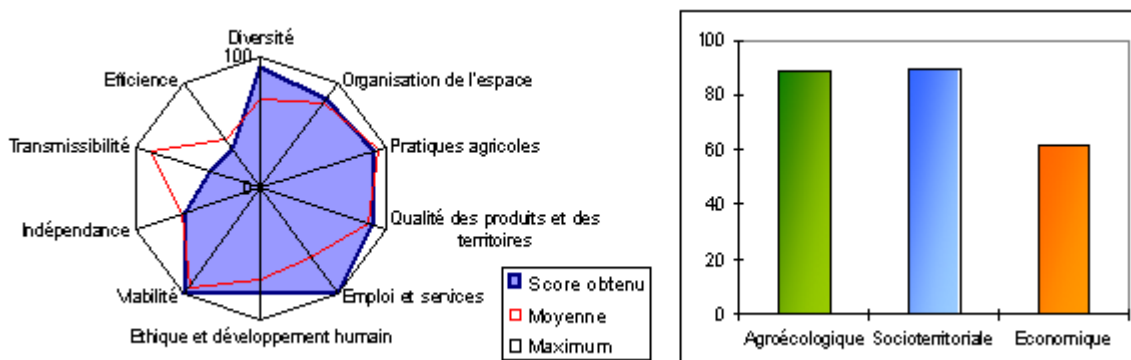


Figure 16 : Durabilité de l'exploitation 16

#### 4.8.4. Critiques de la méthode

La méthode IDEA a comme principal avantage sa facilité et sa rapidité de mise en œuvre. En effet, les indicateurs sont aisément mesurables. De plus, cette méthode est une des rares à considérer la durabilité selon les trois approches sociale, économique et environnementale.

Une critique qui peut être formulée à l'encontre de la méthode IDEA est la légèreté relative des éléments pris en considération pour l'aspect économique. Toutefois, ce « point faible » n'affecte pas les résultats de ce travail. Cette méthode a été choisie pour apprécier avant tout les volets sociaux et environnementaux, le volet économique étant largement détaillé et commenté par ailleurs dans le présent rapport. La dimension économique d'IDEA permet quand même de mettre en évidence des différences entre les exploitations sur certains aspects mais également de voir lequel des trois piliers de la durabilité est le plus fragile. Enfin, IDEA a pour vocation de donner matière à réfléchir sur ce qu'il est possible d'atteindre pour un système de production particulier et de permettre à l'agriculteur de s'améliorer.

#### **4.9. Emprunte écologique : kilomètres parcourus**

Les distances parcourues par les agriculteurs dans le cadre de leurs activités de gestion constituent un indicateur « environnemental » pertinent que ne prend pas en compte la méthode IDEA.

En moyenne, 5500 km sont parcourus par an par un agriculteur dans le cadre de son activité de gestion. Ce chiffre peut fluctuer de manière assez importante (de 1500 à 18000 km) en fonction de l'éloignement des parcelles, du nombre de visites par semaine ou encore du nombre de fois où l'agriculteur doit changer ses animaux de parcelles. Aucune différence ne peut être mise en évidence selon l'espèce utilisée.

La distance moyenne parcourue ne semble pas exagérée par rapport à d'autres activités professionnelles. Ainsi, en considérant une personne habitant à 20-25 km de son lieu de travail, elle aura parcourue au bout d'un an 8800 à 11000 km. Cependant, il faut considérer qu'un agriculteur n'est occupé qu'à mi-temps par l'activité de gestion.

#### **4.10. Logiciel de simulation**

Dans le cadre de la convention, un classeur Excel de pronostic de résultats économiques a été mis au point. Cet outil de prédiction a pour finalité de fournir des résultats économiques qui peuvent être attendus par le gestionnaire de milieux naturels qui entretient ses parcelles à l'aide du pâturage et qui se trouverait en vitesse de croisière (cheptel suffisant pour gérer tous les hectares).

Ce classeur a été réalisé à l'aide de données théoriques et de données récoltées dans 16 exploitations wallonnes. Lors de l'étude, il est apparu que chaque agriculteur est presque un cas particulier et qu'il existe une très grande variabilité entre les exploitants. De ce fait, les données fournies par ce classeur ne sont qu'indicatives.

Ce fichier a été réalisé pour des exploitations en phase de croisière. Cela signifie que le cheptel est suffisant pour entretenir la totalité de la surface de milieux naturels. Il est donc considéré comme stable et tous les animaux excédentaires sont vendus. Cela signifie également que l'agriculteur n'a aucun problème de débouché et cela même si le nombre d'animaux à vendre est important.

Sauf contre-indication de la part de l'utilisateur, tous les produits ont été maximisés (primes et ventes d'animaux.)



## V. Gestion par fauche tardive

### 5.1. Caractéristiques des exploitants et des exploitations

La gestion des milieux de haute valeur biologique peut aussi être entreprise à l'aide de la fauche tardive (généralement après le 15 juillet).

Lors de l'enquête téléphonique réalisée au début du projet, un peu moins de 40 agriculteurs pratiquant la fauche tardive ont été référencés. Ces derniers avaient au moins 15 ha en MAE 2, 3b et 8. Or dans le cas de la fauche très tardive, ce sont les surfaces en MAE 8 qui sont particulièrement intéressantes. Dès



lors, seuls les agriculteurs gérant plus de 15 ha en MAE 8 ont été retenus. L'enquête de terrain a été réalisée auprès de 17 agriculteurs. Comme le montre la figure 18 (page suivante), la répartition géographique de l'échantillon se concentre essentiellement sur les régions Famenne et Jurassique.

Toutes les personnes s'occupant de la gestion de milieux HVB à l'aide de la fauche tardive sont agriculteurs à titre principal, 88% d'entre elles sont d'origine agricole et 18% sont en bio. Un cinquième des agriculteurs disent avoir rencontré des problèmes pour l'octroi des primes. La distance de la parcelle en HVB la plus éloignée par rapport à l'exploitation est en moyenne de 6 km (min. 0 km ; max. 20 km). 15 agriculteurs ont une spéculation bovine dont 9 possèdent des bovins viandes, 4 des bovins viande et des bovins laitiers, 1 des bovins laitiers et 1 des bovins laitiers et atelier porcin. Seuls 30% des agriculteurs sont propriétaires des parcelles en HVB qu'ils exploitent, les autres étant soit locataires, soit gestionnaires.

La SAU moyenne des exploitations est de 128 ha dont 23 ha en HVB (sur 4 parcelles en moyenne). La répartition de la SAU par exploitation est présentée à la figure 17. En général, une seule récolte par an est effectuée.

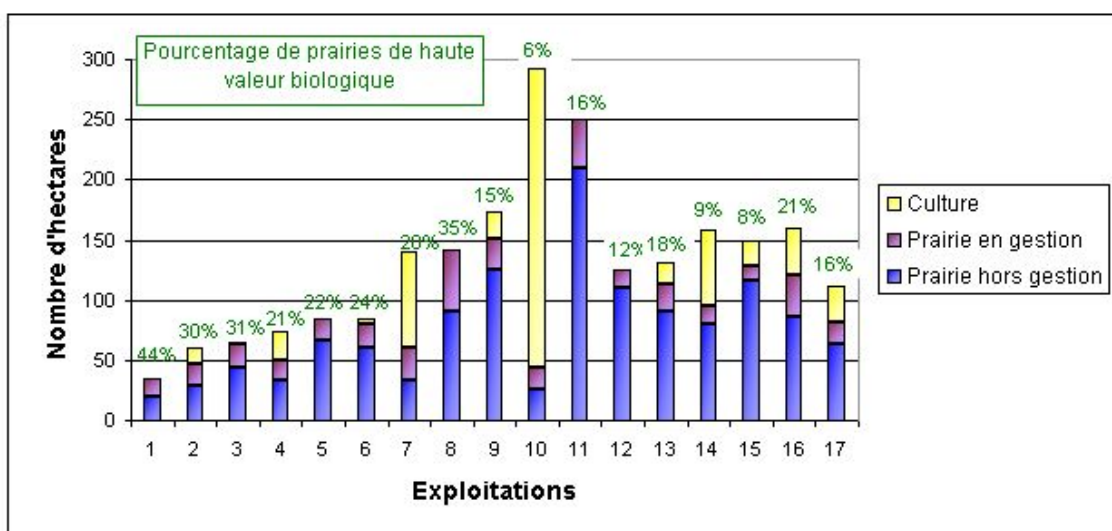


Figure 17 : Répartition de la SAU des exploitations

## WALLONIE : ARRONDISSEMENTS

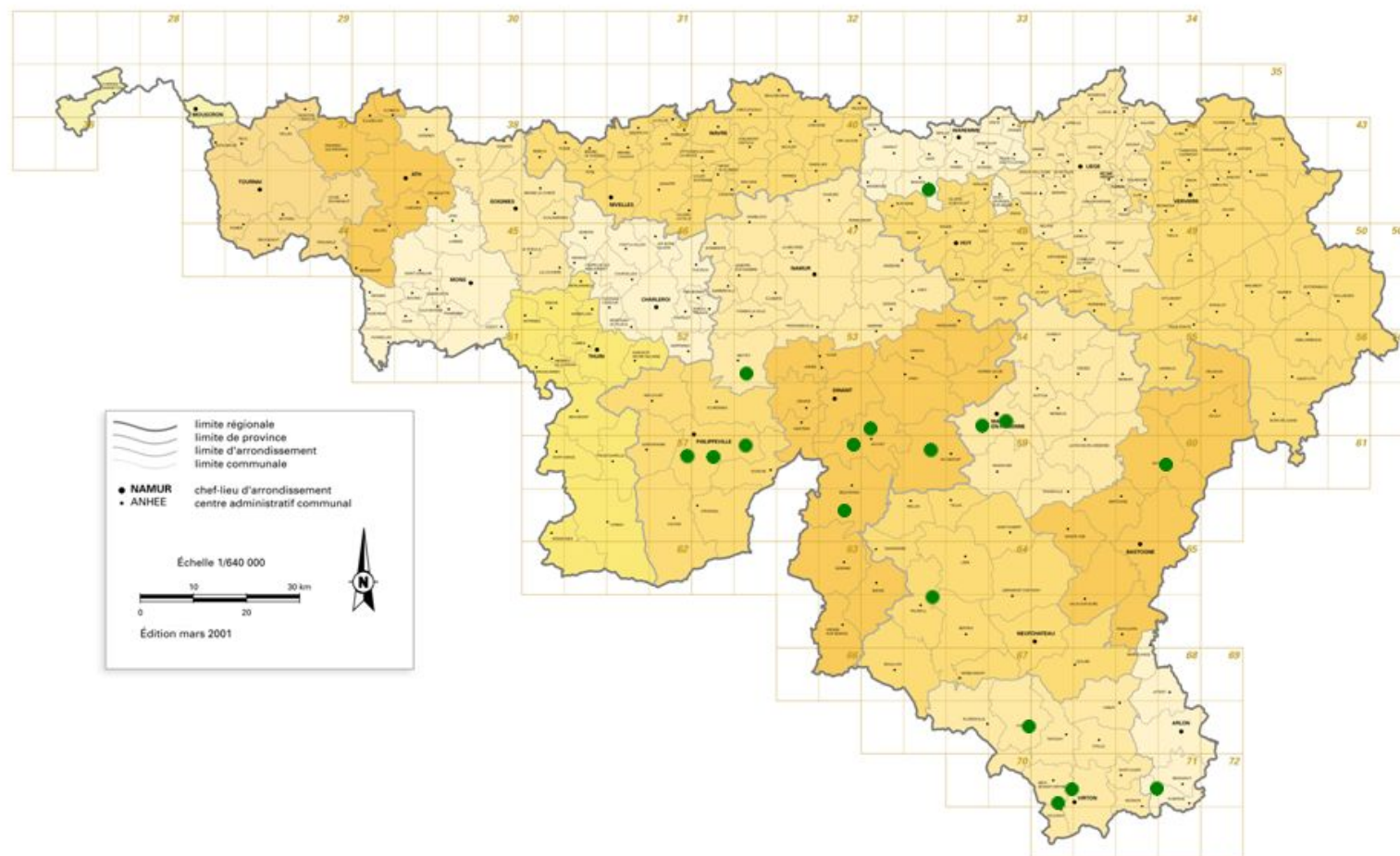


Figure 18 : Répartition géographique des agriculteurs entretenant les milieux d'intérêt biologique à l'aide de la fauche tardive.

Les motivations des agriculteurs pratiquant la fauche tardive diffèrent quelque peu de celles évoquées dans la gestion par pâturage. Dans la majorité des cas rencontrés, il s'agit d'une opportunité qui s'est offerte à l'exploitant suite à la demande d'un organisme pour entretenir ces parcelles (Natagora, projet « LIFE », SPW, etc.). Pour d'autres, c'est un moyen de tirer un revenu supplémentaire de parcelles peu productives. Pour l'ensemble des agriculteurs, les primes ont joué un rôle décisif dans leur adhésion aux MAE 8.

En règle générale, les producteurs n'ont rencontré aucune difficulté particulière dans la gestion de ces parcelles. Une personne signale une date de fauche un peu trop rigide qui devrait être adaptée en fonction de l'année (climat, stade d'avancement de la végétation,...) même s'il est conscient des difficultés de mise en œuvre d'une telle solution. Deux agriculteurs ont mentionné de la casse de matériel due à l'état du terrain (ornières, dénivelé, humidité, etc.).

## **5.2. Typologie**

Les exploitations sont classées en deux groupes : « fauche tardive » et « fauche tardive + pâturage des regains ». Cette dernière catégorie reprend les agriculteurs utilisant le pâturage après la fauche sur au moins 40 % des parcelles en MAE 8.

## **5.3. Les fourrages issus de la fauche tardive**

### **5.3.1. Valeur fourragère des prairies à haute valeur biologique : revue bibliographique**



La composition floristique des prairies à haute valeur biologique détermine sa productivité et sa valeur fourragère. La présence d'un grand nombre d'espèces dans une prairie permanente influence la digestibilité et la valeur nutritive de la biomasse produite, en raison des différences de digestibilité entre espèces à un même stade phénologique et des différences de stade de maturité entre espèces à une même date. Du fait de cette complexité et d'une moindre connaissance des espèces natives, les lois de réponse et la prévision de la valeur nutritives pour

ces types de couverts végétaux ne sont pas encore clairement établies. La valeur nutritive des prairies diversifiées et leur valorisation par les animaux sont généralement plus faibles que celles de prairies conduites de façon intensive. Ces différences, en particulier pour la teneur en protéines et en minéraux, résultent cependant davantage d'une baisse ou d'une absence de fertilisation que de l'incidence de la diversité floristique sensu stricto (Farruggia, 2008).

La diversité végétale est influencée par la fertilité du milieu (fertilité intrinsèque du sol et fertilisation) et le taux de défoliation du couvert végétal (Farruggia, 2008). Les nombres d'espèces les plus importants sont observés pour des prairies à fertilité moyenne et degré de perturbation intermédiaire (nombre de coupes). Dans ces conditions, la compétition pour les éléments nutritifs et la lumière est modérée et un grand nombre d'espèces peuvent y cohabiter (Peeters et Janssens, 1999). A contrario, l'exploitation intensive d'un pâturage (fertilisation et chargement élevé) favorise les espèces très compétitives à forte capacité de

capture des éléments nutritifs et à vitesse de croissance et de renouvellement des organes élevées (Farruggia, 2008).

Les prairies riches en espèces autorisent l'implantation de nombreuses dicotylédones, généralement moins compétitives que les graminées dans le couvert végétal. Les herbages maigres peuvent compter jusqu'à 40 % de dicotylées (Smits et al., 1999). Leur présence a des conséquences sur la composition chimique des fourrages. Les dicotylédones, appartenant à diverses familles botaniques, sont généralement riches en métabolites dits secondaires dont certains ont une influence non négligeable sur l'appétence et la valeur nutritive de l'association végétale. Ils exercent une action inhibitrice sur la dégradation enzymatique des matières fibreuses du fourrage. Les méthodes classiques d'évaluation de la digestibilité en laboratoire ont donc tendance à surestimer la valeur nutritive des prairies riches en espèces (Peeters et Janssens, 1999). Néanmoins, des études récentes rapportent que ces composés, les tannins par exemple, peuvent avoir des effets multiples, en exerçant notamment une activité anthelminthique et antioxydante tout en ayant un impact sur les caractéristiques sensorielles et nutritionnelles des produits animaux (Farruggia, 2008).

Au-delà de la valeur absolue de la valeur nutritive, Smets et al. (1999) ont observé à l'époque que les prairies diversifiées conservent des teneurs en cellulose totale au cours de la saison moins importantes que les prairies plus « classiques » au faciès essentiellement graminées. L'étalement dans le temps des stades phénologiques confère à la qualité de ces herbages une plus grande stabilité au cours du temps. La baisse de digestibilité au cours de la saison des dicotylédones feuillues est en effet plus faible que celle des graminées. Daccord et al. (2006), cités par Farruggia (2008), généralisent ce constat dans leurs travaux. Les valeurs énergétique et azotée des prairies riches en dicotylédones feuillues sont plus élevées et moins sujettes à diminution avec le stade de végétation que celles des prairies riches en graminées.

En pratique, des essais récents menés par l'Unité Mode d'élevage, bien être et qualité du CRA-W (Decruyenare, 2008), révèlent que le foin récolté après le 15 août sur des prairies de haute valeur biologique présente des teneurs en protéines supérieures et des teneurs en fibres semblables à un foin conventionnel fauché tardivement. Néanmoins, les foins à flore diversifiée se sont révélés moins ingestibles. Les valeurs mesurées dans le cadre de cette recherche figurent dans le tableau 15. Decruyenare et al. expliquent la différence d'ingestibilité par une moindre dégradabilité ruminale, laquelle pourrait être perturbée par la présence, dans ces fourrages, de composés phénoliques. L'essai a également pu mettre en évidence des différences importantes entre les méthodes de détermination de la valeur alimentaire. La méthode « gaz test » de Menke et Steingass (1988) vise à simuler la physiologie digestive du rumen, tandis que la méthode enzymatique classique est estimée par SPIR. Cette dernière méthode aboutit, d'après l'auteur, à des valeurs alimentaires cohérentes pour ce type de produit.

**Tableau 15: Ingestibilité, composition chimique et valeur alimentaire (Decruyenare et al., 2008)**

Paramètre/foins	1	2	3	témoin
Ingestibilité (g MS/kg poids vif)	13,7	13,7	13,4	15,8
MPT(%MS)	8,6	8,1	8,2	6,5
CEL (%MS)	32,5	30,0	34,4	33,7
MOD enzym (g/kg MS)	533	545	503	556
MOD gaz test (g/kg MS)	357	347	337	431
UFL enzyme (/kg MS)	0,59	0,62	0,55	0,62
UFL gaz test (/kg MS)	0,40	0,39	0,37	0,50
<b>Foin 1</b> : prairie de fauche submontagnarde ( <i>Achemillon-Trisetum</i> ) dominée par le géranium des bois ( <i>Geranium sylvaticum</i> )				
<b>Foin 2</b> : prairie de fauche montagnarde ( <i>Meo-Trisetetum</i> ) issue de l'association à fenouil des Alpes ( <i>Meum athamiticum</i> )				
<b>Foin 3</b> : prairie de fauche à canche cespiteuse ( <i>Deschampia cespitosa</i> ) et à renouée bistorte ( <i>Polygonum bistorta</i> )				

Peeters et Janssens (1999) rapportent les résultats d'un autre essai réalisé en Ardenne belge. Les fourrages récoltés entre le 1er et le 15 juillet dans les *Alchemillo-Trisetetum* présentent

une teneur de 800 VEM, ce qui correspond à la moyenne des teneurs des ensilages de la Province du Luxembourg. La teneur en MAT s'élevait pour les mêmes fourrages à 1,1 et 1,4 %.

Ces auteurs ont calculé les potentialités d'utilisation de ces foins. Selon l'ingestibilité des fourrages (de 9 à 13 kg de MS/jour), ils estiment qu'une vache pourrait ingérer 6,3 à 10,4 UFL par jour. Théoriquement, il serait donc possible d'utiliser ce fourrage pendant la période de tarissement des vaches laitières. Afin d'assurer une transition alimentaire harmonieuse, le foin peut constituer 100 % de la ration de base les 4 premières semaines de tarissement et 50%, les 2 semaines suivantes. Dès lors, il faut prévoir, en moyenne, 188 kg MS par vache. Si le rendement des prairies riches en espèces est évalué à 5 t MS/ha, il faut donc prévoir 3,7 ares par vache. Par souci de comparaison, les rendements observés par Smits et al. lors de leurs essais en Fagne et Famenne en 1998 variaient de 3,5 à 7 tonnes (5,8 tonnes en moyenne).

Pour des vaches allaitantes qui vèlent en hiver (janvier) et pâturent avec leur veau jusqu'au sevrage en juillet, Peeters et Janssens (1999) considèrent que ces vaches peuvent être nourries avec du foin riche en espèces pendant au moins deux mois, en novembre et en décembre. Il faut alors 12 ares par vache.

Les auteurs rapportent également les conclusions des travaux de Nösberger et al. (1994) qui estiment que les génisses de 250 à 450 kg peuvent être nourries également avec ce type de foin. Un certain pourcentage des fourrages d'une ferme (10 à 15 %) ne doit d'ailleurs pas avoir une valeur nutritive supérieure.

Selon Peeters et Janssens (1999), le pâturage de ce type de prairie par des génisses est problématique du fait des faibles valeurs en énergie, en protéines et en minéraux de l'herbe. Pour ces auteurs, il est donc difficile de valoriser ces pâturages avec des races améliorées. Seules des races rustiques peuvent être maintenues sur ce type de couvert. Toutefois, la rusticité n'est pas un caractère inné. Des exemples en France montrent qu'elle peut s'acquérir au fil des ans, même chez des animaux plus conventionnels, moyennant une période d'apprentissage. La jeune bête pourra ensuite mimer le comportement de sa mère « éduquée » et développer sa curiosité et son appétit dans un milieu complexe (Colas et al., 2002).

En conclusion, si la complexité des dynamiques de développement floristique des prairies à haute valeur biologique rend difficile la caractérisation nutritive de tels parcours, ceux-ci présentent néanmoins des qualités valorisables en élevage. De nombreux effets des métabolites secondaires des dicotylédones sur la physiologie des ruminants restent à découvrir. Ces travaux visent à identifier les bénéfiques potentiels de la biodiversité pour l'agriculture.

### **5.3.2. Composition et valeur alimentaire des foins issus des exploitations de l'échantillon**

Le fourrage récolté, principalement sous forme de foin, est destiné à l'alimentation du bétail (en accès libre pour les vaches tarées ou pour le bétail viandeux). Les refus servent comme litière. Certains agriculteurs considèrent ce foin comme étant de bonne qualité. D'autres, plus nombreux, comparent ce foin à de la paille. Le rendement moyen à l'hectare est de 2,9 tonnes (Min. 1,2 T/ha et Max. 5,4 T/ha).

Pour objectiver la qualité du foin issu de la fauche tardive, un échantillon a été prélevé pour analyse lors de l'enquête en ferme. L'analyse a été réalisée par spectrométrie dans le proche infrarouge (SPIR) à l'Unité Qualité des produits (CRA-W). Les résultats sont ensuite regroupés par région et comparés aux valeurs de la base de données REQUASUD pour des foins conventionnels (valeur moyenne des années 2004 à 2008).

L'interprétation des résultats requiert la plus grande prudence du fait de la taille des échantillons fortement variable d'une région à l'autre, la Famenne étant par exemple particulièrement bien représentée. La comparaison entre régions de la qualité des foins de fauche tardive est donc délicate.

**Tableau 16 : Composition et valeur alimentaire des échantillons de foins issus de la fauche tardive (Ech) par région agricole en comparaison avec la valeur de référence (Réf) de foins conventionnels.**

		Ardenne	Condroz	Fagne	Famenne	Herbagère	Jurassique	Σ Régions
Nombre éch.		2	1	1	10	1	2	17
Protéines (%MS)	Ech	9,0	7,8	7,4	7,6	9,7	10,1	8,6
	Réf*	8,5	9,8	8,3	9,6	10,1	9,0	9,2
Cellulose brute (% MS)	Ech	31	32	33	32	30	30	31
	Réf*	33	32	33	32	31	32	32
VEM (/kg MS)	Ech	658	691	650	673	748	590	668
	Réf*	728	731	730	742	763	750	741
VEVI (/kg MS)	Ech	618	658	610	637	730	535	631
	Réf*	706	711	708	724	752	734	723
DVE (g/kg MS)	Ech	45	45	40	43	58	41	45
	Réf*	54	56	52	57	61	57	56
OEB (g/kg MS)	Ech	-31	-42	-40	-41	-36	-17	-35
	Réf*	-42	-33	-43	-36	-35	-41	-38

\*Source : base de données REQUASUD / Licence n° : L1/2010.

Contrairement à certaines idées reçues, le foin de prairies de fauche tardive n'est pas plus cellulosique que celui de prairies conventionnelles pour une région donnée (tableau 16). Par contre, la teneur en protéines est, en règle générale, inférieure à la valeur du foin d'une prairie conventionnelle pris comme référence. Quelle que soit la région agricole considérée, le foin de fauche tardive présente une plus faible valeur alimentaire. Ceci est particulièrement vrai pour la valeur énergétique (VEM et VEVI) et les protéines digestibles dans l'intestin (DVE). Le bilan des protéines dégradables (OEB) est, quant à lui, légèrement moins négatif. Les écarts entre les valeurs des échantillons de foins fauche tardive et les valeurs de référence sont présentés au tableau 17.

**Tableau 17 : Valeur moyenne des écarts mesurés entre la valeur de l'échantillon et la valeur de référence pour chaque région agricole.**

	Ardenne	Condroz	Fagne	Famenne	Herbagère	Jurassique	Σ Régions
Protéines	0,5	-2,1	-0,9	-2,0	-0,4	1,1	-1,1
Cellulose	-2,7	-0,5	-0,4	0,5	-0,9	-1,9	-0,4
VEM	-70	-41	-80	-68	-15	-160	-76
VEVI	-88	-54	-98	-87	-22	-199	-96
DVE	-8	-11	-12	-14	-3	-16	-13
OEB	11	-9	4	-5	-1	24	1

Comme le montre les tableaux 16 et 17, la composition d'un foin de fauche tardive (protéines et cellulose) diffère peu de celle d'un foin conventionnel. Par contre, sa valeur alimentaire s'en retrouve affectée avec, comme conséquences, une moindre assimilation de l'énergie et une digestibilité plus faible des protéines.

## **5.4. Analyse économique**

### **5.4.1. Méthodologie**

L'analyse économique met en évidence les coûts engendrés par la fauche tardive suivie ou non d'un pâturage sur regain. Les trois premiers points concernent les produits issus de cette activité alors que les trois derniers reprennent les charges.

#### ➤ **Les primes :**

Les primes sont identiques à celles activées par un agriculteur gérant des prairies en HVB par le pâturage, à l'exception de la prime « races locales menacées » (MAE 6). Pour rappel, les aides disponibles sont : les primes « bio », les DPU et les MAE (MAE 1, MAE 3, MAE 7, MAE 8 et MAE 10).

#### ➤ **Valorisation du fourrage :**

La valeur alimentaire des fourrages (énergie et protéines) est déterminée par méthode infrarouge (SPIR). Cependant, comme cela a été précisé ci-avant, les animaux n'arrivent pas à valoriser de façon optimale l'énergie et les protéines.

Dès lors, pour approcher la valeur économique de ce type de fourrage particulier, l'hypothèse retenue considère que l'utilisation du foin de fauche tardive permet à l'agriculteur d'économiser sur l'achat de foin et de paille. Il est supposé que la moitié du fourrage est valorisée comme du foin et le reste comme de la paille. Le prix du foin et de la paille sont respectivement de 77,5 €/tonne et 45 €/tonne HTVA (Sillon belge du 28 août 2009).

#### ➤ **Valorisation des animaux pâturant les regains :**

Le gain économique engendré par le pâturage des animaux sur le regain est chiffré en considérant que :

- Le pâturage sur regain permet à l'agriculteur d'économiser sur l'alimentation à l'étable pour une durée équivalente à celle du pâturage.
- Les animaux en étable auraient été nourris avec une ration d'entretien, soit 10 kg/jour de foin.
- La valeur du foin est de 77,5 €/tonne HTVA.

Par conséquent, une journée de pâturage sur les regains équivaut à un bénéfice de 0,775 €/animal.

#### ➤ **Coût des parcelles :**

Selon la situation, l'agriculteur est locataire, propriétaire ou gestionnaire des parcelles. Ce dernier cas reprend les agriculteurs gérant pour le compte d'organismes tels que Natagora ou RNOB. Dans ce cas, les parcelles sont mises gratuitement à disposition des exploitants. Par contre, lorsque l'agriculteur est propriétaire ou locataire, un fermage est ajouté aux coûts de gestion.

➤ **Coût des machines agricoles :**

Le coût des machines agricoles est estimé grâce au logiciel MECACOST développé par l'Unité Machines et infrastructures agricoles du CRA-w. Il permet de calculer un coût d'utilisation à l'hectare de plus de 380 tracteurs et machines agricoles. La méthode prend en compte l'ensemble des frais fixes (amortissement, intérêts, taxes et assurance) ainsi que les frais variables tels que l'entretien, les réparations et la consommation de carburant. L'avantage de cet outil réside dans sa très grande souplesse d'utilisation et par le fait qu'il adapte les paramètres en fonction des cas rencontrés (nombre d'heure d'utilisation, caractéristiques du matériel, etc.).

L'utilisation de ce logiciel ne reflète pas complètement la réalité car il suppose que toutes les machines sont neuves où, du moins, non encore amorties. Cependant, cette approche, en plus d'être fiable, permet de mettre tous les agriculteurs sur un même pied d'égalité.

➤ **Frais d'entreprise :**

Certains exploitants ont recours à des tiers pour le pressage des ballots et le transport de ceux-ci. Dans ce cas, le coût de cette étape est celui de la facture remise par l'entrepreneur.

### 5.4.2. Résultats

L'analyse économique est réalisée dans 17 exploitations dont 9 appartiennent au groupe « fauche tardive » et les autres à la classe « fauche tardive + pâturage sur regain » (tableau 18).

En ce qui concerne les moyennes, toutes les exploitations interviennent avec le même poids, c'est-à-dire sans tenir compte du nombre d'hectares en gestion. Tous les montants présentés s'entendent hors TVA.

**Tableau 18 : Etude économique en fonction du type de gestion**

		Fauche tardive	Fauche tardive + pâturage sur regain	Echantillon global
<b>Caractéristiques</b>	Nombre de cas	9	8	17
	Surface fauchée	218	177	395
	Surface moyenne	24	22	23
	Heure moyenne de travail/ha	2,1	2,3	2,2
<b>Montants annuels (€/an)</b>	<b>PRODUITS</b>			
	Primes	19379	16786	18159
	Fourrage	3635	4011	3812
	Pâturage du regain	/	1276	601
	<b>TOTAL</b>	<b>23013</b>	<b>22074</b>	<b>22571</b>
	<b>CHARGES</b>			
	Matériel	1893	1534	1724
	Entreprise	994	1030	1011
	Fermeage	2414	1902	2173
	<b>TOTAL</b>	<b>5301</b>	<b>4467</b>	<b>4909</b>
<b>REVENU DE LA FAMILLE</b>		<b>17712</b>	<b>17607</b>	<b>17662</b>
<b>Montants par ha (€/ha/an)</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>937</b>	<b>987</b>	<b>960</b>
	<b>CHARGES</b>	<b>217</b>	<b>193</b>	<b>206</b>
	<b>MARGE BRUTE</b>	<b>103</b>	<b>196</b>	<b>147</b>
	<b>REVENU DE LA FAMILLE</b>	<b>719</b>	<b>794</b>	<b>754</b>

Le tableau 18 révèle des similitudes entre le groupe « fauche tardive » et celui « fauche tardive + pâturage sur regain », que ce soit pour les surfaces moyennes en gestion (respectivement 24 et 22 ha) ou pour le temps consacré à la fauche d'un hectare (respectivement 2,1 et 2,3 h/ha).



Comparativement à la fauche seule, la pratique de la fauche suivie par du pâturage sur regain génère des produits supérieurs de 50 €/ha et des charges plus faibles de 24 €/ha. Il en découle un revenu de la famille plus élevé de 75 €/ha en faveur de la gestion par « fauche et pâturage sur regain ».

## VI. Comparaison économique des modes de gestion

Le tableau 19 présente une synthèse économique (utilisant la moyenne) pour les cinq modes de gestion mis en évidence dans ce travail (3 par pâturage et 2 par fauche tardive). Au total, l'échantillon rassemble 33 exploitations gérant 1256 ha de prairies HVB.

**Tableau 19 : Comparaison entre les différents modes de gestion par pâturage et par fauche tardive**

	Pâturage				Fauche		
	Pâturage fixe	Pâturage tournant	Pâturage itinérant	Echantillon global	Fauche tardive	Fauche tardive + pâturage sur regain	Echantillon global
Nombre de cas	3	10	3	16	9	8	17
Surfaces en HVB	147	437	277	861	218	177	395
Surface moyenne	49	44	92	54	24	22	23
Heures de travail/ha	21	24	31	25	2,1	2,3	2,2
<b>PRODUITS</b>	821	673	1011	765	937	987	960
<b>CHARGES</b>	189	233	552	285	217	193	206
<b>MARGE BRUTE</b>	25	70	-34	42	103	196	147
<b>REVENU DE LA FAMILLE</b>	632	438	459	479	719	794	754

La comparaison des différents modes de gestion est riche d'enseignements. Ainsi, le tableau 19 indique que les agriculteurs ayant recours au pâturage entretiennent des surfaces en moyenne deux fois plus importantes que ceux pratiquant la fauche tardive (54 vs 23 ha) pour un nombre d'heures de travail dix fois plus élevé à l'hectare (25 vs 2,2 h/ha).

Au niveau du revenu de la famille, une différence appréciable de 275 €/ha est observée en faveur de la gestion par fauche tardive. A titre indicatif, ce montant représente plus de la moitié du revenu de la famille pour la gestion par pâturage. Les tableaux 19 et 20 apportent quelques éléments explicatifs à ce constat :

- Le montant MAE est plus important pour la gestion par fauche (528 €/ha vs 357 €/ha pour la gestion par pâturage) suite à l'activation de la MAE 8 sur l'entièreté des surfaces en fauche alors qu'elle n'est que partielle pour les superficies gérées par pâturage (zone récemment déboisée, zone de buissons, etc.).
- Le montant des DPU par hectare est plus important dans le cas de la fauche tardive (219 €/ha vs 62 €/ha pour la gestion par pâturage) car une partie des agriculteurs utilisant des animaux n'activent pas des DPU sur leurs surfaces.
- Le recours au pâturage dans l'entretien de prairies en HVB génère des charges plus élevées (frais liés aux animaux).

La marge brute, bien que faible dans l'absolu, est plus élevée pour la gestion par fauche (tableau 19). Ceci s'explique par des charges opérationnelles faibles pour ce type de gestion (pas d'intrants appliqués sur les prairies, seulement des frais de récolte) et par une meilleure valorisation des produits (foin autoconsommé ou vendu).

**Tableau 20 : Produits issus de l'activité d'entretien des milieux naturels (€/ha)**

	Pâturage				Fauche		
	Pâturage fixe	Pâturage tournant	Pâturage itinérant	Echantillon global	Fauche tardive	Fauche tardive + pâturage sur regain	Echantillon global
<b>Aides</b>	<b>736</b>	<b>538</b>	<b>880</b>	<b>640</b>	<b>791</b>	<b>749</b>	<b>771</b>
MAE	363	333	432	357	551	503	528
BIO	245	143	113	157	17	32	24
DPU	128	56	16	62	223	214	219
<b>Autres</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>319</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres produits*</b>	<b>85</b>	<b>136</b>	<b>131</b>	<b>124</b>	<b>146</b>	<b>238</b>	<b>189</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>821</b>	<b>673</b>	<b>1011</b>	<b>764</b>	<b>937</b>	<b>987</b>	<b>960</b>

\*Les autres produits sont le mouvement et l'accroissement du troupeau pour la gestion par pâturage. Pour la fauche tardive, il s'agit de la valorisation du fourrage et/ou du regain.

La catégorie « autres produits » (tableau 20) regroupe des recettes de nature différente selon le mode de gestion (pâturage ou fauche tardive). Pour la gestion par pâturage, cette catégorie reprend principalement le « mouvement et l'accroissement du troupeau » (MAT) alors qu'elle représente la « valorisation du fourrage » et le « pâturage du regain » pour la gestion par fauche. Dans le premier cas (MAT), il s'agit d'une valeur prise par le troupeau et, dans le second, il s'agit d'une épargne d'argent (aliment économisé par l'utilisation des foins issus des parcelles en HVB).

Jusqu'à présent, les résultats sont exprimés en utilisant la valeur moyenne des données. Ce choix s'est naturellement imposé compte tenu de la taille de l'échantillon et du nombre de catégories. Le tableau 21 présente une synthèse des résultats utilisant la notion de percentile 50, de minimum et de maximum. Pour avoir une taille d'échantillons suffisante, les exploitations sont regroupées en deux classes principales : pâturage et fauche. Le percentile 50 (ou médiane) représente la valeur qui sépare l'ensemble des mesures en deux groupes de taille égale à la moitié du nombre total de mesures.

**Tableau 21 : Comparaison économique entre le pâturage et la fauche tardive (percentile 50, min et max).**

		Pâturage (n = 16)			Fauche tardive (n=17)		
		Percentile 50	Min	Max	Percentile 50	Min	Max
<b>Caractéristiques</b>	Surface en gestion (ha)	46	17	124	20	15	51
	Nombre d'UGB	30	6	50	--	--	--
	Chargement (UGB/ha)	0,5	0,5	0,9	--	--	--
	Unité de travail (UT)	0,5	0,2	1,5	0,03	0,00	0,07
<b>Montant par type de gestion (€/an)</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>29783</b>	<b>12325</b>	<b>95350</b>	<b>19266</b>	<b>11003</b>	<b>45270</b>
	<b>CHARGES</b>	<b>9032</b>	<b>3464</b>	<b>72912</b>	<b>3480</b>	<b>1616</b>	<b>15483</b>
	<b>REVENU DE LA FAMILLE</b>	<b>20053</b>	<b>5578</b>	<b>55938</b>	<b>15275</b>	<b>5881</b>	<b>37810</b>
<b>Montant par ha (€/ha/an)</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>742</b>	<b>279</b>	<b>1400</b>	<b>953</b>	<b>695</b>	<b>1338</b>
	<b>CHARGES</b>	<b>258</b>	<b>96</b>	<b>660</b>	<b>160</b>	<b>104</b>	<b>403</b>
	<b>REVENU DE LA FAMILLE</b>	<b>371</b>	<b>107</b>	<b>1099</b>	<b>749</b>	<b>386</b>	<b>1216</b>

La lecture du tableau 21 apporte des informations complémentaires. Ainsi, la gestion par fauche tardive présente un percentile 50 du revenu de la famille (ramené à l'ha) deux fois plus élevé que celui de la gestion par pâturage. A titre d'exemple, le revenu minimal observé pour la gestion par fauche est comparable au percentile 50 de la gestion par pâturage. Les écarts de revenus (min et max) sont aussi plus grands pour la gestion par pâturage.

## VII. Adéquation entre les aides et la perte de revenu

Les méthodes agroenvironnementales ont été instaurées pour compenser la perte de revenu engendrée par les contraintes inhérentes à la gestion de milieux de haute valeur biologique (zones refuges, perte de rendement, perte de valeur alimentaire, etc.). Le Programme wallon de Développement Rural (PDR de 2007 - 2013) fixe le montant de la prime MAE 8 à 450 euros/ha/an. Ce montant est défini en prenant comme référence la marge brute standard des prairies conventionnelles, en estimant la perte financière du fourrage récolté (rendement et valeur nutritionnelle plus faibles) et en tenant compte de l'obligation du maintien de zones refuges (10% de la surface).

La marge brute standard des prairies s'élève à 1280 euros par hectare et par an, ce qui correspond à une charge moyenne de 1,9 UGB (Unités Gros Bétail) par hectare et 87,8 unités d'azote chimique par hectare (PDR).

Sur cette base, le PDR estime le montant des compensations de pertes de revenus pour la prairie de haute valeur biologique entre 615,2 et 915,2 euros/ha. Mais c'est la somme de 450 euros/ha qui a été retenue. Les raisons de ce choix sont les suivantes :

- 1/ Ces méthodes visent surtout les parcelles "marginales" de l'exploitation agricole (exploitées extensivement et moins productives).
- 2/ Suite à leur succès modeste jusqu'en 2003 et à la confirmation de leur grande pertinence, ces méthodes ont été relancées et les primes remontées au niveau actuel. Le succès actuel, sans être exceptionnel, s'inscrit néanmoins dans les objectifs quantitatifs fixés.
- 3/ La compensation de perte de revenu n'est pas encore totale dans la majorité des cas, mais comme elle n'est basée que sur les limitations d'exploitation et non d'intrants, elle doit pouvoir être cumulée à d'autres régimes basés sur ces limitations d'intrants (faibles charges en bétail, agriculture biologique ou indemnité Natura 2000).

Comme le montre la figure 19, la marge brute moyenne par hectare, additionnée des primes, n'égale pas la valeur de référence (1280 €/ha), et ce, malgré la prise en compte des diverses primes (MAE, bio, DPU ainsi que des éventuels subsides).

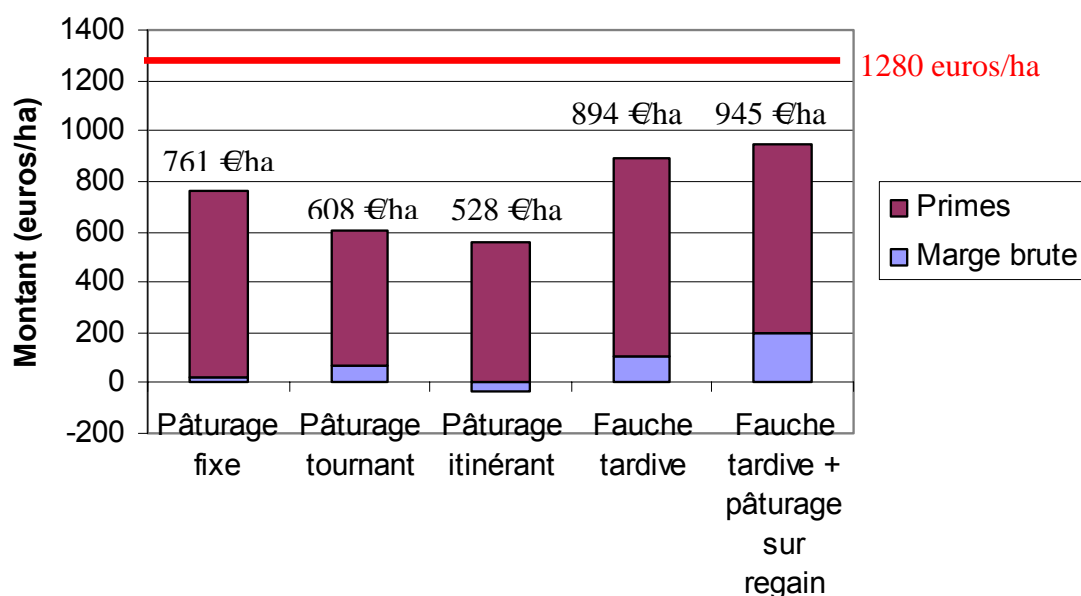
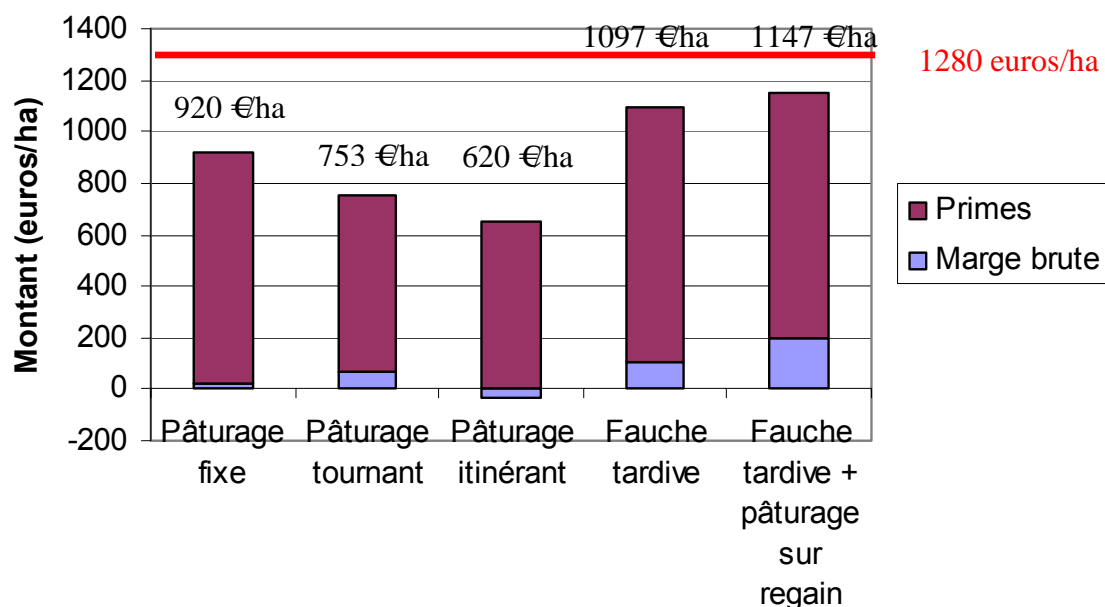


Figure 19 : Marge brute additionnée du montant des primes perçues (€/ha)

Ainsi, l'écart entre la valeur mesurée et celle de référence varie de 335 à 752 euros/ha. Cet écart est plus grand dans le cas de la gestion par pâturage qui génère à la fois une marge brute et des primes plus faibles que la gestion par fauche. La gestion par pâturage, tout en étant plus complexe, est donc davantage pénalisée. Sur les 33 exploitations suivies, seules 4 approchent ou atteignent la valeur de référence (2 en gestion par pâturage et 2 en gestion par fauche).

Il est utile de préciser que ce suivi économique a été mené en 2008 et 2009, soit juste avant l'instauration des indemnités du programme Natura 2000. En effet, le Gouvernement wallon a adopté les huit premiers arrêtés de désignation de sites Natura 2000 le 30 avril 2009. Il conviendra donc de tenir compte à l'avenir de ces aides spécifiques qui peuvent s'additionner aux MAE pour autant que les parcelles se trouvent en zone Natura 2000. La convergence des objectifs entre les MAE et Natura 2000 font que bon nombre de prairies éligibles aux MAE l'est aussi pour Natura 2000.

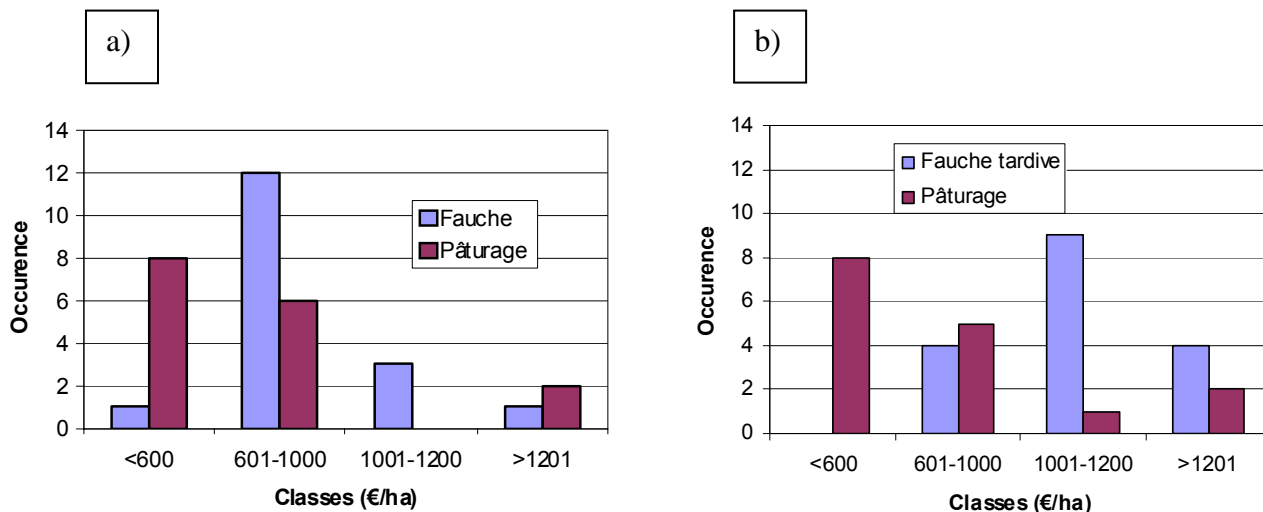
Concrètement, une indemnité annuelle est prévue pour les agriculteurs exploitant des parcelles agricoles reprises en site Natura 2000 dont l'arrêté de désignation a été publié au Moniteur belge. Cette indemnité s'élève à 100 €/ha pour les prairies à contraintes faibles et à 200 €/ha pour les prairies à contraintes fortes. Elle est assortie d'autres avantages comme une majoration de 20% des primes de certaines MAE (1, 2 et 3) activées pour les sites Natura 2000 ou encore des mesures fiscales (exonération totale du précompte immobilier et des droits de succession pour les propriétaires).



**Figure 20 : Simulation de la marge brute additionnée du montant des primes (Natura 2000 inclus) (€/ha)**

La figure 20 présente les résultats de la figure 19 auxquels sont ajoutés les primes Natura 2000. Cette simulation considère que toutes les prairies de haute valeur biologique se trouvent en zone Natura 2000 (avec contraintes fortes) et qu'elles font l'objet d'un arrêté publié au Moniteur belge. Moyennant ces hypothèses, on observe que le revenu issu de la fauche tardive se rapproche de celui de référence alors que celui du pâturage reste en retrait.

La diversité des cas rencontrés peut être visualisée par une répartition des agriculteurs selon les classes de revenu (figure 21). La figure 21a présente la situation actuelle et la 21b une simulation incluant les primes Natura 2000. Suite aux aides issues du programme Natura 2000, le revenu de l'agriculteur (MB + Primes) connaît une amélioration sensible qui tend à se rapprocher de la valeur de référence pour la gestion par fauche mais qui demeure insuffisante pour la gestion par pâturage.



**Figure 21 : Répartition des agriculteurs selon les classes de revenu (MB + Primes)**  
a) Situation actuelle (sans indemnités Natura 2000)  
b) Simulation (avec indemnités Natura 2000)

## VIII. Analyse SWOT

### 8.3. Définition

L'analyse SWOT, de l'anglais Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces), est un outil permettant de déterminer les options stratégiques envisageables au niveau d'un domaine d'activité [Wikipédia]. Cette méthode analyse l'environnement externe (opportunités et menaces) et interne (forces et faiblesses) d'un projet (figure 20). Les facteurs externes, contrairement aux facteurs internes, ne peuvent être maîtrisés par les acteurs. Dans notre cas particulier, les acteurs sont les agriculteurs.

L'analyse SWOT a pour finalité d'optimiser les facteurs de forces et d'opportunités tout en minimisant les menaces et les faiblesses.



Analyse SWOT [source : Wikipedia]

### 8.4. Analyse

L'analyse SWOT figure au tableau 22. Chaque composante de la SWOT est commentée par la suite.

- Les forces

La motivation pour l'activité de gestion de milieux naturels est grande chez les agriculteurs, même si sa nature peut varier selon le mode de gestion (pâturage vs fauche). Ils estiment travailler dans un cadre agréable et exercer une activité qui leur plait. Ces éléments sont la principale force de cette diversification.

L'investissement de départ faible associé à des frais de fonctionnement réduits sont également deux aspects importants. Ainsi, la partie économique de ce rapport montre que les dépenses (charges opérationnelles et de structure) sont relativement faibles par rapport à une autre activité agricole. La bonne transmissibilité de cette activité est un atout supplémentaire.

Les primes allouées représentent une forme de garantie de revenu qui met l'agriculteur à l'abri des fluctuations des prix du marché pour une période de 5 ans (éventuellement renouvelable).

La gestion des milieux naturels est une source de diversification des activités au sein de l'exploitation. Elle a permis, dans certains cas, d'augmenter la SAU tout en diminuant la charge globale d'animaux sur l'exploitation. Par conséquent, certains agriculteurs ont pu activer la MAE 7 (faible charge) pour l'ensemble de l'exploitation (100 €/ha de prairies permanentes).

Tableau 22 : Analyse SWOT

		POSITIF	NEGATIF
<b>ORIGINE INTERNE</b>	<b><u>FORCES</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Motivation des agriculteurs</li> <li>➤ "Cadre de travail agréable"</li> <li>➤ Revenu annuel garanti en partie par les aides (=force face aux crises)</li> <li>➤ Diversification supplémentaire sur l'exploitation</li> <li>➤ Faible investissement de départ et peu de "frais de fonctionnement"</li> <li>➤ Dans certains cas, passage en faible charge pour l'ensemble de l'exploitation</li> </ul>	<b><u>FAIBLESSES</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dépendance par rapport aux aides</li> <li>➤ Animaux rustiques difficiles à valoriser</li> <li>➤ Nécessité de "finir" les agneaux pour la vente</li> <li>➤ Manque de prolificité pour les ovins</li> <li>➤ Pénibilité du travail (clôtures mobiles, partie non mécanisable,...)</li> <li>➤ Manque de vision à long terme</li> <li>➤ Nécessité de trouver des pâtures d'hivernage</li> <li>➤ Obligation de s'engager pour 5 ans sans assurance d'avoir les parcelles à disposition</li> </ul>
	<b><u>OPPORTUNITES</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Méthodes agroenvironnementales</li> <li>➤ Engagement pour 5 ans</li> <li>➤ Activité concernant les problématiques actuelles</li> <li>➤ Gestion du patrimoine naturel</li> <li>➤ Peu de concurrence (nombre d'agriculteurs, autres activités,...)</li> <li>➤ Amélioration de la législation pour l'éligibilité des parcelles</li> <li>➤ Augmentation du nombre de parcelles à entretenir</li> <li>➤ Augmentation du nombre d'animaux rustiques (création d'une filière)</li> </ul>	<b><u>MENACES</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Changement au niveau des politiques (plus de MAE)</li> <li>➤ Cheptel d'animaux rustiques en croissance</li> <li>➤ Pauvreté nutritionnelle des milieux</li> <li>➤ Présence de prédateurs pour les ovins</li> <li>➤ Faciès de certaines parcelles</li> <li>➤ Délai de paiement des aides</li> </ul>
<b>ORIGINE EXTERNE</b>			



- **Les faiblesses**

Plus de 80 % des produits issus de l'activité de gestion proviennent des aides publiques. Ces aides, en stabilisant le revenu, constituent une force . . . mais aussi une faiblesse compte tenu de la quasi-absence d'autres produits et, par conséquent, de la dépendance de cette activité aux primes.

Les faibles revenus engrangés par cette diversification résultent de la difficulté de valorisation des animaux rustiques, du coût de la remise en état des agneaux (période de finition nécessaire) et du manque de prolificité. L'absence de filière de commercialisation spécifique entraîne une valorisation difficile des animaux de races rustiques. L'état corporel insuffisant à la sortie de la saison de pâturage nécessite un engraissement préalable des agneaux avec des aliments (souvent en bio). Enfin, la prolificité de ces animaux est faible, ce qui engendre un nombre d'agneaux à vendre inférieur par rapport à un élevage ovin « conventionnel ».

Le travail de certains exploitants est plus complexe que pour d'autres. Les terrains difficiles d'accès et non mécanisables entraînent l'obligation de porter manuellement le matériel indispensable à la gestion. Le recours à des clôtures mobiles est également contraignant en termes de temps de travail. Généralement, les agriculteurs pratiquant ce type de gestion ont besoin d'une aide extérieure (personnel, famille, amis,...) pour mener à bien cette étape (mouvement des animaux, fixation des clôtures mobiles,...).

Les agriculteurs doivent prévoir des parcelles « d'hivernage » pour contenir les animaux hors période de gestion. Pour des personnes qui n'exercent pas d'autres activités agricoles, il n'est pas aisé d'acquérir des prairies. Pour certains, ce problème représente un frein à l'expansion de leur activité de gestion.

La dernière faiblesse, bien que peu fréquente, représente un stress chez certains agriculteurs. Lorsque la gestion de parcelles est soumise à un appel d'offre, certains craignent qu'un autre hérite de l'activité.

- **Les opportunités**

Même si certains agriculteurs pratiquent depuis longtemps l'entretien de milieux naturels, cette activité de gestion a été rendue viable et a connu son essor suite à l'apparition des méthodes agroenvironnementales (la 8 en particulier).

Lorsque l'agriculteur s'engage dans les MAE, c'est pour une période de 5 ans. En contrepartie, les pouvoirs publics s'engagent à lui verser des aides pour la même durée. Ainsi, chaque partie prenante est assurée d'un revenu/d'un travail réalisé sur une période de 5 ans.

La protection de l'environnement et sa sauvegarde sont des problématiques mondiales qui concernent l'ensemble de la population, pas seulement le secteur agricole ou les politiques. Toutefois, la concurrence est faible. Tous les agriculteurs ne sont pas concernés par la méthode 8 : soit ils ne se montrent pas intéressés; soit ils ne disposent pas de parcelles pouvant être éligibles en MAE 8 ou encore ils ne se situent pas à proximité de sites d'intérêt biologique.

Certains agriculteurs rencontrent des problèmes d'éligibilité de leurs parcelles, ce qui constitue une menace pour l'activité de gestion. Un assouplissement des règles concernant les parcelles à statut particulier devrait permettre de résoudre en bonne partie ce problème (voir formulaire de déclaration de superficie 2010).

A l'heure actuelle, le nombre de parcelles HVB est en augmentation, que ce soit sur des terrains appartenant à des particuliers, à la DNF ou encore aux associations de conservation de la nature. Certains agriculteurs ont donc la possibilité de débiter ou d'étendre cette diversification. Cependant, les surfaces correspondant à cette mesure ne sont pas extensibles indéfiniment, il s'agit donc d'une opportunité limitée dans le temps.

L'augmentation du nombre d'animaux de races rustiques en Wallonie permettrait éventuellement à une filière de commercialisation de se créer. Dans cette hypothèse, il s'agit d'une opportunité. Les avantages se situeraient à deux niveaux. Premièrement, les agriculteurs disposeraient d'une structure de vente (reconnaissance de la valeur de leurs produits, circuit de distribution bien établi, augmentation du nombre de clients). Deuxièmement, l'agriculteur s'affranchirait partiellement de la dépendance aux aides grâce au revenu ainsi dégagé.

- **Les menaces**

La plus grande menace inhérente à cette activité est un changement de politique entraînant une suppression des MAE. Comme démontré précédemment, cette diversification n'est pas viable sans les aides. Cette menace explique le manque de vision à long terme de certains agriculteurs.

La valorisation des animaux de race rustique est difficile et les systèmes de vente sont restreints (vente directe, vente pour l'élevage à d'autres gestionnaires). Pour le moment, le nombre d'animaux à vendre n'est pas important (peu d'agriculteurs, nécessité de constituer son cheptel). A terme, cela deviendra une réelle menace si aucune filière de commercialisation n'est mise en place.

Les prairies de haute valeur biologique fournissent généralement une herbe de moindre qualité sur le plan nutritionnel qui affecte la prolificité des mères et l'état d'engraissement des jeunes. Au niveau des ovins, certains agriculteurs mentionnent des problèmes de prédation (renard, chien errant).

Le faciès de certaines parcelles entraîne des difficultés de gestion qui se répercutent sur la pénibilité du travail. Certains milieux, tels que les tourbières, peuvent aussi être source de mortalité (enlisement des animaux).

Les retards dans le paiement des primes MAE ne sont pas rares. Cette observation pèse sur les exploitations pour lesquelles ces aides représentent la principale source de rentrée d'argent de cette activité.

## ***IX. AgriNature***

La collection AgriNature a pour vocation d'établir un lien entre les activités agricoles (au sens large du terme) et l'environnement. Elle est publiée par la Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGO 3). A l'heure actuelle, 5 livrets sont déjà parus :

- Les messicoles : fleurs des moissons.
- Prairies traditionnelles d'Ardenne.
- Les oiseaux des plaines de cultures.
- La vie des mares de nos campagnes.
- Les lisières agroforestières.

Dans le cadre du projet, le CRA-W s'est vu confier la réalisation d'un ouvrage à paraître dans la collection AgriNature. Ce livret a pour finalité de mettre en évidence le rôle de l'agriculteur dans la conservation du patrimoine naturel, en particulier en ce qui concerne la gestion des prairies à haute valeur biologique au moyen de la fauche et/ou du pâturage.

Les choix opérés dans le présent AgriNature privilégient la rencontre des personnes impliquées dans la gestion de milieux naturels en les invitant à s'exprimer sur le sujet. Ainsi, sa structure s'articule autour de témoignages d'acteurs de terrain (agriculteurs, conseillers, gestionnaires) et d'administratifs sous forme d'interviews (au nombre de 14) réalisées par Madame Chantal Van Gelderen.

Un draft de la publication se trouve jointe à l'annexe 8 (document séparé).

## **X. Conclusions et recommandations**

La rémunération des agriculteurs pour les services rendus à la société (comme l'entretien et la préservation de la nature) est aujourd'hui une réalité soutenue par le second pilier de la politique agricole commune (PAC). Cette tendance semble se confirmer, voire s'amplifier, dans un avenir proche. C'est, du moins, le souhait de la politique européenne.

Dans ce contexte, il est primordial d'allouer une juste rétribution financière à l'agriculteur pour les activités non rémunérées par le marché qui profitent à la collectivité.

Ce travail s'intéresse à la viabilité d'exploitations inscrivant une part significative de leurs activités dans l'entretien de sites naturels d'intérêt biologique au moyen du pâturage extensif ou de la fauche tardive. Cette viabilité a été abordée selon les trois axes du développement durable, en accordant une attention toute particulière au volet économique. Cette étude a été réalisée auprès d'un échantillon de 33 agriculteurs dont 16 pratiquent la gestion par pâturage et 17 la gestion par fauche tardive. Cet échantillon représente 38% des exploitations référencées lors de l'enquête effectuée en début de projet.

Les primes, représentant environ 80% de l'ensemble des produits, sont la principale source de rentrée d'argent pour les exploitations qui s'investissent dans la gestion de prairies de haute valeur biologique. Cette observation montre, si besoin est, la nécessité des primes agroenvironnementales. Le montant de la prime MAE 8 (450 euros/ha/an) est défini par le Plan wallon de Développement Rural en prenant comme référence la marge brute standard des prairies conventionnelles. Pour la très grande majorité des exploitations suivies, il est constaté que le cumul des aides (MAE, bio, DPU, autres subsides) ne suffit pas à compenser la perte de revenu. En additionnant la marge brute avec l'ensemble des primes, seules 4 exploitations approchent ou atteignent la valeur de référence fixée à 1280 euros/ha/an.

Le revenu moyen de l'exploitant et de sa famille varie selon le mode de gestion choisi. Avec 754 euros/ha, la gestion par fauche tardive enregistre le revenu le plus élevé. Il n'est que de 479 euros/ha pour la gestion par pâturage. Toutefois, cette valeur moyenne cache des différences importantes selon le type de pâturage rencontré : le pâturage fixe permet de dégager un revenu plus important comparativement au pâturage tournant/itinérant. Il en va de même selon l'espèce animale utilisée : l'emploi de bovins génère un meilleur revenu que celui de moutons. Ces observations s'expliquent notamment par le degré de complexité de mise en œuvre des pratiques de gestion (les pâturages tournant et itinérant sont plus contraignants) et par les besoins des animaux et leur valorisation potentielle (les moutons demandent davantage de suivi et leur valorisation est plus problématique). Enfin, les agriculteurs ayant recours au pâturage entretiennent des surfaces en moyenne deux fois plus importantes que ceux pratiquant la fauche tardive (54 vs 23 ha) pour un nombre d'heures de travail dix fois plus élevé à l'hectare (25 vs 2,2 h/ha). Actuellement, le montant de la prime MAE 8 est fixe et indépendant du mode de gestion. Au vu de nos observations, il apparaît opportun de moduler cette prime selon le type de gestion rencontré ou de lui adjoindre des indemnités spécifiques liées directement aux contraintes de gestion (pénibilité et temps de travail).

A partir de données théoriques et de terrain, un logiciel de prédiction des résultats économiques (classé Excel) a été conçu à l'attention des gestionnaires de milieux naturels utilisant le pâturage. Compte tenu de la diversité des cas rencontrés, les données fournies ne sont qu'indicatives.

Pour la gestion par pâturage, les montants des MAE à l'hectare sont rarement maximisés (de 333 €/ha à 432 €/ha). L'origine de ce constat est double : (1) certains agriculteurs prennent une marge de sécurité en n'activant pas la MAE 8 sur l'entièreté des surfaces en gestion (peur de sanctions financières) et (2) d'autres n'activent pas certaines primes par

simple méconnaissance des possibilités offertes (cumul possible de la MAE 7 avec la MAE 8 par exemple).

La maximisation des primes est un préalable qui ne sera atteint que si les différentes administrations s'accordent sur une harmonisation des conditions d'éligibilité des parcelles et si les efforts d'information auprès des agriculteurs se poursuivent et s'intensifient.

Depuis 2009, les agriculteurs peuvent solliciter des indemnités dans le cadre du programme Natura 2000. Cette aide vient s'ajouter à celles déjà perçues (MAE, DPU, Bio) pour autant que la parcelle soit éligible. Une simulation réalisée en incluant les aides Natura 2000 montre une amélioration tangible du revenu de l'agriculteur (marge brute + primes) qui tend à se rapprocher de la valeur de référence pour la gestion par fauche mais qui demeure insuffisante pour la gestion par pâturage.

En l'état actuel, la gestion par fauche reste, à tout point de vue, plus attractive pour un agriculteur conventionnel qui souhaiterait activer des primes agroenvironnementales sur des prairies dont il a la gestion. Pourtant, le pâturage possède des atouts non négligeables en termes de préservation de la biodiversité et est même souvent la seule alternative possible pour l'entretien de zones particulières (prés humides ou plus difficiles d'accès). Cette observation est étayée par le profil des agriculteurs qui diffère sensiblement selon le type de gestion (pâturage vs fauche). Ainsi, la gestion par pâturage occupe des agriculteurs dont 1/3 ne sont pas issus du monde agricole, 40% le sont à titre secondaire et 80% d'entre eux possèdent une certification bio. Les agriculteurs gérant par fauche ont quant à eux un profil plus conventionnel : 90% sont issus du monde agricole, tous le sont à titre principal et 18% sont en bio.

Ainsi, pour soutenir les actions des agriculteurs en faveur de la biodiversité, il est souhaitable de maintenir des aides spécifiques (primes MAE ou Natura 2000), voire de les augmenter dans le cas de la gestion par pâturage selon son degré de complexité.

## **Publications**

- **Les Nouvelles de l'Agriculture**, Automne 2008: *La gestion des milieux de haute valeur écologique par des exploitations « bio »*. (pp. 32-33)
- **Le Carrefour des Productions Animales**, 2009 : *Les agriculteurs au service de la sauvegarde des milieux naturels*. (P7)
- **Foire de Libramont**, 2009 : *Les agriculteurs au service de la sauvegarde des milieux naturels*
- **European Association for Animal Production**, (EAAP) 2009: *Management of high ecological value grassland : way of agriculture diversification in Walloon Region*. (p.501)
- **4th Symposium of the Hole Tauern National Park for Research in Protected Areas**, 2009 : *Natural environments management: which sustainability for Walloon agriculture?* ( pp.313-314)

Une copie de ces différents articles figurent en annexe 6.

## Références bibliographiques

- ANONYME. L'analyse SWOT. Disponible sur : [http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/examples/too\\_swo\\_res\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/examples/too_swo_res_fr.pdf) (consulté le 22 septembre 2009)
- ANONYME (août 2009). *Marchés – Grains et fourrages*. Le sillon belge, n°3387, 28 août 2009, p.21
- ARSIA. *Marquage des bovins*. Disponible sur <http://www.arsia.be/identification/enregistrement/bovins/marquage-des-bovins> (consulté le 20 août 2008)
- BOUQUIAUX J-M, VANORLE L., DANIEL R., BURON M-H et DELILLE N. *Performances et rentabilité en agriculture wallonne*. Les livrets de l'Agriculture °18, Service public de Wallonie, 109p.
- COLAS S. et al (2000). *Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts*. Espace Naturels de France, 135 p. Disponible sur : [http://enf1.free.fr/Cout\\_gestion/Guide\\_cout\\_gestion\\_2000.pdf](http://enf1.free.fr/Cout_gestion/Guide_cout_gestion_2000.pdf) (consulté le 30 avril 2008)
- Colas S. et al. (2002). *Pâturage sur pelouses sèches : un guide d'aide à la mise en œuvre*. Espaces Naturels de France, fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, programme Life-Nature « protection des pelouses relictuelles de France. 152 p. ISBN : 2-9513098-3-x
- DACCORD R. et al. (2006). *Valeur nutritive des fourrages*, In : Apports alimentaires recommandés et tables de la valeur nutritive des aliments pour les ruminants. Valeur nutritive des fourrages, On line publishing, Station de recherche Agroscope Liebefeld-Posieux, chap. 13, 18p. Cité par Farruggia et al., 2008.
- DAGNELIE P. (1998). *Statistique théorique et appliquée. Tome 2 : Inférence statistique à une et à deux dimensions*. De Boeck Université, Bruxelles, p.659.
- DECRUYENAERE V. et al. (2008). *Ingestibilité et valeur alimentaire des foins issus de prairies de haute valeur biologique*. Renc. Rech. Ruminants, 15, p. 300.
- DELMOTTE C., VANDIEST P., WINANCE E., DECRUYENAERE V. (2009). *Analyse technico-économique de la campagne 2006. Tendances 2007-2008*. Service public de Wallonie, 74 p.
- DUMONT B, FARRUGGIA A., GAREL J.P. (2007). *Pâturage et biodiversité des prairies permanentes*. Renc. Rech. Ruminants, 14, pp. : 17-24.
- GIREA (2005). *Performance Agri-Environnementale de l'Exploitation Agricole. Notice d'utilisation*. Louvain-la-Neuve : Université Catholique de Louvain, Unité d'Ecologie et de Biogéographie.48 p.
- GOUVERNEMENT WALLON ET COMMISSION EUROPEENNE. *Programme wallon de Développement Rural 2007-2013*. 422p. Disponible sur : <http://www.pwdr.be> (consulté le 25 octobre 2008)

- FARRUGGIA, A. et al. (2008). *Quels intérêts de la diversité floristique des prairies permanentes pour les ruminants et les produits animaux ?* INRA Prod. Anim., 21(2), 181-200.
- LIBOIS F. (2008). *Gestion de la conservation de la nature en Région wallonne: Leçons de six expériences en cours.* Travail de fin d'études. Namur : Faculté Universitaire Notre-Dame de la Paix, Faculté des Sciences économiques, sociales et de gestion. 201 p.
- CRA-W. MECACOST – coût d'utilisation des tracteurs et machines agricoles. Disponible sur : <http://mecacost.cra.wallonie.be/> (consulté le 8 juillet 2009)
- MENKE, K.H., STEINGASS, H. (1988). *Estimation of the energetic feed value obtained from chemical analysis and in vitro gas production using rumen fluid.* Anim. Res. Develop., 28, 7-55.
- MULDER C. (2007). *Conservation de la nature, pâturage et MAE appliquées à un LIFE.* Fourneau St. Michel, 14 septembre 2007. Disponible sur : [http://biodiversite.wallonie.be/offh/life\\_tourbieres/Print/Pres\\_colloque/Christian.pdf](http://biodiversite.wallonie.be/offh/life_tourbieres/Print/Pres_colloque/Christian.pdf) (consulté le 6 juin 2008)
- NATAGORA. Les mesures agri-environnementales. Disponible sur : [http://www.natagora.be/index.php?option=com\\_content&task=view&id=566&Itemid=71](http://www.natagora.be/index.php?option=com_content&task=view&id=566&Itemid=71) (consulté le 3 mai 2008)
- NÖSBERGER, J. et al (1994). *Grassland production systems and nature conservation in "Grassland and Society, 't Mannelje L. and Frame J. ed."*. Proceedings of the 15th General Meeting of the EGF : 255-265. Cité par Peeters et Janssens, 1999.
- [http://agriculture.wallonie.be/apps/spip\\_wolwin/IMG/pdf/PDR2007-2013Versionfevrier2010.pdf](http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/PDR2007-2013Versionfevrier2010.pdf)
- PEETERS, A., JANSSENS, F. (1999). *Prairies riches en espèces : diagnostic, reconstruction et utilisation dans des systèmes d'élevage intensifs.* Fourrages Actualités, 6, 17-27
- PORTAIL DE L'AGRICULTURE WALLONNE. *Les mesures agri-environnementales – Synthèses techniques.* Disponible sur [http://agriculture.wallonie.be/apps/spip\\_wolwin/article.php3?id\\_article=59](http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=59) (consulté le 25 juin 2008)
- PROJET LIFE HAUTE MEUSE. *Des moutons au secours des pelouses.* Disponible sur [http://www.natagora.be/publications/030217-Life\\_Haute\\_Meuse.pdf](http://www.natagora.be/publications/030217-Life_Haute_Meuse.pdf) (consulté le 30 juin 2008)
- SMITS Q. ET al. (1999). *Biomasse et qualité des fourrages dans des prairies à flore diversifiées en Fagne-Famenne.* Fourrages Actualités, CRA, Gembloux. pp.48-58.
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Disponible sur [http://statbel.fgov.be/home\\_fr.asp](http://statbel.fgov.be/home_fr.asp) (consulté le 7 août 2008)
- SYSTÈME D'INFORMATIONS SUR LA BIODIVERSITÉ EN WALLONIE - Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats. *Les différents types d'espaces protégés en Wallonie.* Disponibles sur [biodiversite.wallonie.be/sites/espaces.proteges.html](http://biodiversite.wallonie.be/sites/espaces.proteges.html) (consulté le 26 juin 2008)



- Règlement (Ce) N°834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologique et abrogeant le règlement (CEE) N°2092/91. Disponible sur <http://www.certisys.eu/fipdf/RX2016fr01.pdf> (consulté le 9 juillet 2008)
- RIOLET J. (1989). *Le mot juste : 250 termes et expressions pour analyser les résultats de gestion des exploitations agricoles*. Institut national de gestion et d'économie rurale, Nanterre. 167 p.
- RIOLET J. (1977). *Dicovert. Dictionnaire des termes et expressions d'économie et de gestion utilisés en agriculture*. Institut national de gestion et d'économie rurale, Nanterre. 577 p.
- VILAIN, L. et al. (2008). *La méthode IDEA : Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles, guide d'utilisation*. Educagri éditions, troisième édition actualisée, Dijon, 179p.
- WIKIPEDIA. Définition de l'analyse SWOT. Disponible sur : <http://fr.wikipedia.org/wiki/SWOT> (consulté le 22 septembre 2009)

## Index des tableaux

Tableau 1.	Personnes ayant contribuées à la création du listing des agriculteurs recherchés	4
Tableau 2.	Caractéristiques des exploitations	9
Tableau 3.	Orientation technico-économique	12
Tableau 4.	Temps de travail observé selon le type de pâturage	16
Tableau 5.	Valeur d'inventaire des animaux	19
Tableau 6.	Produits, charges opérationnelles et charges de structure	21
Tableau 7.	Montant des MAE	21
Tableau 8.	Etude économique en fonction du mode de gestion	23
Tableau 9.	Les produits en fonction du mode de gestion	24
Tableau 10.	Montant des aides actualisé	25
Tableau 11.	Les charges en fonction du mode de gestion	26
Tableau 12.	Marge brute selon le mode de gestion	29
Tableau 13.	Revenu de l'exploitant et de sa famille selon le mode de gestion	30
Tableau 14.	Comparaison entre les données issues de la DAEA et celles issues d'ECOGEST	30
Tableau 15.	Ingestibilité, composition chimique et valeur alimentaire (Decruyenare et al., 2008)	46
Tableau 16.	Composition et valeur alimentaire des échantillons de foins issus de la fauche tardive (Ech) par région agricole en comparaison avec la valeur de référence (Réf) de foins conventionnels.	48
Tableau 17.	Valeur moyenne des écarts mesurés entre la valeur de l'échantillon et la valeur de référence pour chaque région agricole.	48
Tableau 18.	Etude économique en fonction du type de gestion	50
Tableau 19.	Comparaison entre les différents modes de gestion par pâturage et par fauche tardive	52
Tableau 20.	Produits issus de l'activité d'entretien des milieux naturels (€/ha)	52
Tableau 21.	Comparaison économique entre le pâturage et la fauche tardive (percentile 50, min et max).	53
Tableau 22.	Analyse SWOT	58

## Index des figures

Figure 1.	Types de gestion	4
Figure 2.	Répartition géographique des agriculteurs gérant principalement à l'aide du pâturage	7
Figure 3.	Répartition de la SAU des exploitations	8
Figure 4.	Espèces animales utilisées dans la gestion des milieux naturels.	11
Figure 5.	Races utilisées dans la gestion des milieux naturels	12
Figure 6.	Répartition du temps de travail par activité et par type de pâturage (heure/an)	17
Figure 7.	Représentation de la marge brute	20
Figure 8.	Répartition des produits (€/ha)	24
Figure 9.	Répartition des charges opérationnelles (€/UGB)	27
Figure 10.	Répartition des charges de structure	28
Figure 11.	Comparaison du revenu de l'exploitant et de sa famille selon le mode de gestion	29
Figure 12.	REF/UTF	31
Figure 13.	Durabilité de l'exploitation 15	40
Figure 14.	Durabilité de l'exploitation 12	40
Figure 15.	Durabilité de l'exploitation 24	41
Figure 16.	Durabilité de l'exploitation 16	41
Figure 17.	Répartition de la SAU des exploitations	43
Figure 18	Répartition géographique des agriculteurs entretenant les milieux d'intérêt biologique à l'aide de la fauche tardive	44
Figure 19	Marge brute additionnée du montant des primes perçues (€/ha)	54
Figure 20	Simulation de la marge brute additionnée du montant des primes (Natura 2000 inclus) (€/ha)	55
Figure 21	Répartition des agriculteurs selon les classes de revenu (MB + Primes)	56
	c) Situation actuelle (sans indemnités Natura 2000)	
	d) Simulation (avec indemnités Natura 2000)	

## ***Annexes***

**ANNEXE 1 : zones en NATURA 2000**

**ANNEXE 2 : Caractéristiques des exploitants et des exploitations**

**ANNEXE 3 : Méthodes agroenvironnementales**

**ANNEXE 4 : Durabilité des exploitations**

**ANNEXE 5 : Articles de vulgarisation**

**ANNEXE 6 : Personnes affectées au projet**

**ANNEXE 7 : Procès verbaux des réunions du comité de suivi**

**ANNEXE 8 : Livret AgriNature : « Rencontres ... » (version provisoire – document joint séparément au rapport).**

## ANNEXE 1 : zones en NATURA 2000



**Le réseau N2000 en Wallonie**

MRW/DGRNE/CRNFB - 24.03.05

Source : Système d'informations sur la Biodiversité en Wallonie

## ANNEXE 2 : Caractéristiques des exploitants et des exploitations (gestion par pâturage)

### 1. Métiers extérieurs à l'activité agricole

56 % des personnes interrogées exercent un métier en dehors de leur activité agricole. La figure 16 met en évidence les différents métiers pratiqués par ces personnes. On constate que ces emplois se rapportent souvent à la nature et aux animaux (figure a).

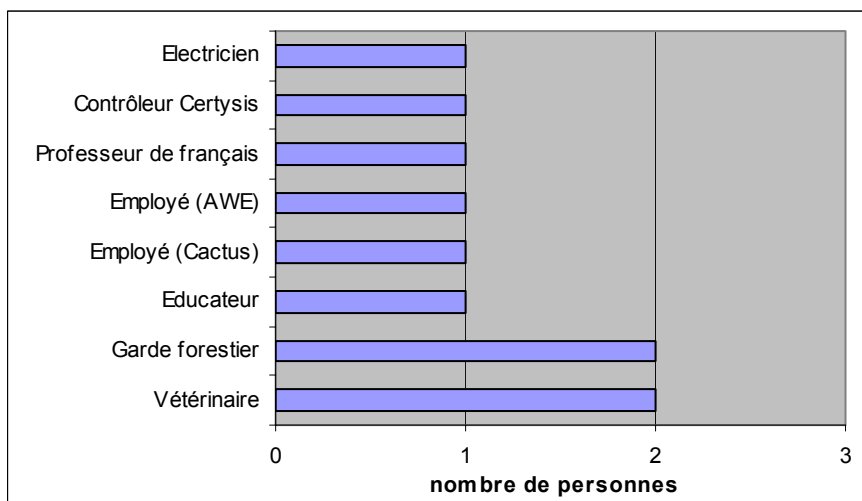


Figure a : Métiers complémentaires

### 2. Motivations et difficultés rencontrées

#### ➤ Motivations

Lorsqu'on interroge les agriculteurs sur les raisons du démarrage de cette activité, les réponses évoquées sont assez semblables (figure b). La première motivation est leur passion pour la nature et leur intérêt pour sa sauvegarde. Cependant, très peu d'agriculteurs (4) ont vraiment cherché à faire cette activité. Pour les autres, l'opportunité s'est présentée et, vu leurs convictions, ils ont accepté. Cette activité permet également à certains d'avoir une diversification supplémentaire, voire d'agrandir leur exploitation.

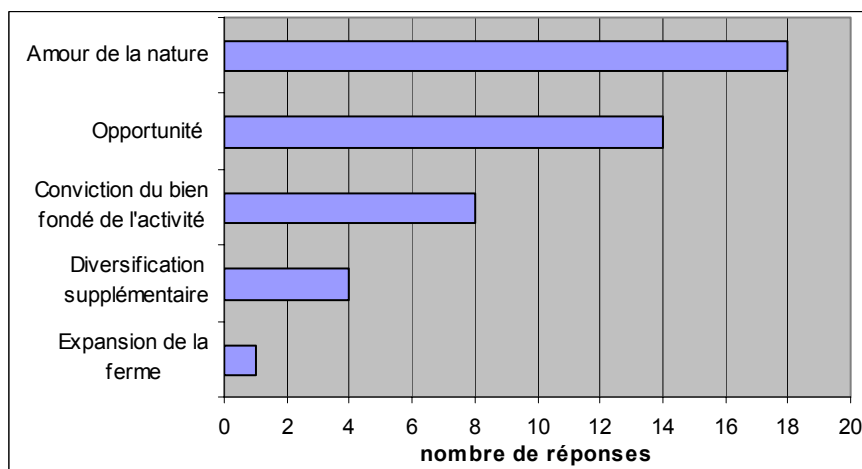


Figure b : Motivations

### ➤ Difficultés rencontrées

Huit agriculteurs déclarent n'avoir eu aucun problème dans la mise en place de cette activité (figure c).

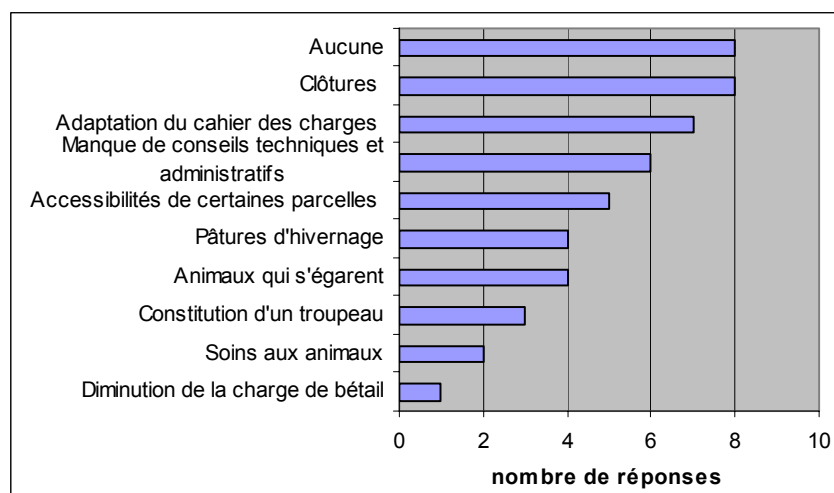


Figure c : Difficultés rencontrées

Pour les autres, la difficulté la plus couramment rencontrée concerne les clôtures. Certains agriculteurs souffrent de dégâts causés par du gibier, le passage de promeneurs indéclicats ou encore la chute d'un arbre. Ces détériorations entraînent des frais et du temps pour les réparations. De plus, cela conduit souvent à devoir aller récupérer le troupeau qui a profité de la brèche pour s'échapper. D'autres agriculteurs ont évoqué la charge de travail qu'entraîne le pâturage tournant avec clôtures mobiles. Dans certains milieux, la pose de ces clôtures peut être une tâche ardue. Certains ont également dû faire face au vol de batteries électriques. La pose de clôtures au bord de rivières dans certaines réserves présente des difficultés techniques non négligeables. En effet, les parcelles sont, dans la majorité des cas, non accessibles par du matériel roulant, les agriculteurs doivent donc transporter tout le matériel manuellement. Selon eux, le passage à des clôtures fixes a résolu ou résoudrait beaucoup de ces contraintes.

D'autres problèmes peuvent apparaître comme, par exemple, la difficulté de concilier le cahier des charges et les contraintes liées à la pratique. Cependant, en règle générale, ce point est résolu en discutant avec les conseillers techniques. Le manque de conseils est également évoqué, que ce soit au niveau technique ou administratif. Concernant les clôtures mobiles, un agriculteur a rencontré des difficultés dans le choix du type de matériel. D'autres déclarent avoir des problèmes d'adaptation en passant d'une spéculation bovine à une spéculation ovine, faute de repères techniques. Les personnes n'étant pas issues du monde agricole ont connu des difficultés dans l'achat des premiers animaux.

Il peut également y avoir des contraintes dues à l'accessibilité des parcelles qui conditionne la facilité du déplacement des troupeaux mais également l'apport éventuel d'eau. Les agriculteurs à titre secondaire rencontrent beaucoup de problèmes au niveau de l'acquisition des pâtures non éligibles pour faire hiverner leur bétail. En effet, la plupart des parcelles sont déjà occupées par des agriculteurs qui, en cas de vente, ont un droit de préemption.

Deux personnes ont évoqué des inconvénients liés aux soins des animaux, principalement pour la tonte des moutons ou le problème du bouclage devant être fait dans les sept jours suivant la naissance pour les veaux [ARSIA]. Il est difficile de récupérer un veau ou un agneau dans les parcelles de haute valeur écologique pour un simple bouclage. Certains

agriculteurs aimeraient pouvoir disposer d'une dérogation et pouvoir identifier les jeunes lorsqu'ils effectuent des soins collectifs au troupeau.

La dernière difficulté évoquée concerne la diminution de la charge en bétail sur la parcelle lorsque celle-ci passe en haute valeur biologique. Cette remarque a été formulée par un des agriculteurs qui gérait déjà cette surface avant qu'elle ne passe en HVB. Cette situation se rencontre chez trois agriculteurs.

### 3. Démarrage de l'activité de gestion

Cinq agriculteurs ont commencé la gestion de prairies à haute valeur biologique dans les années 90. Cependant, l'essor de cette activité a réellement débuté au début des années 2000. En effet, chaque année depuis 2001, quelques personnes se lancent dans cette activité (figure d). Pratiquement la moitié des exploitants a commencé l'activité de gestion avant l'apparition, en 2004, de la prime MAE relative à la protection des zones de haute valeur biologique.

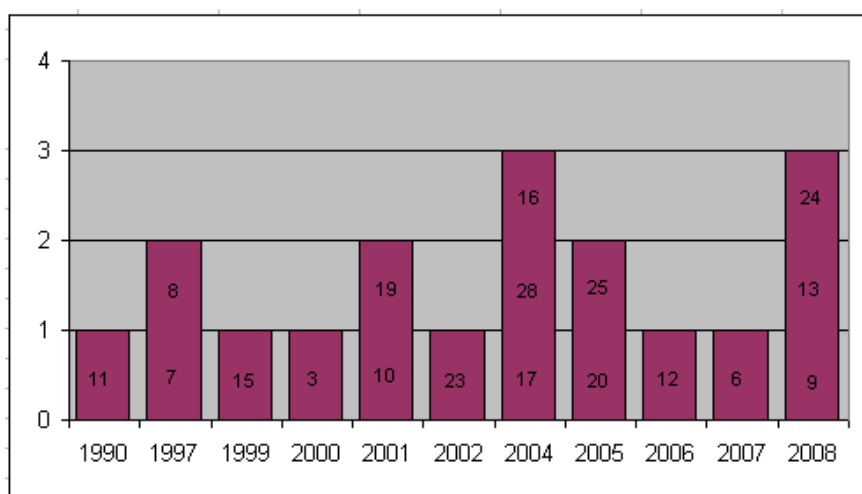


Figure d: Année de commencement de l'activité de gestion  
Les numéros dans les histogrammes sont les numéros de référence des producteurs.

### 4. Diversité des activités agricoles

La figure « e » présente la diversité des activités agricoles pratiquées par les exploitants participant au projet. Un agriculteur peut combiner différentes activités au sein de son exploitation.

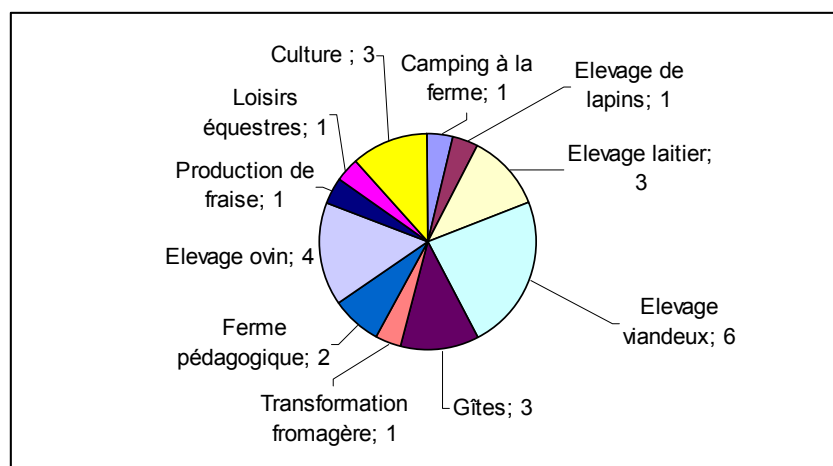



Figure e : activités agricoles



# ANNEXE 3 : Méthodes agro-environnementales

				<b>Arrêté du Gouvernement wallon du xx / yy / 2008 relatif à l'octroi de subventions agro-environnementales</b>		<b>Principes de base</b>	
		<b>Synthèse technique</b> Version du 18 février 2008		L'arrêté publié au M.B. reste la référence légale		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Engagement &gt; bonne pratique</li> <li>➤ Démarche à caractère <b>volontaire sur 5 ans</b></li> <li>➤ <b>Accessible à tous les producteurs</b></li> <li>➤ <b>Lors de cumulés autorisés, le montant des aides est non plafonné</b></li> <li>➤ Formulaire lié à la déclaration de superficie</li> <li>➤ <b>Plus value de 20% sur les méthodes de base 1 à 3 si mises en oeuvre en zone SEP ( )</b></li> <li>➤ <b>Accès aux méthodes ciblées (8 à 10) uniquement moyennant avis conforme</b></li> <li>➤ <b>Avis conforme remis par les Services ext. de la DGA-D.42 sur base d'un rapport technique élaboré par un conseiller : porte sur la pertinence de la méthode par rapport à la situation environnementale de la parcelle ou de l'exploitation</b></li> </ul>	
		Intitulé	n°	Cahier des charges partiel	€/ an	Plus value	
						Cdt. d'accès	€/ an
Eléments du réseau écologique & du paysage		Haies & bandes boisées	1.a	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Feuillus indigènes, sauf rangées monospécifiques de peupliers</li> <li>➤ Fertilisants et phytos (*) interdits</li> <li>➤ Pas de taille du 15/04 au 01/07</li> </ul>	50 €/ 200 m		60 €/ 200 m
		Arbres, arbustes ou buissons isolés, arbres fruitiers à haute tige & bosquets ( ? )	1.b	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Feuillus indigènes</li> <li>➤ Fertilisants et phytos (*) interdits</li> <li>➤ Pas de taille du 15/04 au 01/07</li> </ul>	25 €/ 10 élts.	Zone SEP	30 €/ 10 élts.
		Mares	1.c	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Etendue d'eau dormante de minimum 10 m<sup>2</sup> du 01/11 au 31/05</li> <li>➤ Epandage et pulvérisation interdits à moins de 10 m des berges</li> <li>➤ Clôture si pâturage, avec accès au bétail limité à l'abreuvement (maximum 25 % du périmètre de la mare accessible)</li> </ul>	50 €/ mare		60 €/ mare
Méthodes de base	Bordures herbeuses extensives	Prairie naturelle	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prairie Permanente, code 61 ou 613 – minimum 10 ares</li> <li>➤ Aucune intervention du 01/01 au 15/06</li> <li>➤ Fertilisation : uniquement organique, entre le 15/06 et le 31/07</li> <li>➤ Concentrés, fourrages et phytos (*) interdits</li> <li>➤ Exploitation soit par fauche entre le 15/06 et le 30/09 avec 5% zone refuge et éventuel pâturage du regain à partir du 01/08 soit par pâturage entre le 15/06 et le 31/12</li> </ul>	200 €/ ha	Zone SEP	240 €/ ha
		Tournière enherbée en bordure de culture	3.a	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Culture sous labour – minimum 100 m de long en tronçons de 20 m</li> <li>➤ 12 m de large en tout point ; méthodes 3.a + 9 = max. 9% de la superficie sous labour</li> <li>➤ Pas le long de prairies – sauf si présence d'une haie</li> <li>➤ Mélange diversifié – étêtage 12 semaines après le semis autorisé</li> <li>➤ Fertilisants, phytos (*), dépôts et pâturage interdits</li> <li>➤ Si fauche: seulement entre 15/07 et 15/09, zone refuge de 2 m et récolte obligatoire</li> </ul>	21,6 €/ 20 m de longueur	Zone SEP	25,92€/ 20 m de longueur
		Bande de prairie extensive	3.b	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prairie permanente (hors méthodes 2 &amp; 8) – min. 100 m de long en tronçons de 20 m</li> <li>➤ 12 m de large en tout point ; maximum 9% de la superficie sous prairies</li> <li>➤ Le long de cours d'eau, plan d'eau, réserve naturelle et Z.H.I.B.</li> <li>➤ Fertilisants, phytos (*), dépôts, fourrages et concentrés interdits</li> <li>➤ Si Exploitation : par fauche ou par pâturage entre le 01/07 et le 15/09</li> <li>➤ Si fauche : zone refuge de 2m, récolte obligatoire du fourrage, pâturage éventuel à partir du 01/08</li> <li>➤ Accès du bétail au cours d'eau limité aux zones d'abreuvement</li> </ul>	900€/ ha		

	Intitulé	n°	Cahier des charges partiel	€/ an	Plus value	
					Cdt. d'accès	€/ an
Méthodes de base	Couverture hivernale du sol	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Implantation spécifique avant le 15/09 – minimum 10 ares</li> <li>➤ Destruction après le 1er janvier, pas de pâturage autorisé,</li> <li>➤ 0 % de légumineuses</li> <li>➤ Fertilisation minérale azotée interdite</li> <li>➤ Si récolte précédente après le 01/09, implantation de seigle ou triticale avant le 01/11 et destruction entre le 01/03 et le 15/05</li> </ul>	100 €/ ha	Sans objet	
	Culture extensive de céréales	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Orge brassicole à 2 rangs ou seigle - minimum 10 ares</li> <li>➤ + en zone défavorisée (épeautre, méteil et mélanges céréales-légumineuses)</li> <li>➤ Non cumulable avec les aides à l'agriculture biologique</li> </ul>	100 €/ ha		
	Animaux de races locales menacées	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Race locale menacée de disparition (O)</li> <li>➤ Inscription au Livre généalogique</li> <li>➤ &gt; 2 ans pour bovins et chevaux ; &gt; 6 mois pour ovins</li> <li>➤ Charge : 0,6 – 1,4 UGB/ha prairie (□). Si &lt; 0,6, alors prime réduite</li> <li>➤ Calcul de la charge = Nombre UGB/(ha prairie permanente + ha prairie temporaire)</li> <li>➤ ha primés = ha prairie permanente</li> </ul>	120 €/bovin 200 €/équ 30 €/ovin		
	Faible charge en bétail	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Production des prairies valorisée uniquement par animaux de la ferme</li> <li>➤ Epandage de matières organiques limité aux déjections des animaux de la ferme. Possibilité d'utiliser d'autres engrais de ferme jusqu'à concurrence de LS &lt; 0,6 si pas d'utilisation d'azote minéral</li> </ul>	100 €/ ha de prairie permanente (61, 613)		

	Intitulé	n°	Cahier des charges partiel	€/ an	Condition d'accès
Méthodes ciblées	Prairie de haute valeur biologique	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prairie permanente, code 61 ou 613 - minimum 10 ares</li> <li>➤ Aucune intervention du 01/01 au .../07 ou autres modalités de gestion</li> <li>➤ Fertilisation, phytos (*), concentrés et fourrages interdits</li> <li>➤ Si fauche : 10 % zone refuge</li> </ul>	450 €/ ha	Rapport technique par conseiller ↓ Avis conforme
	Bandes de parcelles aménagées	9	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Culture sous labour – minimum 100 m de long en tronçons de 20 m</li> <li>➤ Méthodes 3.a + 9 = maximum 9% de la superficie sous labour</li> <li>➤ 3 à 21 m de large – largeur standard : 12 m</li> <li>➤ Conditions d'exploitation variables en fonction du type de bande</li> <li>➤ Fertilisants, amendements, phytos (*) et dépôts interdits</li> </ul>	30 €/20 m de longueur soit 1250 €/ ha	Rapport technique par conseiller ↓ Avis conforme
	Plan d'action agro-environnemental	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diagnostic environnemental de l'exploitation et des pratiques</li> <li>➤ Objectifs à court, moyen et long terme</li> <li>➤ Liste des actions et calendrier d'exécution</li> </ul>	20.X – 5.Y + 0,05.Z (V)	Rapport technique par conseiller ↓ Avis conforme

(\*) Seuls sont autorisés les traitements localisés contre les chardons, rumex et orties

( ) SEP = « Structure Ecologique Principale » définie par le Centre de Recherches Nature, Forêt et Bois du Ministère de la Région wallonne

(?) Arbres, arbustes, buissons et bosquets : hauteur > 1,5 m, superficie < 4 ares et distance entre éléments > 10 m - Arbres fruitiers à haute tige : situés en prairie permanente

(O) Bovins : Blanc Bleu Mixte - Moutons : laitier belge, Entre-Sambre-et-Meuse, ardennais tacheté, ardennais roux & mergelland - Chevaux : trait ardennais & trait belge

(□) Calcul de la charge : ovins & caprins = 0,15 UGB ; équins > 6 mois = 1 UGB ; bovins de 0 à 6 mois = 0,4 UGB ; bovins de 6 mois à 2 ans = 0,6 UGB ; bovins > 2 ans = 1 UGB

(V) X = ha de 0 à 40 ; Y = ha de 40 à 200 ; Z = montant annuel total des MAE 1 à 9 – Maximum 3000 €/ an

Source : Portail de l'Agriculture wallonne

## ANNEXE 4 : Durabilité des exploitations

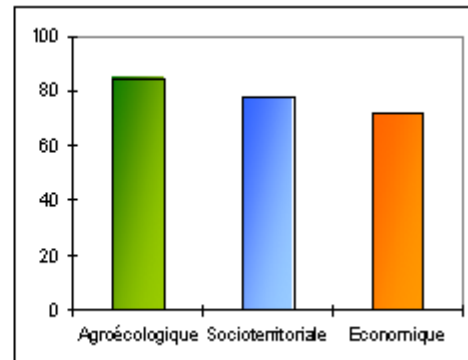
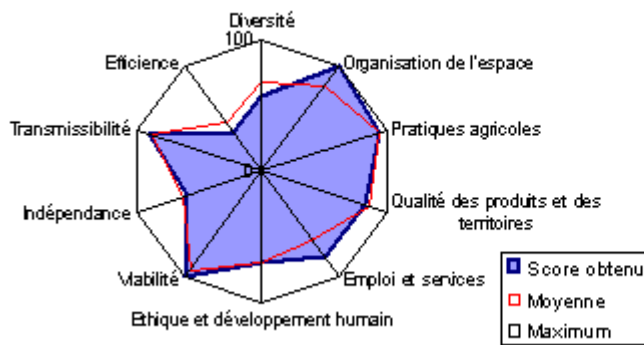
Le tableau « a » présente les différentes échelles, les composantes et les indicateurs de la méthode IDEA ainsi que la pondération de chacun de ces éléments.

**Tableau a : Paramètres retenus dans la méthode IDEA**

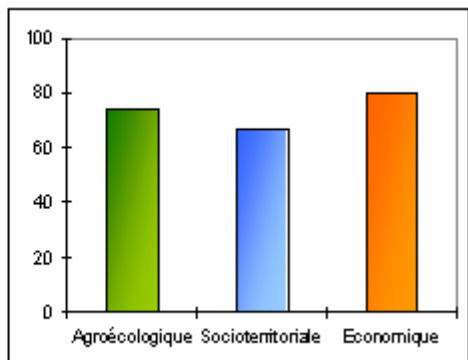
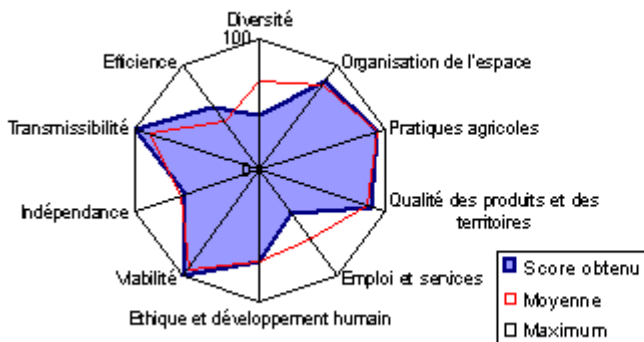
Echelle	Composante	Indicateur	Indicateur	Score Obtenu	Score Pris en compte	Maximum possible	
<b>Echelle de durabilité agroécologique</b>	Diversité	Diversité des cultures pérennes	A2			14	
		Diversité animale	A3			14	
		Valorisation et conservation du patrimoine génétique	A4			6	
		<b>Sous-total:</b>					<b>33</b>
	Organisation de l'espace	Zones de régulation écologique	A8			12	
		Actions en faveur du patrimoine naturel	A9			4	
		Chargement animal	A10			5	
		Gestion des surfaces fourragères	A11			3	
	<b>Sous-total:</b>					<b>33</b>	
	Pratiques agricoles	Fertilisation	A12			8	
		Pesticides	A14			13	
		Produits vétérinaires	A15			3	
		Protection des ressources du sol	A16			5	
		Gestion des ressources en eau	A17			4	
		Dépendance énergétique	A18			10	
	<b>Sous-total:</b>					<b>34</b>	
	<i>Total:</i>						100
	<b>Echelle de durabilité socioterritoriale</b>	Qualité des produits et des territoires	Qualité des aliments produits	B1			7
Accessibilité de l'espace			B4			5	
Implication sociale			B5			6	
<b>Sous-total:</b>					<b>33</b>		
Emploi et services		Valorisation par filières courtes	B6			7	
		Autonomie et valorisation des ressources locales	B7			5	
		Travail collectif	B10			5	
		Pérennité probable	B11			3	
<b>Sous-total:</b>					<b>33</b>		
Ethique et développement humain		Contribution à l'équilibre alimentaire mondial	B12			10	
		Bien-être	B13			3	
		Formation	B14			6	
		Intensité de travail	B15			7	
		Qualité de vie	B16			6	
Isolement		B17			3		
<b>Sous-total:</b>					<b>34</b>		
<i>Total:</i>						100	
<b>Echelle de durabilité économique</b>	Viabilité	Viabilité économique	C1			30	
	Indépendance	Autonomie financière	C3			15	
		Sensibilité aux aides directes	C4			10	
	<b>Sous-total:</b>					<b>25</b>	
	Transmissibilité	Transmissibilité	C5			20	
	Efficience	Efficience du processus productif	C6			25	
<i>Total:</i>						100	

**Remarque : les scores obtenus dépendent de critères déterminés par la méthode. Il ne s'agit donc pas d'une appréciation subjective.**

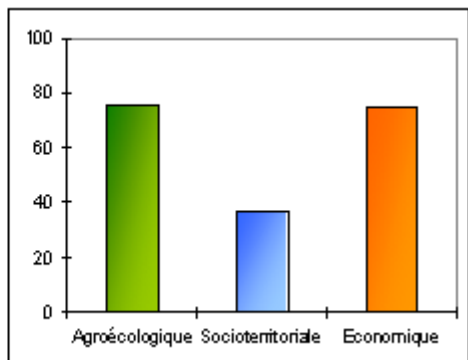
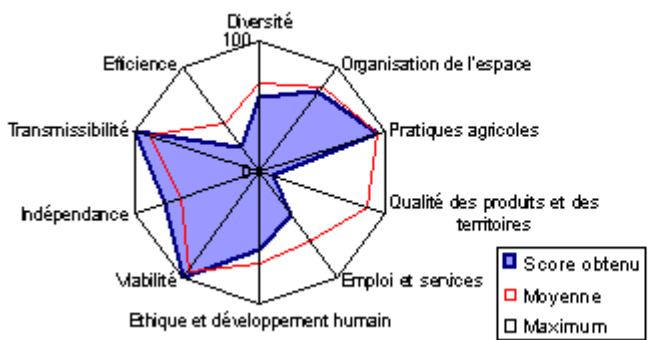
### Exploitation 3



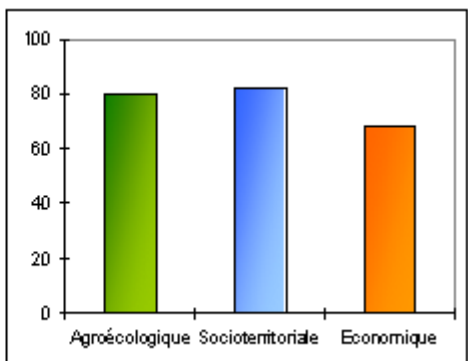
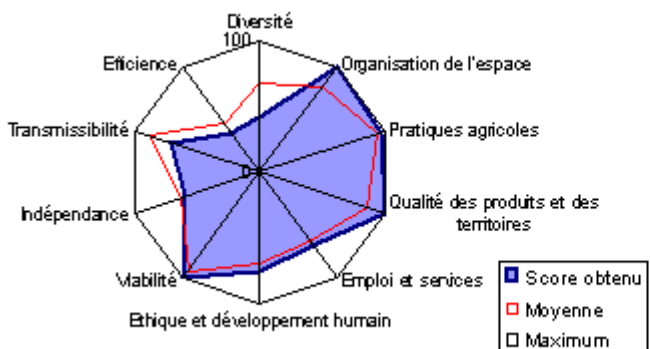
### Exploitation 6



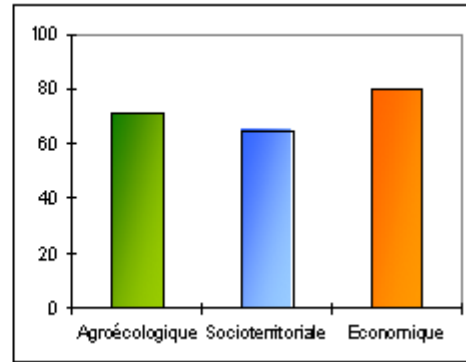
### Exploitation 7



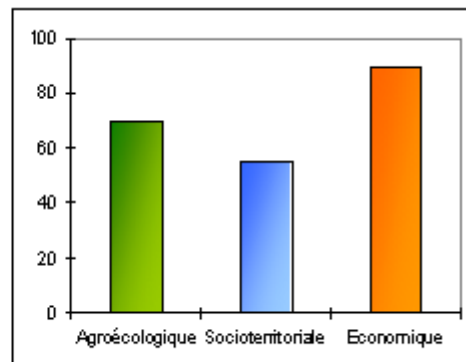
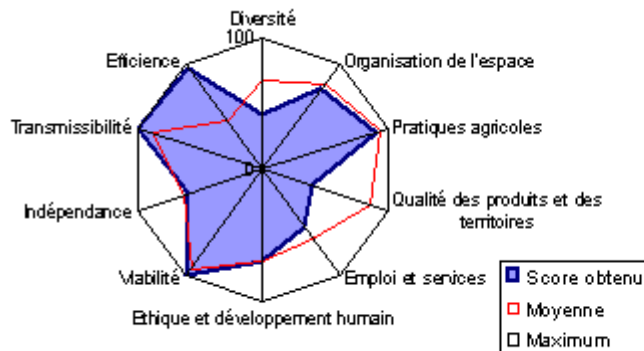
### Exploitation 10



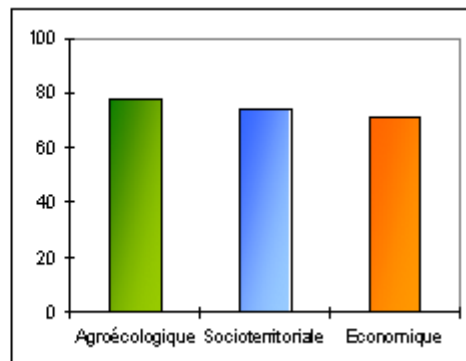
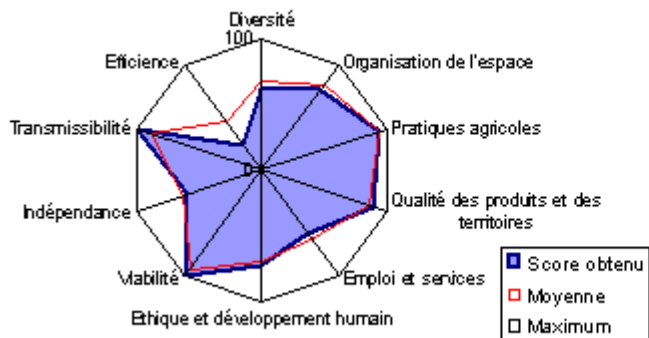
### Exploitation 11



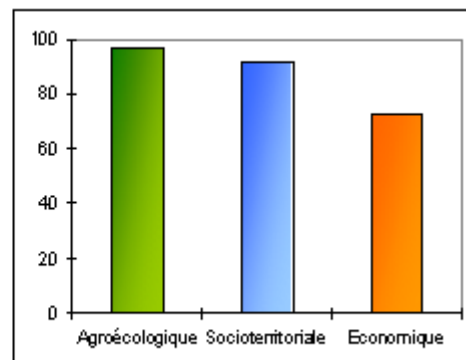
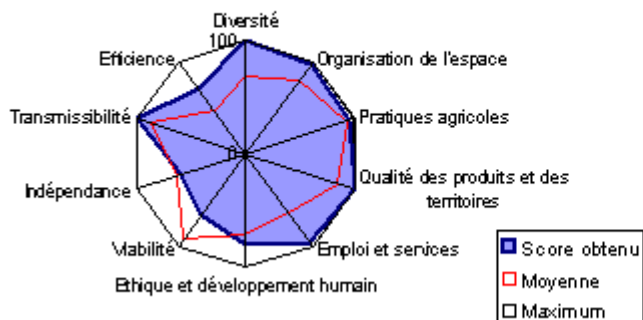
### Exploitation 12



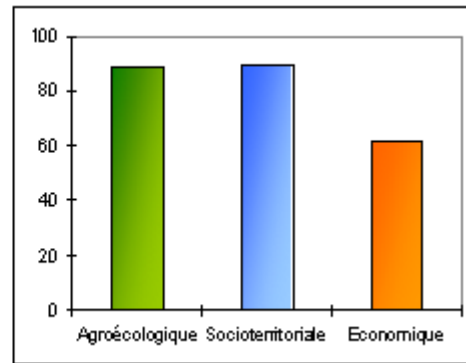
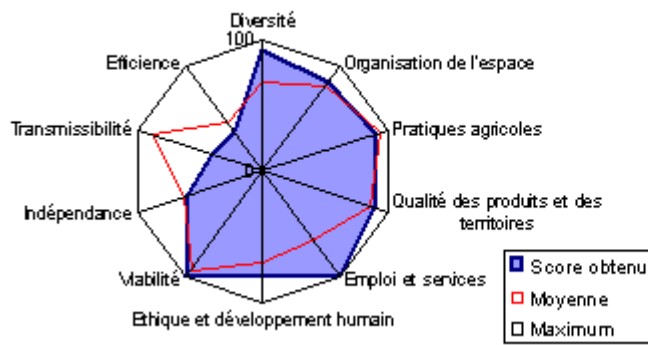
### Exploitation 13



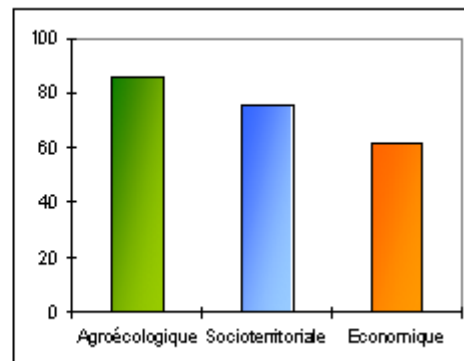
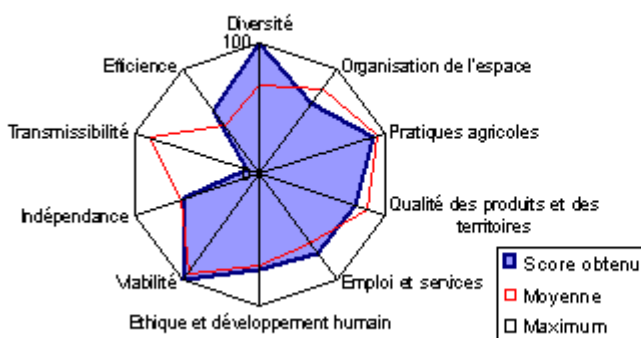
### Exploitation 15



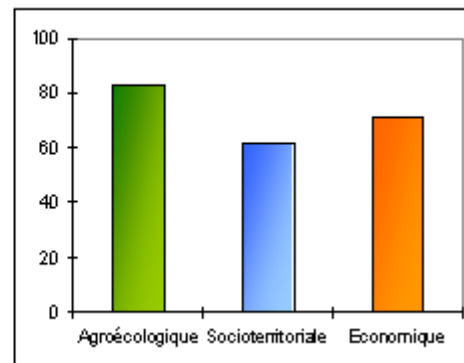
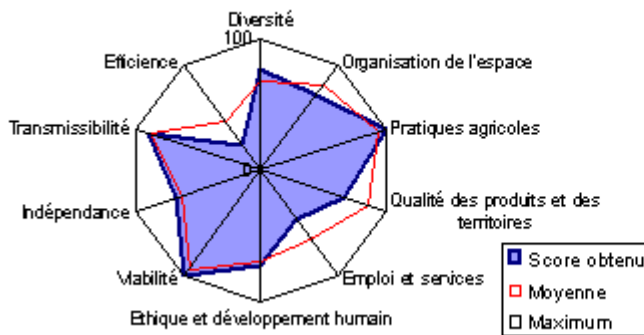
### Exploitation 16



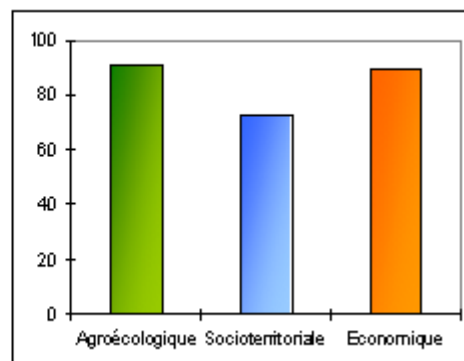
### Exploitation 17



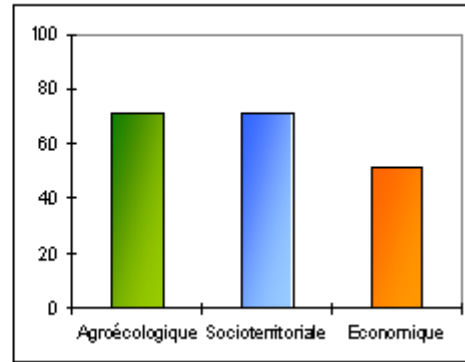
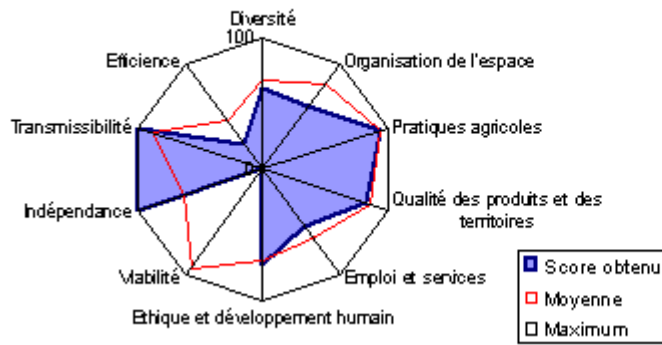
### Exploitation 19



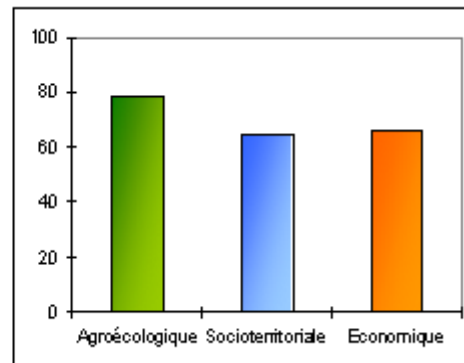
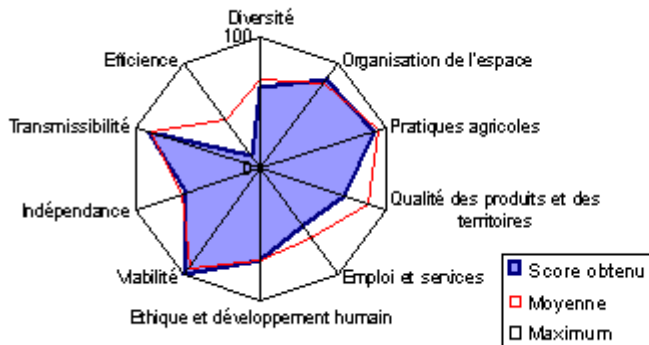
### Exploitation 20



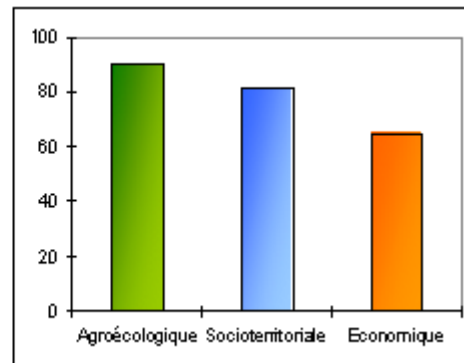
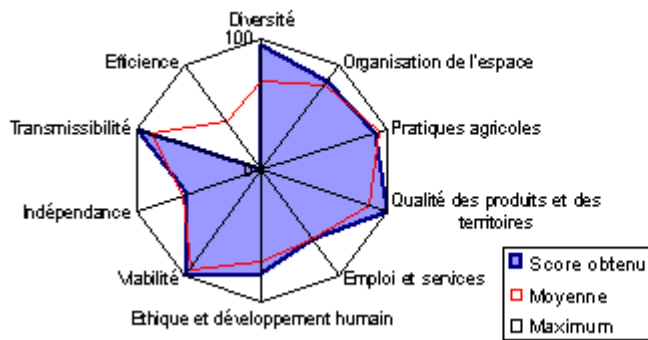
### Exploitation 23



### Exploitation 24



### Exploitation 25



## ANNEXE 5 : Articles de vulgarisation

### Les Nouvelles de l'agriculture (Automne 2008)

#### **La gestion des milieux de haute valeur écologique par des exploitations « bio »**

Amélie Turlot, Pierre Rondia, Didier Stilmant, Nicole Bartiaux-Thill  
Centre wallon de Recherches agronomiques - Gembloux

Avec la mise en application du réseau Natura 2000, l'Union européenne s'est dotée d'une politique environnementale qui œuvre pour la conservation des habitats d'espèces de faune et de flore menacées dans tous les types de milieux. Dans ce contexte, les agriculteurs, qui gèrent près de 50 % du territoire, sont des acteurs clés. Cependant, les conditions particulières et parfois extrêmes régnant dans les milieux les plus riches en biodiversité nécessitent pour l'éleveur de modifier ses pratiques, d'acquérir une technicité autre, d'orienter son choix vers des races plus rustiques pour mener à bien cette mission. *In fine*, il doit changer profondément la perception qu'il a de son propre métier d'agriculteur. C'est donc au développement d'une réelle diversification agricole, avec la mise en place d'un troupeau spécifique en combinaison éventuelle avec d'autres pratiques spécialement définies à cette fin (fauche, débroussaillage), que conduit la mise en œuvre de cette fonction de « *gestionnaire d'espaces naturels protégés* ».

Dans le cadre d'une convention de recherche financée par le ministère de la Région wallonne (DGO3, Département de la Ruralité et des Cours d'eau, Direction du Développement rural), le Centre wallon de Recherches agronomiques vient d'entamer une étude qui a pour objet de mettre en évidence les conditions permettant d'assurer le développement et la pérennité de ce type de diversification. Cette étude se déroule en plusieurs phases. La première consiste en un recensement des agriculteurs pratiquant cette activité de manière significative en gérant au moins 15 ha de milieux protégés. La deuxième phase caractérise ces exploitations sur la base d'enquêtes. Elle permet en outre d'appréhender les motivations ayant conduit les exploitants à s'orienter vers cette diversification ainsi que les freins qui pourraient en limiter le développement. Ensuite et surtout, une évaluation de la durabilité de ces exploitations (performances technico-économiques, pénibilité du travail,...) sera entreprise et la situation de chaque exploitation sera comparée avec celle d'exploitations présentant des ateliers de production (production de viande, de lait, mixte,...) et des

dimensions, que ce soit en termes d'hectares ou de taille de troupeau, les plus proches possibles, en Wallonie. Enfin, les performances environnementales de l'exploitation seront étudiées grâce notamment au logiciel PAEXA mis en place pour le Groupe inter-universitaire de recherches en écologie appliquée (GIREA).

En Région wallonne, une petite trentaine d'agriculteurs se sont fortement investis dans la gestion, par le pâturage, de milieux à haute valeur écologique. Ce sont en général des personnes qui se distinguent tant par leur parcours professionnel qu'à travers leurs activités. En effet, un tiers des exploitants ne sont pas issus du monde agricole et 40 % des « gestionnaires » sont agriculteurs à titre secondaire. Au final, seuls cinq éleveurs ont toujours été agriculteurs à titre principal.

Les trois-quarts de ces personnes, très actives dans la conservation de la nature, possèdent une certification bio ou sont en cours de conversion. Ce constat n'est pas étonnant quand on prend connaissance des objectifs et exigences liés à la gestion des parcelles de haute valeur écologique, exigences rencontrant au minimum le cahier des charges bio. Pour ces exploitations, les activités pratiquées en dehors de la gestion de milieux naturels sont assez diversifiées (figure 1) et sont souvent tournées vers le grand public (fermes pédagogiques, vente à la ferme, gîtes,...). Cette activité de gestion de milieux naturels est l'occasion, pour certains, d'avoir une diversification supplémentaire, voire d'agrandir leur exploitation.

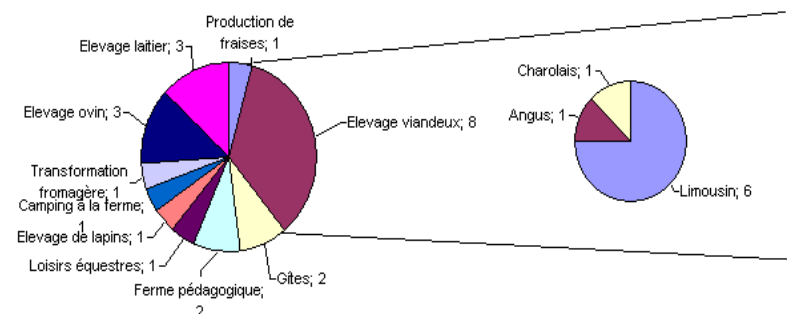


Figure 1 : Diversification des exploitations biologiques enquêtées qui gèrent les espaces naturels (une exploitation peut combiner différentes activités)



La particularité des milieux ainsi gérés entraîne des difficultés diverses que ce soit au niveau de l'accessibilité des parcelles, des clôtures, du mouvement des troupeaux ou encore du soin à apporter aux animaux. Avec le temps, la plupart des agriculteurs arrivent à s'organiser mais cette activité demeure extrêmement gourmande en temps de travail. Des méthodes agri-environnementales (MAE) sont activées par ces agriculteurs afin de rétribuer leur implication dans la gestion de ces milieux. Pour beaucoup, ces compensations financières ne représentent pas le moteur décisionnel pour se lancer dans une telle activité. La première motivation de ces « gestionnaires » reste leur passion pour la nature et leur intérêt pour sa sauvegarde. En effet, la moitié d'entre eux ont commencé l'activité de gestion des milieux de haute valeur écologique avant l'apparition, en 2004, de la prime MAE 8 relative à la protection des zones de haute valeur biologique. Cette reconnaissance financière est néanmoins indispensable pour permettre le développement, à une certaine échelle et le maintien de ces activités.



Le choix de l'espèce animale est important pour l'activité de gestion et doit être réfléchi en fonction du type de milieu. Les bovins et les chevaux sont plus adaptés aux prairies très humides. Par contre, les ovins sont moins utilisés dans ces milieux car ils ne s'aventurent pas volontiers dans l'eau ou la boue ; ils préfèrent un environnement plus sec et présentent par ailleurs d'autres avantages « techniques » : ils boivent beaucoup moins (l'abreuvement peut devenir une charge très lourde dans des milieux peu accessibles), ils s'attaquent plus volontiers aux plantes épineuses (ronces, prunelliers,...) et, étant plus légers, leur piétinement détériore moins les milieux fréquentés. En Wallonie, les bovins (46 %) suivis des ovins (27 %) sont souvent rencontrés pour la gestion des milieux naturels (figure 2). Certains éleveurs ont recours à des chevaux ou des chèvres mais ils sont généralement utilisés en association avec une autre espèce. Les races rustiques sont préconisées pour entretenir ces milieux. Ce sont les Ardennais roux (ovins), les Highlands et les Galloway (bovins) qui sont le plus fréquemment rencontrés. Avec l'utilisation de ces races rustiques se pose le problème du débouché des carcasses qui ne correspondent pas aux critères traditionnels de commercialisation.

Aussi, d'autres sources de valorisation doivent être investiguées par les agriculteurs (filère bio, vente aux particuliers, vente pour l'élevage, etc.). La mise en place de filières spécifiques pour valoriser ces produits est une démarche qui devrait dès lors être développée à l'avenir.

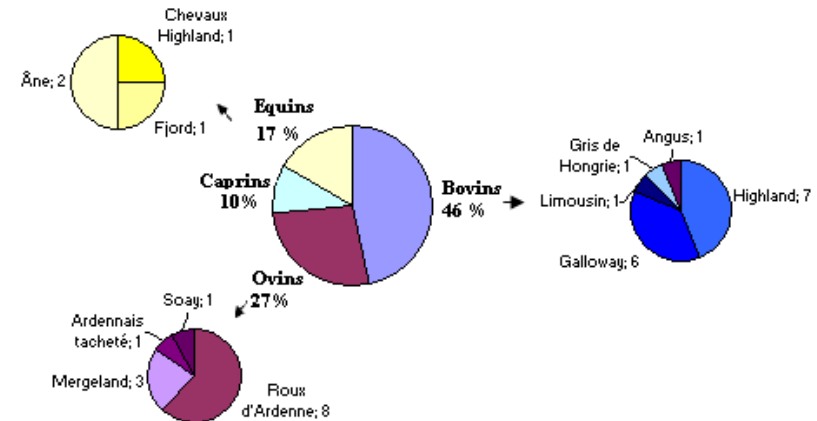


Figure 2 : Importance des espèces et nombre d'agriculteurs biologiques enquêtés ayant recours à chaque race

## Les Carrefours des Productions Animales (février 2009)

### **Les agriculteurs au service de la sauvegarde des milieux naturels**

*Amélie Turlot, Pierre Rondia, Didier Stilmant, Nicole Bartiaux-Thill  
Centre wallon de Recherches agronomiques - Gembloux*

Depuis quelques années, la politique environnementale de l'Union européenne œuvre pour la conservation des habitats d'espèces animales et végétales menacées. Dans ce contexte, le rôle joué par les agriculteurs ne cesse de prendre de l'ampleur, que ce soit en adhérant aux Mesures Agri-environnementales (MAE) sur leurs propres surfaces ou en participant à la gestion de milieux ouverts intégrés dans les réseaux des réserves naturelles. Cependant, les agriculteurs doivent s'adapter à la particularité de ces milieux en modifiant leurs pratiques, en acquérant une technicité autre et, lorsque les milieux à pâturer sont très peu productifs ou peu hospitaliers, en orientant leur choix vers des races plus rustiques (moutons Ardennais roux ou Mergelland, bovins Highland ou Galloway, poneys fjords, etc.). L'objectif de cette étude, subventionnée par le Ministère de la Région wallonne (DGARNE-Direction du Développement rural), est de mettre en évidence les conditions permettant d'assurer le développement et la pérennité de ce type de diversification.

#### 1. Méthodologie de travail

Un recensement des agriculteurs gérant plus de 15 ha de zones reprises en MAE 2 (Prairies naturelles), 3b (Bande de prairie extensive) ou 8 (Prairies de Haute Valeur Biologique) et pour lesquels ces surfaces représentent au moins 30 % de la SAU a été réalisé. Afin de compléter cette liste, les agriculteurs ayant une SAU supérieure à 15 ha avec plus de 75 % en zones d'intérêt écologique ont également été repris. La gestion de milieux naturels ainsi considérés peut être réalisée soit par la fauche mécanique, soit par le pâturage à l'aide de races rustiques voir la combinaison des deux. Le projet se focalise sur les agriculteurs ayant principalement recours au pâturage comme outil de gestion, car cela correspond à des modifications plus profondes de la structure et du fonctionnement de l'exploitation que la fauche tardive sur certaines parcelles.

Un entretien semi-directif a permis de caractériser les exploitations mais également d'appréhender les motivations ayant conduit les exploitants à s'orienter vers cette diversification, ainsi que les freins qui pourraient en limiter le développement.

La viabilité de ces exploitations est étudiée au départ de trois approches. Au niveau économique, une analyse comparative de la marge brute, du revenu du travail et du revenu de la famille est réalisée. L'aspect social se concentre sur le temps de travail et sur la pénibilité de cette activité. Pour finir, la durabilité des exploitations est examinée grâce à une adaptation de la méthode IDEA (système d'indicateurs de durabilité des exploitations agricoles) (Vilain, 2008). Cette dernière prend en compte trois échelles de durabilité (agro-écologique, socio-territoriale et économique) pour refléter les différences entre les modes de conduite des agriculteurs pratiquant une même activité. Ainsi, un agriculteur pourra se situer par rapport à la moyenne du groupe et repérer les points qui peuvent être améliorés au sein de son exploitation.

#### 2. Résultats et discussions

Au total, près de cent agriculteurs correspondent aux critères de sélection mais seuls 27 d'entre eux gèrent les milieux naturels *via* le pâturage. Un tiers de ces derniers ne font que de la gestion de milieux naturels. Les autres ont l'élevage comme activité principale (bovins lait, viandeux ou ovins). En moyenne, ces exploitants ont une SAU de 80 ha. La majorité (75 %) d'entre eux a une certification bio. Le fait que les exigences liées à la gestion de ces parcelles rencontrent au minimum celles du cahier des charges bio ne doit pas être étranger à ce constat.

La première motivation de ces « gestionnaires » est leur passion pour la nature et pour sa sauvegarde. Cependant, la particularité de ces milieux entraîne des difficultés diverses tels que l'accessibilité des parcelles, de la mise en place et de l'entretien des clôtures ou encore du mouvement des troupeaux. Avec le temps, la plupart des agriculteurs arrivent à s'organiser mais cette activité demeure extrêmement gourmande en main d'œuvre avec 12,5 à 38 h/an/ha. Cette variation peut être due au type de gestion (clôtures fixes ou mobiles, grandes parcelles ou pâturage tournant rapidement sur des petites parcelles, distances), à l'investissement de l'agriculteur dans l'activité ou à la pratique, en plus du pâturage, de la fauche sur certaines parcelles.

Les frais engendrés par cette activité (figure 1) concernent principalement la mécanisation et le carburant (60 %). Etant donné l'utilisation de races rustiques, les frais liés directement aux animaux (alimentation, frais vétérinaires) sont réduits par rapport aux races conventionnelles. Les dépenses liées aux bâtiments sont également très faibles. Le poste « Autres » concerne principalement les coûts de gestion tels que la fauche, l'entretien des haies,...

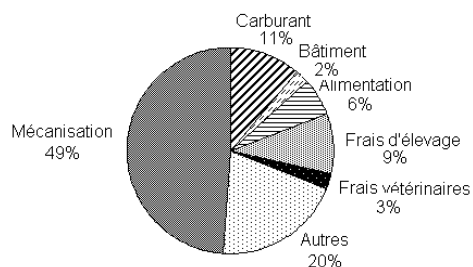


Figure 3 : Répartition des frais engendrés par l'activité de gestion de milieux naturels

Les graphiques « radars » (figure 2) permettent d'illustrer la différence entre deux exploitations pratiquant la même activité. On observe que l'exploitant 1 a des pratiques agro-écologiques supérieures à la moyenne du groupe contrairement à l'exploitant 2. Les points faibles de ce dernier sont liés à l'absence de diversité animale mais aussi à l'insuffisance de zones de régulation écologique (mares, haies, ..). Il présente également un bilan social mitigé car il s'investit peu dans la vie sociale, que ce soit par sa participation dans des associations, par une valorisation *via* une filière courte ou encore par la mise en place de passage facilitant l'accès de ses parcelles. L'indépendance économique de cette activité est faible car elle est fortement dépendante des primes qui représentent la principale source de revenus.

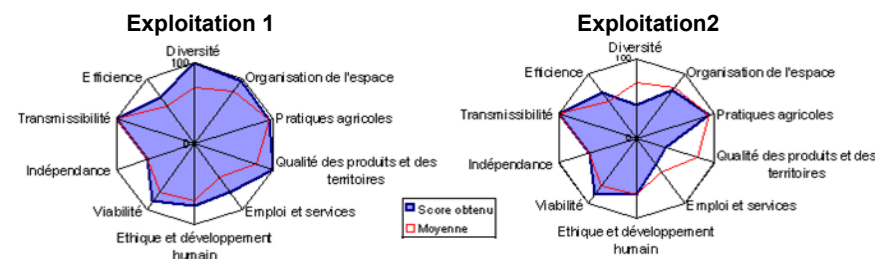


Figure 4 : Durabilité des exploitations selon une adaptation de la méthode IDEA

### 3. Conclusions

La gestion de milieux naturels est une activité durable principalement sur le plan agro-écologique. Ceci est moins vrai sur le plan économique car cette activité est fortement dépendante des primes (principale, voir unique source de revenus). Malgré quelques initiatives, la valorisation spécifique des produits issus de ce type d'activité reste balbutiante. Il faut garder à l'esprit que le temps et la pénibilité du travail liés à cette activité sont des contraintes importantes. Toutefois, cette étude va permettre d'affiner l'identification des points critiques inhérents à cette activité.

*Les auteurs remercient les exploitants pour leur participation active au projet et les différents partenaires (DGARNE, GIREA, Natagora).*

**VILAIN, L. et al., 2008.** La méthode IDEA : Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles, guide d'utilisation. Educagri éditions ,troisième édition actualisée, Dijon, p. 179

## Les agriculteurs au service de la sauvegarde des milieux naturels



A. Turlot, P. Rondia, D. Stilmant, N. Barbiaux-Thill



### Objectif

Mise en évidence des conditions permettant le développement et la pérennité des agriculteurs pratiquant la gestion de milieux d'intérêt écologique

### Méthodologie de travail

#### Recensement des agriculteurs :

- + de 15 ha de gestion et > 30 % de la SAU
- ou 15 ha de SAU et + de 10 ha de gestion
- Gestion par pâturage

#### Entretien semi-directif :

- Caractérisation des exploitations
- Motivations
- Difficultés rencontrées

#### Viabilité :

- Analyse économique (Marge brute,...)
- Temps de travail
- Durabilité : méthode IDEA

### Résultats



#### Gestion de milieux naturels :

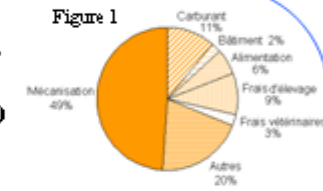
- +/- 100 agriculteurs → 27 % gèrent par pâturage

#### Caractérisation :

- 2/3 : Activité principale = spéculation animale conventionnelle
- 1/3 : gestion = seule activité agricole
- 80 ha de SAU en moyenne
- 75 % : certification bio
- Motivations : sauvegarde de la nature,...
- Difficultés : accessibilité des parcelles, déplacement du troupeau,...

- Economie :
  - Répartition des frais par poste ≠ des exploitations conventionnelles (figure 1)

Figure 1



- Temps de travail :
  - de 12,5 à 38 h/an/ha

#### Durabilité :

- Graphiques « radars » ≠ selon l'exploitation (figure 2)
- Exploitation 2 - durable que l'exploitation 1
  - ✓ Absence de diversité animale
  - ✓ Moins de zones écologiques (mares, haies,...)
  - ✓ Faible implication sociale
  - ✓ ....

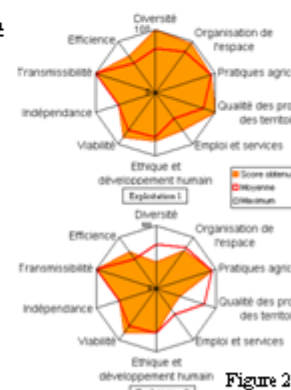


Figure 2

### Conclusions

- Activité viable surtout au niveau agro-écologique
- Economie : dépendance aux primes (= seule source de revenu)
- Temps de travail extrêmement important
- ➔ Mise en évidence des points faibles dans un but de pérennisation

Projet subsidié par la  
D.G.A.R.N.E. - Direction  
du Développement  
rural

Centre wallon de Recherches agronomiques - Département Productions et Nutrition animales  
Rue de Lioux, 8 - B - 5030 GEMBLoux - Tél : ++ 32 (0) 81 62 67 70 - Fax : ++ 32 (0) 81 61 58 68  
[a.turlot@cra.wallonie.be](mailto:a.turlot@cra.wallonie.be) <http://cra.wallonie.be>

## Les agriculteurs au service de la sauvegarde des milieux naturels



A. Turlot, P. Rondia, D. Stilmant, N. Bartiaux-Thill



### Objectif

Mise en évidence des conditions permettant le développement et la pérennité des agriculteurs pratiquant la gestion de milieux d'intérêt écologique

### La gestion de milieux naturels

#### • Par fauche tardive ou par pâturage extensif



• Dans **réserves** ou sur **terrains propres**



- Généralement **milieux difficiles d'accès**
- Souvent utilisation de **racés rustiques**

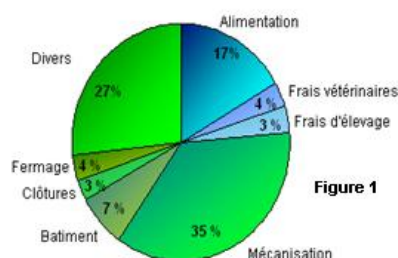
### Méthodologie de travail

- **Recensement des agriculteurs :**
  - Gestion de plus de 15 ha de milieux d'intérêt biologique
  - Uniquement la gestion par pâturage
- **Enquête :**
  - **Motivations et difficultés rencontrées**
- **Viabilité économique et temps de travail**



### Résultats

- **Caractéristiques** des 18 agriculteurs enquêtés :
  - Activité principale : spéculation animale conventionnelle
  - 55 % : agriculteur à titre secondaire
  - 90 % : certification bio
- **Motivations :** passion pour la nature et pour sa sauvegarde
- **Difficultés :** races rustiques, accessibilité des parcelles, déplacement du troupeau, ...



#### • Analyse économique :

- **Difficultés :** Milieux pauvres  
Races rustiques
- **Coûts :** Répartition des frais (figure 1)

**Animaux difficilement valorisables**



**Primes = 80 % du revenu**



#### • Temps de travail : 23 h/semaine

- Surveillance et déplacement du troupeau (40 %)
- Alimentation (20 %)

### Conclusions

- **Activité viable surtout au niveau agro-écologique**
  - **Economie : forte dépendance vis à vis des primes**
  - **Travail parfois astreignant**
- Mise en évidence des points faibles dans un but de pérennisation

Projet subsidié par la  
D.G.A.R.N.E. - Direction du  
Développement rural

Management of high ecological value grasslands : a way of agriculture diversification in Walloon Region

A. Turlot, P. Rondia, D. Stilmant, N. Bartiaux-Thill



Aim

Assessment of conditions for the development and sustainability of managing biological environments.

Material & Methods

- Inventory :**
  - Managing > 15 ha of areas of biological interest.
  - Biological area must be > 30 % of UAA.
  - Using grazing as a management tool.
- Working time :**
  - Using interviews to know the necessary time for each activity.
- Economics :**
  - Gross margin : revenues received (without subsidies) - direct costs management.
  - Family's income : revenues received - costs management.
- Durability :**
  - Using IDEA (indicators system to characterise farms sustainability).

Results & Discussion

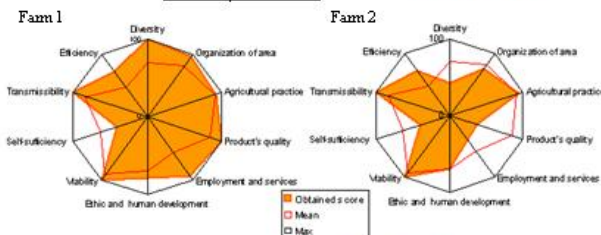


Economics and Working time

Characteristic	Number of cases	Feed grazing		Rotating grazing		Wander ing grazing	Total sample
		Bovite	Ovite	Bovite	Ovite		
Grazed area (ha)	112	23	201	66	170	309	889
Number of LU	39	13	115	19	95	134	409
Mean grazed area (ha)	56	23	49	33	45	83	52
Mean number of LU	19,4	12,7	23,1	9,5	23,7	44,7	24,1
LU per hectare	0,3	0,6	0,6	0,3	0,6	0,4	0,5
<b>Total per farm (HV year)</b>	<b>WORKING TIME</b>	865	427	1045	454	1223	2573
	Standard deviation	✓	✓	302,3	✓	630	300
	Coefficient of variation	✓	✓	34%	✓	62%	64%
<b>Total per hectare (€/ha/year)</b>	<b>REVENUES (without subsidies: +/- 80%)</b>	1043	378	774	604	419	871
	Standard deviation	✓	✓	363	✓	408	10
	Coefficient of variation	✓	✓	40%	✓	97%	69%
	<b>EXPENSES</b>	209	149	242	258	165	624
	Standard deviation	✓	✓	117	✓	132	51
	Coefficient of variation	✓	✓	40%	✓	30%	6%
	<b>GROSS MARGIN</b>	36	2	74	62	78	41
	Standard deviation	✓	✓	47	✓	00	30
	Coefficient of variation	✓	✓	63%	✓	154%	111%
	<b>FAMILY'S INCOME</b>	833	229	532	346	211	247
	Standard deviation	✓	✓	303	✓	322	93
	Coefficient of variation	✓	✓	67%	✓	162%	35%

Durability

Durability of 2 farms



- Durability is ≠ according to farms.
- Farm 2 is less sustainable than farm 1 :
  - Lack of animal diversity,
  - Less of ecological regulation zones (hedges, pond,...),
  - Low social involvement.

Conclusions

- Management is mainly a sustainable activity from an agro-ecological point of view but it does not provide sufficient income to be the farmer's main activity.
- Sometimes providing work is important, especially for wandering grazing.

Project supported by D GARNE- Direction du Développement rural



## Natural environments management : which sustainability for Walloon agriculture?



A. Turlot, P. Rondia, D. Stilmant, N. Bartiaux-Thill



### Aim

Assessment of conditions for the development and sustainability of managing biological environments.

### Material & Methods

- **Inventory :**
  - > Managing > 15 ha of areas of biological interest.
  - > Biological area must be > 30 % of UAA.
  - > Using grazing as a management tool.
- **Working time :**
  - > Using interviews to know the necessary time for each activity.
- **Social dimension :**
  - > Using interviews to know : involvement of the farmers at local level, their motivations, their constraints...
- **Economics :**
  - > Gross margin = revenues received (without subsidies) - direct costs management.
  - > Family's income = revenues received - costs management.

### Results & Discussion



#### Economics and Working time

Characteristics	Number of cases	Fixed grazing		Rotating grazing		Wandering grazing	Total sample	
		Bovine	Ovine	Bovine	Ovine			7 species
Grazed area (ha)	112	23	201	66	170	309	889	
Number of LU	39	13	115	19	95	134	409	
Mean grazed area (ha)	3.6	2.9	4.0	3.9	4.8	10.8	3.2	
Mean number of LU	15.4	12.7	23.1	9.5	23.7	44.7	24.1	
LU per hectare	0.3	0.6	0.6	0.3	0.6	0.4	0.5	
Total per farm (by ear)	<b>WORKING TIME</b>	86.5	427	1945	45.4	1223	2579	1247
	Standard deviation	/	/	302.3	/	0.35	359	700
	Coefficient of variation	/	/	34%	/	62%	6%	64%
Total per hectare (€/ha/year)	<b>REVENUES (milkly subsidies: +80%)</b>	1043	378	77.4	604	4.19	100	600
	Standard deviation	/	/	363	/	400	10	4.35
	Coefficient of variation	/	/	45%	/	97%	10%	60%
	<b>EXPENSES</b>	70.3	141	247	75.8	154	624	1533
	Standard deviation	/	/	117	/	132	51	175
	Coefficient of variation	/	/	45%	/	90%	8%	65%
	<b>GROSS MARGIN</b>	36	2	7.4	21	70	-41	33
	Standard deviation	/	/	47	/	50	35	89
	Coefficient of variation	/	/	63%	/	114%	7%	111%
	<b>FAMILY'S INCOME</b>	83.9	223	532	346	211	247	424
	Standard deviation	/	/	301	/	322	9.3	324
	Coefficient of variation	/	/	67%	/	162%	35%	70%

#### Social dimension

- **Activities in the farm**
  - Only management of natural environments
  - Mainly livestock farming
- 30 % of farmers hold organic certification
- **Motivations of this management:**
  - > Passion for nature and for conservation
- **Involvement of the farmers at local level :**
  - > 60 % belong to at least one association,
  - > All farmers use the direct sale
  - > Most of them are very satisfied with their quality of life.
- **Constraints due to this management**
  - > Accessibility of the parcels, moving herds,...

### Conclusions

- Management is mainly a sustainable activity from an agro-ecological point of view but it does not provide sufficient income to be the farmer's main activity.
- Sometimes providing work is important, especially for wandering grazing.

Project supported by D GARNE- Direction du Développement rural

Walloon Agricultural Research Centre - Animal Productions and Nutrition  
 Rue de Linoux, 8 - B - 5030 GEMBLoux - Tél: ++ 32 (0) 81 62 67 70 - Fax : ++ 32 (0) 81 61 58 68  
[a.turlot@cra.wallonie.be](mailto:a.turlot@cra.wallonie.be) <http://cra.wallonie.be>



# Natural environments management: which sustainability for Walloon agriculture?

*Amélie Turlot, Pierre Rondia, Didier Stilmant, Nicole Bartiaux-Thill  
Walloon Agricultural Research Centre, rue de Liroux, 8, 5030 Gembloux, Belgium*

## Summary

Eighteen farmers, for whom the management of high ecological value grasslands represents a meaningful part of their agricultural activity, took part to this study undertaken to characterise them and to establish the farmers' motivations for starting this activity and the possible curbs on its development. The sustainability of this diversification was analysed using two approaches: (1) the economic dimension was characterised through a comparative analysis of the income and (2) the social dimension focused on the working time and on their social involvement. This study has shown that natural habitat management is a good complementary activity, but does not allow a farmer's main activity.

**Keywords:** management of high ecological value grasslands, income, working time, social involvement.

## Introduction

In recent years European Union environmental policy has worked towards preserving the habitats of endangered species. In this context, farmers are playing a growing role in the management of open spaces, whether their own land or within nature reserves. However, they have to adapt to the specific features of such environments by altering their practices, learning new skills and, when the grazing land is very poor or rough, by breeding hardier breeds suited to the terrain, such as Roux ardennais (local race) or Mergelland sheep, Highland or Galloway cattle and Fjord ponies.

This study aims to assess the profitability of this activity and the working time input required.

## Methodology

An inventory was made of farmers managing 15 ha or more of areas of biological interest for whom these areas make up at least 30% of the utilised agricultural area (UAA). To supplement the inventory, farmers with a UAA of 15 ha or more and more than 75% areas of ecological interest were also included. The project focuses on farmers who mainly use grazing as a natural environment management tool.

The farms are studied according to two approaches, one social and the other economic. The first approach concentrates on the working time and the involvement of the farmers at local level (direct sales, investment in local associations, etc.). Interviews were conducted to characterise the farms and establish the farmers' motives for diversifying in this way, and also the possible curbs on development. At economic level, the income generated by this activity was analysed. This was done by subtracting the costs of management (feed, care, machinery, etc.) from the revenue received (subsidies, increase in value of animals, etc.).

## Results and discussion

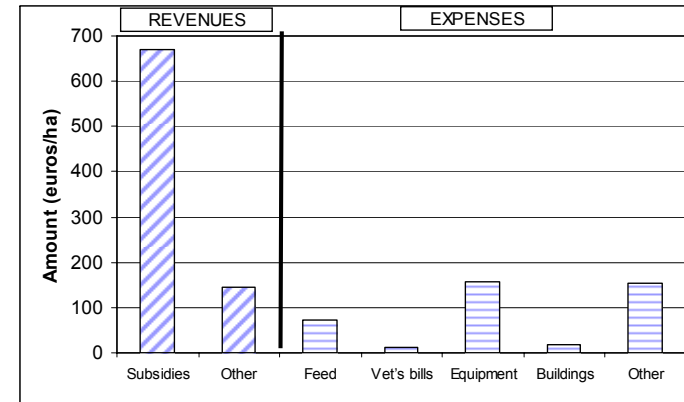
In total, fewer than 30 farmers met the selection criteria. Of these, 18 agreed to take part in the project. One-third of the latter only manage natural environments. The others have livestock farming as their main activity (dairy and beef cattle or sheep). These farmers have an average UAA of 80 ha. Most of them hold organic certification. This is no doubt due to the fact that the requirements of managing this land are at least equal to the organic specifications, and to the possibility of obtaining financial support for organic farming as well as aid granted in the context of agri-environmental measures.



Hardy breeds are recommended for maintaining such environments. On average, a farmer uses two animal species to manage parcels of high biological value. It was noted that 60% of farmers use cattle (principally Highland) and 55% use sheep (mainly the Roux ardennais). Some farmers use horses (28%) or goats (22%), but these are generally used along with another species.

These “managers” are principally motivated by their passion for nature and for conservation. However, the specific nature of these environments creates various difficulties, such as the accessibility of the parcels of land, maintaining fencing and moving herds. This activity takes 23 hours’ work per week on average (or 23 h/ha/year). The time varies considerably according to the method of management (fixed or mobile fencing, big parcels or alternate grazing of small parcels, mowing some parcels, etc.) and according to the farmer’s investment in the activity. In terms of social involvement, 60% of farmers belong to at least one association and 80% pool their equipment and help one another when necessary. As a general rule the farmers are very satisfied with their quality of life and would not change it.

At economic level, this activity is entirely dependent on subsidies, in other words agri-environmental measures, subsidies for organic farming, single payment entitlement or subsidies for depressed areas. These may make up more than 80% of the income from this activity (Figure 1). The remaining 20% breaks down between increasing the herd and selling animals. Using hardy breeds has the attendant problem of finding outlets for the carcasses, which do not meet conventional marketing criteria. Farmers therefore have to look for other sources of enhanced value (organic sector, direct sales, selling to breeders, etc.), but such initiatives are still limited in scope. This dependence on subsidies makes it very difficult to develop long-term visions for these farms.



**Figure 1 : Management Revenue and Expenses**

As regards the costs of diversification, using hardy breeds is advantageous as they need less in the way of specific expenses (feed, veterinary treatments, etc.) than conventional breeds. Moreover, the start-up investment for this diversification is relatively low compared with more “traditional” farming. As these animals can remain outdoors all year round, some farmers can in fact avoid the expenses of buildings. Only sheep farmers have a sheep-fold. Furthermore, the equipment required is generally no more than an all-terrain vehicle, a tractor, a livestock vehicle and, possibly, forage harvesting equipment. Both the expenses and the revenue associated with managing natural environments are low. The average income from this activity is therefore relatively low (413 €/ha). On the other hand, in relation to working hours, these farmers have a perceptibly better average hourly wage (18 €/h).

Conclusions

Management of natural environments does not provide sufficient income to be a farmer’s main activity. However, as the hourly wage is relatively high for an agricultural activity, it may be a good diversification option for a farmer.

*This study was subsidised by the Department of Agriculture, Natural Resources and the Environment – Rural Development Section. The authors would also like to thank the farmers for their co-operation*

## ANNEXE 6 : Personnes affectées au projet

**Nom :** Amélie Turlot

**Dates début/fin de contrat :** du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 octobre 2009

**Occupation :** Temps plein

**Travail effectué :**

- Mise en route et gestion du projet
- Réalisation et finalisation des travaux relatifs à la gestion par pâturage (caractérisation des exploitations, typologie, temps de travail, analyse économique, durabilité, empreinte écologique)
- Commencement des travaux relatifs à la gestion par fauche tardive
- Ebauche du logiciel de simulation
- Ebauche de l'analyse SWOT
- Participation à la composition de la publication AgriNature

**Nom :** Virginie Remience

**Dates début/fin de contrat :** du 28 octobre 2009 au 31 mars 2010

**Occupation :** Mi-temps

**Travail effectué :**

- Poursuite et finalisation des travaux relatifs à la gestion par fauche tardive (caractérisation des exploitations, typologie, analyse économique)
- Comparaison économique des modes de gestion
- Finalisation de l'analyse SWOT
- Conclusions et recommandations
- Finalisation et validation du logiciel de simulation
- Participation à la composition de la publication AgriNature

**Nom :** Pascale Picron

**Dates début/fin de contrat :** du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 31 juillet 2009

**Occupation :** Mi-temps

**Travail effectué :**

- Visite en exploitation/récolte d'échantillons de fourrages
- Etude bibliographique sur la valeur alimentaire et la valorisation des fourrages issus de fauche tardive
- Encodage et traitement des données issues de l'analyse des fourrages

## ANNEXE 7 : Procès verbaux des réunions du comité de suivi

Les procès-verbaux des réunions du comité de suivi sont repris ci-après pour permettre au lecteur de suivre l'évolution du projet et mieux comprendre les orientations et les choix qui ont été pris.

## PV du 2 octobre 2008

N/Réf : 4887

Corr. : Amélie Turlot

### **Procès verbal de la présentation du rapport d'activités du projet intitulé « La gestion des milieux de haute valeur écologique : une diversification pour les exploitations agricoles » Gembloux, le 02 octobre 2008**

Sont présents : Mme Bartiaux-Thill, Centre wallon de Recherches agronomiques  
M. Fautsch, Direction générale des Ressources naturelles et de l'environnement  
M. Mulders, Direction Générale de l'Agriculture  
M. Rondia, Centre wallon de Recherches agronomiques  
M. Stilmant, Centre wallon de Recherches agronomiques  
M. Thirion, Direction Générale de l'Agriculture  
Mlle Turlot, Centre wallon de Recherches agronomiques  
M. Walot, Groupe Interuniversitaire de Recherches en Écologie Appliquée

Sont excusés : Mme Decruyenaere, Centre wallon de Recherches agronomiques  
M. Dufrière, Centre de Recherche de la Nature, des forêts et du bois  
M. Marsin, Direction Générale de l'Agriculture

9h40 : Ouverture de la séance par N. Bartiaux

9h50 : Introduction par M. Mulders. Il rappelle que l'objectif du projet est d'essayer d'approcher la durabilité de la gestion de milieux à haute valeur écologique par les agriculteurs et cela tant au niveau de la technicité que de l'économie.

10h00 : Présentation du rapport d'activités par Mlle Turlot

Voici les principaux points qui ont été discutés pendant et après la présentation :

M. Thirion signale que la répartition entre agriculteurs à titre secondaire/principal n'a rien d'atypique et qu'elle est similaire au conventionnel. De même, si le pourcentage d'agriculteurs bio est particulièrement élevé parmi les gestionnaires de milieux en haute valeur écologique, ce pourcentage est déjà naturellement plus élevé dans les exploitations situées dans ces zones comme le souligne C. Mulders. Selon D. Stilmant, le ratio agriculteur à titre secondaire/principal serait probablement plus faible si on compare des exploitations de taille similaire à celle de l'échantillon de la présente étude.

M. Thirion regrette l'absence de relation entre les différents indicateurs présentés mais cela est, souligne-t-il, peut être prématuré au vu de l'état d'avancement du projet. Il propose d'utiliser d'autres facteurs pour faire le profil des exploitations tels que les DPU, la liaison au sol, la taille de l'exploitation, etc. C. Mulders souligne qu'il serait intéressant de comparer les exploitations avec les moyennes des régions agricoles plutôt que de prendre comme référence la Région wallonne.

T. Walot s'interroge sur la constitution de l'échantillon. Il s'étonne qu'il n'y ait pas plus de personnes ayant des parcelles bénéficiant de MAE 8 et non incluses dans des réserves. Ce point sera vérifié dans la suite du projet avec l'aide, entre autre, d'A. Le Roi du GIREA.

M. Thirion se demande quel est le ratio prairie/culture ? A. Turlot répond que la majorité des exploitants n'ont que des surfaces herbagères, la culture étant peu pratiquée. Pour C. Mulders, on peut retravailler la typologie sur base du nombre d'ha ou d'animaux mais ce ne sont pas des indicateurs pertinents. Selon lui, le choix de fixer à 15 ha minimum de surface en prairies à haute valeur écologique pour la sélection des fermes défini de facto une taille d'exploitation. Il serait préférable de travailler sur un ratio prenant en compte la proportion de parcelles en MAE 8 au sein de l'exploitation par rapport à celles sans statut. Il suggère de se concentrer sur les agriculteurs qui

ont un pourcentage important. A. Turlot explique que la SAU totale des exploitations n'était pas disponible au moment de la constitution de l'échantillon. T. Walot signale qu'il serait possible de croiser les données relatives aux exploitations demandant la MAE 8 avec celles disponibles auprès de l'IG2. Cela permettra de voir comment se positionne l'échantillon. D. Stilmant précise que les exploitations retenues sont celles convenues lors de la première réunion informelle tenue pour la mise en route du projet.

Concernant les aspects environnementaux et plus particulièrement les distances « exploitation-parcelle », une première approche a pu être menée mais elle sera affinée avec une vue spatiale (cartographie). T. Walot propose de pondérer la distance parcourue en fonction du nombre d'hectares.

D'après C. Mulders, le problème de définition du référentiel se pose, en ce sens que sa caractérisation ne sera pas connue aussi finement que dans les exploitations visées par la présente étude.

Au niveau du temps de travail, il fait remarquer que cette notion n'est pas facile à aborder. Cependant, il pense qu'il faudrait avoir assez rapidement une estimation de cet aspect tout en améliorant cette première approche grâce à des données plus précises qui seraient récoltées ultérieurement. De plus, il rappelle qu'il conviendra de définir un référentiel au sein des exploitations plus « classiques » pour chaque profil « type ».

Selon M. Fautsch, l'utilisation du logiciel PAEXA pourrait permettre aux exploitants de vérifier si leurs demandes de primes sont maximisées. C. Mulders souligne que si les parcelles en haute valeur biologique sont primables en MAE, elles ne sont bien souvent pas reprises au niveau des DPU (du fait de l'absence de référence historique). Il s'interroge sur la façon de prendre en compte l'existence ou non de DPU dans l'étude économique. Doit-on les intégrer ou non dans les calculs ? Le comité propose de considérer les diverses situations (avec activation ou non de primes). T. Walot suggère d'essayer de calculer grâce au résultat économique, une marge brute standard par hectare de milieux naturels gérés.

N. Bartiaux demande si l'avenant pour le projet doit être réalisé maintenant. M. Mulders explique que cela peut être réalisé dans le courant de l'année prochaine. A ce moment là, il faudra regarder la situation budgétaire et agir en conséquence.

La séance est levée à 11h20.

## **PV du 28 avril 2009**

N/Réf : 5023

Corr. : Amélie Turlot

### **Procès verbal de la présentation du rapport d'activités du projet intitulé « La gestion des milieux de haute valeur écologique : une diversification pour les exploitations agricoles » Gembloux, le 28 Avril 2009**

Sont présents :

- Mme Bartiaux-Thill, CRA-W - Département Productions et Nutrition animales
- M. Fautsch, DGARNE - Département de la Nature et des Forêts - Direction de la Nature
- M. Le Roi, GIREA - UCL
- M. Marsin, DGARNE – Département de l'Etude du milieu naturel et agricole - Direction de l'Analyse économique agricole
- M. Mulders, DGARNE – Département de la Ruralité et des Cours d'eau - Direction du Développement rural
- M. Rondia, CRA-W – Département Productions et Nutrition animales
- M. Stilmant, CRA-W – Section Systèmes agricoles
- M. Thirion, DGARNE – Département de la ruralité et des cours d'eau - Direction du Développement rural
- Mlle Turlot, CRA-W - Département Productions et Nutrition animales
- M. Walot, GIREA - UCL

Sont excusés :

- Mme Decruyenaere, CRA-W – Section Systèmes agricoles
- M. Dufrêne, CRNFB - Direction de la Nature, de la Chasse et de la Pêche -Conservation de la Nature

15h30 : Ouverture de la séance par Mme Bartiaux. Avant de passer la présidence à M. Mulders, Mme Bartiaux demande s'il faut envisager de remplacer M. Dufrêne par quelqu'un d'autre. M. Mulders répond qu'effectivement avoir un représentant du CRNFB lors des comités de suivi est important. Il faut recontacter M. Dufrêne pour éventuellement avoir un remplaçant si ce dernier ne sait pas se libérer.

15h40 : Introduction par M. Mulders.

L'arrêté de subvention du présent projet prenait cours le 1<sup>ier</sup> octobre 2007. Toutefois, la mise en œuvre du projet n'a été effective qu'à partir du 1<sup>ier</sup> avril 2008. M. Mulders signale qu'il convient dès lors d'introduire une demande d'avenant.

Il rappelle également que le projet doit, à terme, permettre de voir si les montants des primes MAE suffisent à rémunérer les agriculteurs pour leur gestion et, dans la négative, estimer quel devrait être ces montants.

15h50 : Présentation du rapport d'activités par Mlle Turlot

Voici les principaux points discutés pendant et après la présentation :

M. Mulders insiste sur la réalisation d'une comparaison entre l'activité de « gestion » et d'autres activités agricoles. M. Stilmant répond que la seule approche possible est d'utiliser le revenu par unité de travail. M. Marsin approuve cette proposition et met en évidence le risque qu'entraînerait l'utilisation du nombre d'heures de travail (données beaucoup moins fiables). M. Mulders demande que la comparaison soit réalisée par région agricole, toutes orientations confondues.

M. Thirion fait remarquer qu'il serait plus intéressant d'effectuer une comparaison des agriculteurs en fonction du type de milieu. Il souhaiterait également avoir une autre représentation des graphiques, tenant compte de l'importance des frais selon le mode de gestion. Ces points seront pris en compte pour la suite du projet.

M. Thirion trouve que le temps de travail consacré à la surveillance est très important par rapport aux autres activités. Il s'interroge sur le fait que, peut-être, des activités telles que le déplacement du troupeau ou l'apport d'eau ont été comptabilisées dans la surveillance. Mlle Turlot répond que le temps consacré à ces activités a été soustrait du temps de surveillance. De ce fait, celui-ci représente réellement la durée que passe l'agriculteur à surveiller ses animaux. M. Mulders précise que la durée du temps de surveillance n'est pas une valeur aberrante. Les agriculteurs passent beaucoup de temps sur la route avant d'arriver sur les parcelles, il faut ensuite trouver les animaux,... De plus, certains agriculteurs disposent de nombreuses parcelles ce qui amplifie le temps de travail. Mlle Turlot ajoute que des exploitants se rendent fréquemment sur les parcelles pour habituer les animaux à leur présence et les rendre plus dociles. M. Walot souhaiterait que le temps consacré par UGB soit ajouté dans l'analyse du temps de travail.

M. Thirion regrette le manque d'explication concernant la méthodologie et particulièrement la définition de certains termes. Cette lacune sera comblée pour le prochain comité de suivi. M. Thirion demande pourquoi on ne considère pas les primes dans le calcul de la marge brute. M. Marsin répond que la marge brute est une notion permettant d'approcher l'efficacité brute de l'outil de production. De ce fait, les primes n'interviennent pas.

M. Mulders souhaiterait savoir si certains agriculteurs bénéficient de primes pour les vaches allaitantes, d'une aide compensatoire ou de type FIA. Les agriculteurs bénéficiant d'une aide (construction d'une bergerie ou autre) devront être mis en évidence. De même, les avantages induits par l'activité de gestion sur le reste de l'exploitation (faible charge, ...) devront être considérés. Ces points seront ajoutés dans le prochain rapport.

Tous les participants s'accordent pour dire qu'il faut essayer de mettre en évidence des cas types en fonction du milieu. Il faut également isoler les frais liés aux années particulières tels que ceux liés à la langue bleue.

M. Walot s'interroge sur la différence entre l'avant dernier paragraphe de la page 14 et la dernière partie du premier paragraphe de la page 18 du rapport. Mlle Turlot répond qu'à la page 14, on met en évidence qu'un agriculteur ne fait pas de différence de prix entre deux races d'une même espèce telles que les Ardennais roux et les Mergelands. Par contre, à la page 18, il est expliqué que l'on observe des différences de prix de vente selon les estimations des agriculteurs. Ces deux parties seront reformulées. M. Mulders explique que la différence de valeur peut s'expliquer par une plus grande docilité de l'animal (habituer au contact humain) ou par une inscription au livre généalogique de la race.

M. Mulders souhaiterait qu'une correction soit apportée dans les histogrammes (aux pages 30, 31 et en annexe n°5). Il faudrait enlever la ligne rouge dans ces graphiques car elle induit le lecteur en erreur.

M. Walot signale que pour comparer les distances parcourues par les exploitants pour la gestion des milieux de haute valeur biologique, il existe des statistiques nationales concernant le déplacement moyen des belges pour se rendre sur leur lieu de travail.

En accord avec le comité de suivi, la suite du travail se focalisera sur l'analyse des exploitations utilisant des méthodes « mixtes » pour la gestion de milieux de haute valeur biologique. Il s'agit des agriculteurs pratiquant la fauche tardive en combinaison avec le pâturage et de ceux utilisant la fauche tardive sur certaines parcelles et le pâturage sur d'autres. Au total, un peu plus de vingt agriculteurs correspondent à ces critères. L'analyse de ces exploitations devra permettre d'estimer les coûts engendrés par la mise en place de l'activité de gestion.

M .Thirion rappelle qu'un livret « AGRINATURE » doit être réalisé pour la fin du projet et que la rédaction d'un tel document prend énormément de temps. Pour la réalisation de ce dernier, des contacts seront pris, entre autre avec le GIREA.

La séance est levée à 18h00.



## **PV du 23 octobre 2009**

N/Réf : 5143

Corr. : Amélie Turlot

### **Procès verbal de la présentation du rapport d'activités du projet intitulé « La gestion des milieux de haute valeur écologique : une diversification pour les exploitations agricoles » Gembloux, le 23 Octobre 2009**

Sont présents :

- Mme Bartiaux-Thill, CRA-W - Département Productions et Nutrition animales
- M. Delescaille, DEMNA - Direction de la Nature et de l'eau
- M. Le Roi, GIREA - UCL
- M. Marsin, DGARNE – Département de l'Etude du milieu naturel et agricole - Direction de l'Analyse économique agricole
- M. Mulders, DGARNE – Département de la Ruralité et des Cours d'eau - Direction du Développement rural
- Mlle Picron, CRA-W - Département Productions et Nutrition animales
- M. Rondia, CRA-W – Département Productions et Nutrition animales
- M. Stilmant, CRA-W – Section Systèmes agricoles
- M. Tchatchou, DGARNE - Département de la Nature et des Forêts - Direction de la Nature
- M. Thirion, DGARNE – Département de la ruralité et des cours d'eau - Direction du Développement rural
- Mlle Turlot, CRA-W - Département Productions et Nutrition animales
- Mme Vangelderden, CRA-W - Département Productions et Nutrition animales (contrat SMART)
- M. Walot, GIREA - UCL

9h30 : Ouverture de la séance par Mme Bartiaux. Avant de passer la présidence à M. Mulders, elle demande les démarches administratives à entreprendre pour prolonger le projet le temps nécessaire pour la réalisation de l'AGRINATURE. M. Mulders répond qu'il faut faire un avenant sans impact budgétaire. Il faut également réaliser une perspective budgétaire pour la période restante.

9h45 : Présentation du rapport d'activités par Mlle Turlot

Voici les principaux points discutés pendant et après la présentation :

Une discussion générale a été menée concernant l'étude de cas ou la prise en compte de l'échantillon global. Etant donné la taille de l'échantillon (16 agriculteurs), certains trouvent qu'il est plus judicieux de travailler sur la totalité. Cependant, une telle démarche cacherait des informations intéressantes comme les difficultés liées au pâturage itinérant. Les tableaux du rapport présentent les données relatives aux différentes typologies mais également pour l'échantillon global. De cette manière, selon l'intérêt du lecteur, il peut utiliser les données qui lui conviennent le mieux.

Pour respecter la confidentialité des données, seules des moyennes seront présentées dans ce rapport. Par contre, les résultats individuels pourraient être communiqués aux personnes ayant besoin d'informations plus précises.

M. Walot soulève le problème lié à la prise en compte d'agriculteurs en phase d'accroissement et d'autres en phase de croisière. A l'heure actuelle, il n'est pas possible de distinguer les cas étant donné le faible échantillon. Par contre, dans le prochain rapport des simulations seront envisagées. M. Tchatchou met en évidence l'intérêt de voir ce travail sur le plus long terme. Il serait intéressant de prolonger l'étude.

M. Mulders aurait souhaité qu'une simulation soit réalisée pour les 12 agriculteurs n'ayant pas acceptés de participer au projet. M. Thirion et Mlle Turlot répondent, qu'étant donné la diversité des

cas étudiés, il n'est pas possible de généraliser les observations aux autres agriculteurs et d'avoir des données correctes pour leur exploitation. Par contre, comme dit précédemment, la réalisation de simulations (aides activables par hectare, produits en phase de croisière, présence de l'aide Natura 2000,...) sera envisagée pour le rapport final.

Les aides sont généralement payées avec un voire deux ans de retard. M. Mulders souhaiterait que le montant des primes soit actualisé pour prendre en compte cette réalité. Mlle Turlot ajoutera au rapport une partie concernant cette problématique. Au niveau de la prime bio, le comité a demandé que Mlle Turlot prenne plutôt un montant moyen. Cela sera, également, pris en compte dans le rapport final.

Au niveau de la valorisation du fourrage, M. Mulders met en évidence que le pouvoir litant des fourrages issus des fauches très tardives est moindre que celui de la paille. Il conseille de considérer que les fourrages ont un pouvoir litant équivalent à 90 % par rapport à celui de la paille. Au niveau de la valeur économique de la paille et du fourrage, le comité propose de se baser sur le prix moyen reprenant plusieurs années.

Pour l'AGRINATURE, M. Thirion propose d'ajouter au listing des personnes à rencontrer un responsable d'un parc naturel pour prendre en compte l'aspect « tourisme » et un scientifique. Mme Vangelderren a présenté l'état d'avancement de son travail ainsi que sa philosophie concernant les rencontres avec les personnes et sa façon de rédiger. M. Thirion est d'accord avec le principe. Il met en évidence qu'une des richesses des AGRINATURE est justement la touche qu'apporte chaque auteur.

Au niveau de la méthode IDEA, M. Le Roi s'interroge sur la pertinence de garder le paramètre « race locale » dans ce type d'activité. En effet, le choix de la race est parfois dicté par les conditions de terrain. De ce fait, certains éleveurs n'ont pas la possibilité d'avoir recours à des ovins. Or, seules les personnes utilisant des moutons peuvent choisir une race locale. Les personnes gérant à l'aide de bovins sont généralement obligées d'avoir recours à des Highlands ou des Galloways (races rustiques) qui ne sont pas des races locales. Ils sont donc pénalisés. Mlle Turlot justifie le choix de garder cet indicateur justement à cause de cette différence entre les personnes utilisant des ovins et celles gérant à l'aide de bovins.

Toujours au sujet de la méthode IDEA, M. Mulders met en évidence que le paramètre « Indépendance » a été modifié par Mlle Turlot (prise en compte des MAE). Cette dernière justifie son choix car si on ne considère pas les MAE, l'indépendance par rapport aux aides serait bonne ce qui est loin d'être le cas en réalité.

La séance est levée à 12h00.